



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de communes du Liancourttois - la Vallée dorée

ENTRE

La Communauté de Communes du Liancourttois - La Vallée dorée

Représentée par M. Olivier FERREIRA, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20/09/2021,

Ci-après désignée par « le territoire de la Vallée dorée »,

Les Communes du territoire de la Vallée dorée,

Représentées par M. Olivier FERREIRA (Bailleval), Mme Virginie GARNIER (Cauffry), M. Jean-François CROISILLE (Labruyère), M. Christophe DIETRICH (Laigneville), M. Roger MENN (Liancourt), M. Michel DELAHOCHE (Mogneville), M. Alain BOUCHER (Monchy-Saint-Eloi), M. Dominique DELION (Rantigny), M. Gérard LAFITTE (Rosoy), M. Philippe LEPORI (Verderonne), Maires ;

Ci-après désignées par « les Communes » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Corinne ORZECHOWSKI, Préfète de l'Oise,

Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Régional des Hauts-de-France,

Représenté par M. Xavier BERTRAND, Président,

Ci-après désigné par « le Conseil Régional » ;

Le Conseil Départemental de l'Oise,

Représenté par Mme Nadège LEFEBVRE, Présidente,

Ci-après désigné par « Le Conseil Départemental » ;

D'autre part,

EN PRÉSENCE DE :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I.Objet du contrat.....	8
Section 1.01 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours.....	9
Section 1.02 Environnement et vulnérabilité du territoire.....	9
Section 1.03 Population, éducation et emploi	12
Section 1.04 Développement et aménagement social et sportif, petite enfance	15
Section 1.05 Tourisme, culture, et patrimoine.....	16
Section 1.06 Développement et aménagement économique	16
Section 1.07 Voirie et Mobilité.....	18
Section 1.08 Logement et Habitat.....	19
Section 1.09 Santé	19
Section 1.10 Contractualisations existantes.....	20
Article II.Ambition du territoire de la Vallée dorée.....	25
Article III.Les orientations stratégiques.....	27
Article IV.Le Plan d'action.....	28
Section 4.01 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat.....	28
Section 4.02 Validation des actions.....	28
Section 4.03 Projets et actions en maturation.....	29
Section 4.04 Les actions de coopération interterritoriale.....	29
Article V.Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie	30
Article VI.Article 6 - Engagements des partenaires	30
Section 6.01 Dispositions générales concernant les financements	30
Section 6.02 Le territoire signataire	31
Section 6.03 L'Etat, les établissements et opérateurs publics	31
Section 6.04 Engagements de la Région (<i>si signataire</i>).....	32
Section 6.05 Engagements du Département (<i>si signataire</i>).....	32
Section 6.06 Engagements des opérateurs publics.....	33
Section 6.07 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	33
Section 6.08 Maquette financière	33
Article VII.Gouvernance du CRTE	34
Section 7.01 Le comité de pilotage	34
Section 7.02 Le comité technique	34
Section 7.03 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	35
Article VIIISuivi et évaluation du CRTE	35
Article IX.Résultats attendus du CRTE	36
Article X.Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	36
Article XI.Evolution et mise à jour du CRTE	36
Article XII.Résiliation du CRTE.....	36
Article XIII.Traitemennt des litiges	36

Sommaire des annexes.....	38
Fiche action 1 : Requalification de l'avenue du Général de Gaulle, de la place Chanoine Snejdareck et de la ruelle Niville à Liancourt - CCLVD	3
Fiche action 2 : Réhabilitation de la piscine intercommunale de la Vallée dorée à Liancourt - CCLVD	6
Fiche action 3 : Mise aux normes équipements CCLVD et sécurisation des circulations Tranche 2 - CCLVD	10
Fiche action 4 : Economie d'énergie – éclairage du siège de la Communauté de communes - CCLVD.....	13
Fiche action 5 : Création d'une liaison douce le long de l'Allée des Fresnes (RD 630) à Rantigny - CCLVD....	15
Fiche action 6 : Création d'une liaison douce le long de la RD916a entre Laigneville et Cauffry - CCLVD.....	17
Fiche action 7 : Audit informatique, mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols, mise en compatibilité de notre site internet avec le RGAA et évolution en site multifonctionnel, installation d'écrans d'informations - CCLVD	19
Fiche action 8 : Sécurisation des équipements publics (siège et Chédeville) : vidéoprotection - CCLVD.....	22
Fiche action 9 : Réaménagement du pôle gare à Laigneville - CCLVD.....	24
Fiche action 10 : Création d'une liaison douce connectant le Parc Chédeville à la voie verte accolée à la déviation de la RD62 - CCLVD	27
Fiche action 11 : Création d'une liaison douce le long de la RD916a (traversée de Laigneville) - CCLVD.....	29
Fiche action 12 : Implantation d'un nouveau parcours aventure au Parc Chédeville - CCLVD	31
Fiche action 13 : Requalification de la Place La Rochefoucauld et de la rue Victor Hugo à Liancourt - CCLVD	33
Fiche action 14 : Travaux d'eau potable rue Jean Moulin à Mogneville - CCLVD	35
Fiche projet 1 : Mise en œuvre du Schéma des Modes actifs - CCLVD	36
Fiche Projet 2 : Achat foncier à proximité de la gare de Liancourt-Rantigny (pour permettre la création d'un Pôle d'Echange Multimodal) - CCLVD.....	37
Fiche projet 3 : Création d'une liaison douce le long de la RD137 entre Liancourt et l'Hôpital Paul Doumer – CCLVD	39
Fiche projet 4 : Création d'une liaison douce le long de la RD137 à Liancourt (Rue Albert 1er / Rue Victor Hugo) - CCLVD.....	41
Fiche projet 5 : Création d'une liaison douce Monchy Saint-Eloi / Nogent-sur-Oise : franchissement de la RD1016 - CCLVD.....	43
Fiche Projet 6 : Création du campus formation La Vallée dorée à Monchy-Saint-Eloi - CCLVD.....	45
Fiche action 1 : Réhabilitation partielle et extension de l'école primaire de l'école Daniel Ourth - Commune de Bailleval.....	48
Fiche action 2 : Extension de la boulangerie de Bailleval avec création d'un logement et création d'un bloc collectif de logements - Commune de Bailleval	50
Fiche action 3 : Enfouissement du réseau d'éclairage public rue de l'Ourmelet et hameau de Cagneux - Commune de Bailleval.....	52
Fiche action 4 : Aménagement des abords de la mairie (extension de la mairie, création de logements et réalisation de parkings) suite à l'accroissement de la population - Commune de Bailleval	54
Fiche action 5 : Réhabilitation des étages du manoir du domaine de Béthencourt - Commune de Bailleval	56
Fiche action 1 : Isolation et réhabilitation des combles de la mairie pour installation de la police municipale et de la vidéosurveillance - Commune de Cauffry.....	59

Fiche action 2 : Réhabilitation, isolation thermique du groupe scolaire des marronniers et changement du chauffage par des pompes à chaleur ou autres - Commune de Cauffry.....	61
Fiche action 3 : Mise en conformité et passage en LED de l'éclairage public - Commune de Cauffry.....	63
Fiche action 4 : Mise en PMR des passages piétons Rue du Bout du Monde - Commune de Cauffry.....	64
Fiche action 5 : Mise aux normes PMR des trottoirs rue du Moulin - Commune de Cauffry	65
Fiche action 6 : Réfection de la rue Neuve, mise aux normes PMR des trottoirs, enfouissement des réseaux- Commune de Cauffry.....	66
Fiche action 7 : Réfection de l'Avenue Henri Besse, mise aux normes PMR des trottoirs, enfouissement des réseaux - Commune de Cauffry	67
Fiche action 8 : Réparation de l'Eglise - Commune de Cauffry	68
Fiche action 9 : Construction d'un périscolaire avec dortoirs - Commune de Cauffry.....	69
Fiche action 10 : Rénovation de la toiture en fibrociment du périscolaire et de l'espace de loisirs communal - Commune de Cauffry	70
Fiche action 1 : CREATION D'une AIRE de JEUX - Commune de Labruyère.....	72
Fiche action 2 : Création d'une Ecluse, RD 59 rue de la Libération - Commune de Labruyère.....	73
Fiche action 3 : Construction d'un bâtiment communal - Commune de Labruyère	74
Fiche action 1 : Aménagement d'un éclairage public sur 2 giratoires - Commune de Laigneville.....	76
Fiche action 2 : Engazonnement du terrain de football de Laigneville - - Commune de Laigneville	78
Fiche action 3 : Réfection de la voirie « Rue Paul Cézanne » - Commune de Laigneville	80
Fiche action 4 : Mise en Lumière du patrimoine - Commune de Laigneville	82
Fiche action 5 : Remplacement de l'éclairage public - Commune de Laigneville.....	83
Fiche action 6 : Réfection de la voirie « Rue des Cerisiers » - Commune de Laigneville.....	85
Fiche action 7 : Réfection de la voirie « Rue Louis Portebois » - Commune de Laigneville	87
Fiche action 8 : Aménagement modulaire de la Place de la Mairie- Commune de Laigneville	89
Fiche action 9 : Réfection de la voirie « Rue du Vieux Fort » - Commune de Laigneville	91
Fiche action 10 : Aménagement et requalification du centre-ville « Rue de la République » - Commune de Laigneville	93
Fiche action 11 : Remplacement des fenêtres du groupe scolaire L'Aunois- Commune de Laigneville	95
Fiche action 12 : Réfection de la voirie « Rue de Rousseloy » - Commune de Laigneville.....	97
Fiche action 1 : SAUVEGARDE URGENTE DE L'AILE "NORD"DES COMMUNS DU CHATEAU DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD (inscrit à l'inventaire des Bâtiments de France le 2 décembre 1930) - Commune de LIANCOURT	99
Fiche action 2 : RENOVATION DE L'AILE "EST"DES COMMUNS DU CHATEAU DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD (inscrit à l'inventaire des Bâtiments de France le 2 décembre 1930) - Commune de LIANCOURT	101
Fiche action 3 : RENFORCEMENT DE LA SECURITE AU QUOTIDIEN INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE - Commune de LIANCOURT	103
Fiche action 4 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC (3ème tranche) - Commune de LIANCOURT	105
Fiche action 5 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC (4ème tranche) - Commune de LIANCOURT	107

Fiche action 6 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC (5ème tranche) - Commune de LIANCOURT	109
Fiche action 7 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC (6ème tranche) - Commune de LIANCOURT	111
Fiche action 8 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC (7ème tranche) - Commune de LIANCOURT	113
Fiche action 9 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC (8ème tranche) - Commune de LIANCOURT	115
Fiche action 10 : REPRISE DE CONCESSIONS DANGEREUSES OU ABANDONNEES DANS LE CIMETIERE DE LIANCOURT (1ère tranche) - Commune de LIANCOURT	117
Fiche action 11 : REPRISE DE CONCESSIONS DANGEREUSES OU ABANDONNEES DANS LE CIMETIERE DE LIANCOURT (2ème tranche) - Commune de LIANCOURT	119
Fiche action 12 : CREATION DU PARVIS DE L'EGLISE SAINT MARTIN - Commune de LIANCOURT	121
Fiche action 13 : AMENAGEMENT DE LA RUELLE NIVILLE AVEC ACCESSIBILITE MPR A L'ECOLE MATERNELLE JEAN MACE - Commune de LIANCOURT	123
Fiche action 14 : CREATION D'UN PARKING A PROXIMITE IMMEDIATE DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MACE - Commune de LIANCOURT	125
Fiche action 15 : CREATION D'UN PARKING A PROXIMITE IMMEDIATE DU STADE MUNICIPAL RENE NAUDOT - Commune de LIANCOURT	127
Fiche action 16 : RENOVATION DE LA PLACE DE LA ROCHEFOUCAULD 1ère PHASE (COTE STATUE) - Commune de LIANCOURT	129
Fiche action 1 : HAMEAU DE L'ORDIBEE – Réfection de voirie, borduration, création de trottoir PMR et espaces verts - Commune de Mogneville.....	132
Fiche action 2 : VIDEO SURVEILLANCE - Commune de Mogneville.....	134
Fiche action 3 : RUE JEAN MOULIN : réfection de voirie, borduration, Création trottoirs PMR et d'espaces verts - Commune de Mogneville	135
Fiche action 4 : RUE EMILE LAMBERT : Réfection voirie, borduration, Création de trottoirs PMR et espaces verts - Commune de Mogneville	137
Fiche action 5 : MAIRIE : Parking, Création de trottoir PMR, Réfection voirie et création d'une voirie (chemin de Chamberland) - Commune de Mogneville	139
Fiche action 6 : Rénovation de l'EGLISE - Commune de Mogneville.....	141
Fiche action 7 : Télémédecine - Commune de Mogneville	143
Fiche action 8 : CITY STADE– Commune de Mogneville.....	144
Fiche action 9 : Rachat des locaux de la M.A.M - Commune de Mogneville	145
Fiche action 10 : VOIRIE DE LA SALLE - Commune de Mogneville.....	146
Fiche action 1 : Construction d'un espace multi-activités - Commune de Monchy-Saint-Eloi	148
Fiche action 2 : Rénovation énergétique de l'école élémentaire Eugène Cauchois - Commune de Monchy-Saint-Eloi.....	150
Fiche action 3 : Construction d'une école maternelle et d'un espace culturel - Commune de Monchy-Saint-Eloi	152
Fiche action 4 : Création d'une voie douce reliant le village au centre-bourg - Commune de Monchy-Saint-Eloi	154

Fiche action 5 : Restauration et mise en conformité de la mairie - Commune de Monchy-Saint-Eloi	156
Fiche action 1 : Télégestion énergétique de la salle des sports et de la salle Paul Eiselé (salle des fêtes) – Commune de Rantigny	159
Fiche action 2 : Eclairage public avenue de la gare – Commune de Rantigny	161
Fiche action 3 : Passage en leds de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune – Commune de Rantigny	162
Fiche action 4 : Eclairage du passage piétons situé avenue Curie – Commune de Rantigny.....	164
Fiche action 5 : Réhabilitation de la mairie – Commune de Rantigny.....	165
Fiche action 6 : Construction d'un groupe scolaire, des locaux périscolaires et d'une médiathèque Commune de Rantigny	167
Fiche action 1 : ENFOUISSEMENT RESEAUX PARTIE HABITEE rue du MARAIS - Commune de Rosoy	170
Fiche action 2 : ENFOUISSEMENT RESEAUX PARTIE NON HABITEE rue du MARAIS et PARTIES HABITEES rues de la CHAPELLE et du PRIEURE - Commune de Rosoy.....	172
Fiche action 3 : TRAVAUX DANS L'EGLISE - Commune de Rosoy	174
Fiche action 1 : Rénovation de l'escalier de L'église - Commune de Verderonne	177
Fiche action n°2 : Création parcours pédagogique sur zone humide avec aménagement – Commune de Verderonne.....	178

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article I. **Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Vallée dorée autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Section 1.01 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

- 1) Le territoire de la Communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD) et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Créée en 1963 en tant que District Urbain de Liancourt et devenue Communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée » en 2002, la CCLVD se situe dans la région Hauts-de-France et le département de l'Oise, à 60 km au Nord de Paris. Elle regroupe 10 communes : Bailleval, Cauffry, Labruyère, Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint-Éloi, Rantigny, Rosoy et Verderonne.

La Communauté de communes du Liancourtois s'étend sur 46,26 km², c'est un territoire mixte, à la fois rural et urbain, particulièrement au Sud. Elle comprend 23 660 habitants.

Les deux villes les plus urbanisées sont Liancourt et Laigneville avec respectivement 6 880 habitants et 4 719 habitants alors que Labruyère, Rosoy, Verderonne comptent moins de 1 000 habitants. La densité de population est assez élevée : 486,1 habitants par km², supérieure à celle de l'Oise (140,5 habitants par km²) et à celle des Hauts-de-France (189 habitants par km²). Cette densité de population assez importante peut en partie s'expliquer par la proximité du territoire avec Paris et avec les bassins d'emplois de Creil et Clermont.

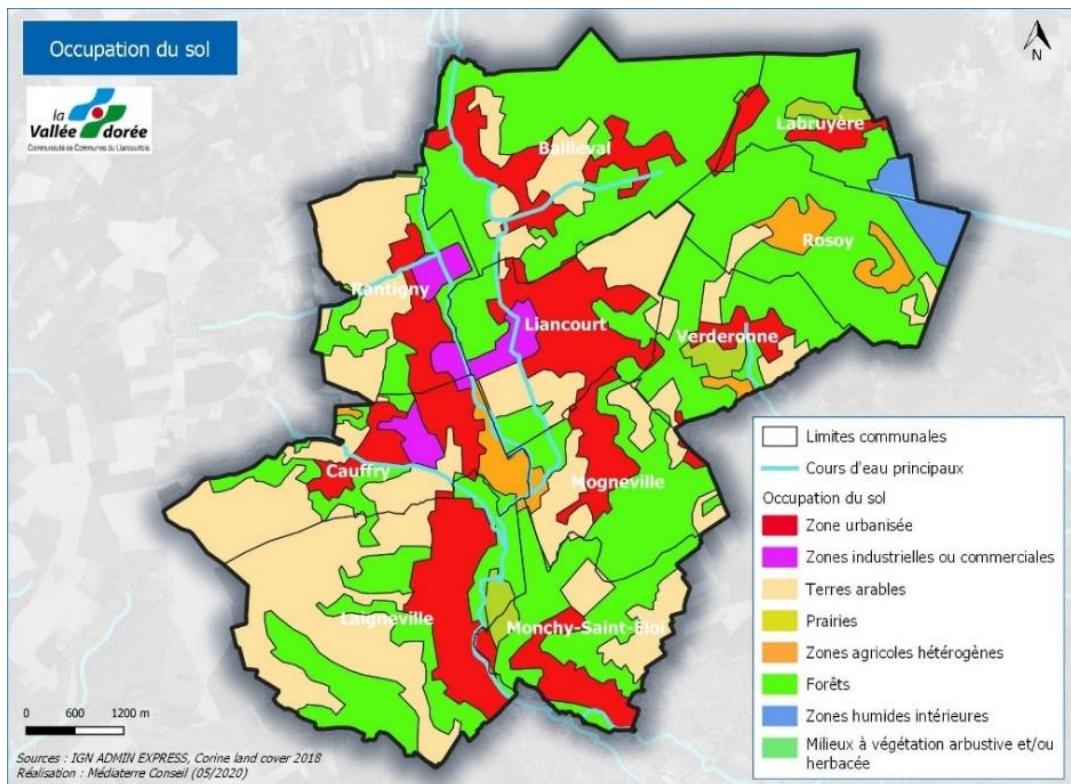


Section 1.02 Environnement et vulnérabilité du territoire

La géographie du territoire de la Vallée dorée est façonnée par les vallées de la Brèche et du Rhôny qui traversent le territoire du Nord au Sud. Les habitations se sont essentiellement développées autour de ces vallées. Sur les plateaux, on retrouve l'agriculture qui occupe 31% du territoire avec une forte présence des grandes cultures, quelques exploitants maraîchers sont néanmoins implantés sur le sud du territoire. Les forêts de feuillus couvrent près de la moitié du territoire (46%) tandis que les sols artificialisés représentent une part relativement faible de l'occupation du sol (21%).

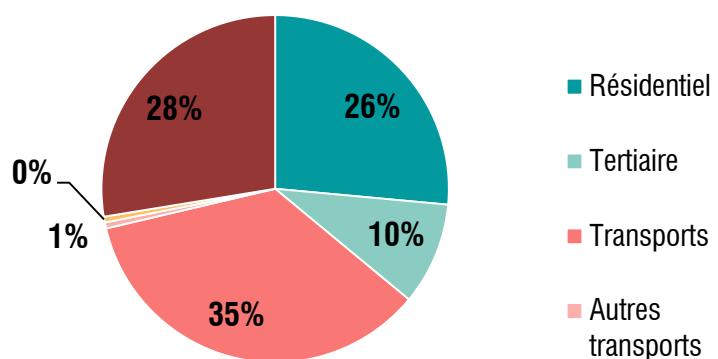
Le nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares) est de : 30,8, soit 0,6% (moyenne française : 0,4 %).

La diversité de milieux sur ce territoire constitue une richesse, on peut y retrouver une ZNIEFF de type 1 qui contient cinq espaces naturels sensibles ainsi qu'une zone Natura 2000 et RAMSAR au Nord avec les marais de Sacy.

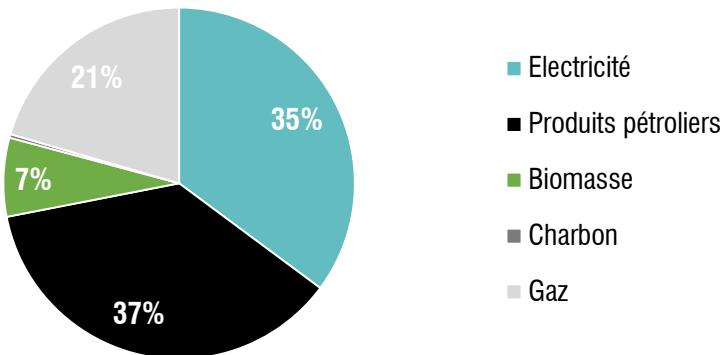


D'après l'outil Impact'Climat de l'ADEME, le territoire est très vulnérable vis-à-vis des feux de forêts qui représentent un risque pour la biodiversité mais également l'habitat. Le changement climatique conduit à des sécheresses récurrentes et donc à un questionnement sur l'approvisionnement en eau. Il modifie également la pluviométrie avec des pluies torrentielles qui nous rendent vulnérables aux inondations à proximité des cours d'eau et des axes de ruissellement, mais également à la dégradation de nos sources d'énergie et de notre bâti. Ces variations entre excès et manque d'eau vont poser un autre problème sur les logements et les voiries avec le retrait et gonflement des argiles ainsi que des mouvements de terrain, accentués par les anciennes carrières du territoire. Le risque de séisme est très faible (base GASPAR).

Sur le plan des énergies / télécommunications :



Consommation d'énergie par secteur (ATMO, 2015)



Consommation par vecteur (ROSE, 2015)

Il y a peu d'énergies renouvelables sur le territoire.

10% des ménages du territoire consacrent 14 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques liées à leur logement et pour leurs déplacements et sont donc dans une situation de précarité énergétique.

50% des ménages du territoire ont un taux d'effort énergétique logement et déplacements de 8 %.

En 2020, 96,4 % des logements ou locaux à usage professionnel étaient raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation. 100% de la surface du territoire est couverte en 4G par au moins un opérateur.

Sur le volet déchets, en 1998, l'EPCI s'est doté de moyens performants et a été le premier à mettre en place le tri sélectif dans l'est du département de l'Oise. Dès 2005, une animatrice environnement a été nommée pour sensibiliser les scolaires aux gestes du tri. En 2012, la Communauté de communes a innové en lançant l'extension des consignes de tri à tous les emballages et à tous les papiers. La moyenne collectée est de 65,90 kg/an/habitant (53,36 kg/an/habitant en 2019) sur la communauté de communes pour 66,97 kg/an/habitant sur le territoire du SMDO (chiffres 2020), 49 kg/an/habitant en France (chiffres ADEME 2017) et 58 kg/an/habitant dans l'Oise (chiffres ADEME 2017).

Sur le volet eau potable, la Communauté de communes mène différentes actions pour l'amélioration du rendement (de l'ordre de 80 % en 2020, 74 % en 2012) notamment la mise en place de la télérelève en 2017, et en termes de protection de la ressource en eau (animation dédiée depuis 2014).

Concernant la gestion des eaux pluviales, la Communauté de communes avait dans le cadre de son zonage d'assainissement et des eaux pluviales en 2006 imposé une gestion à la parcelle. En révisant son zonage en 2019-2020, elle a souhaité réglementer la gestion des eaux pluviales également en domaine public avec l'objectif : « pour toute nouvelle opération d'aménagement, sur le domaine privé ou public le mode d'évacuation des eaux pluviales devra impérativement être l'infiltration in situ lorsque la nature du sol et/ou du sous-sol le permet. Est entendu par « opération d'aménagement » toutes nouvelles constructions d'immeubles, toutes réhabilitations ou transformations d'immeubles, toutes réfections ou créations de voirie, toutes créations ou réaménagement d'espace de loisir. » Cet objectif a été conforté par une délibération dédiée sur la gestion des eaux pluviales lors de projets d'aménagement, c'est un objectif ambitieux mais qui permet vraiment le développement des techniques alternatives pour tout projet.

Dès 2015, plusieurs communes et la CCLVD se sont engagées dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en menant une gestion différenciée de leurs espaces pour protéger la santé de chacun, la qualité de l'eau et la biodiversité.

Par ailleurs, en 2017, la CCLVD a lancé un Atlas de la Biodiversité dans l'objectif de mieux connaître son territoire, de mieux le faire connaître et de pouvoir agir pour protéger les espaces naturels. Mais elle agit déjà depuis plusieurs années grâce à l'équipe du Parc Chedeville soit 5 animateurs qui sensibilisent les enfants à la faune et la flore du territoire.

Enfin, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est également en cours et devrait être validé en septembre 2021.

Le potentiel du territoire doit être valorisé pour produire plus d'énergies renouvelables : géothermie, bois énergie, biocarburant, et être moins dépendant d'énergie fossile. Dans le même temps, la séquestration du carbone via l'agriculture et le stockage du méthane par les zones humides doivent être encouragés. Enfin, chaque projet doit être réfléchi de façon décloisonnée pour y intégrer l'ensemble des ambitions du territoire.

Pour faire face à ces menaces, il faut lutter contre le changement climatique et préparer le territoire à être plus résilient. La prise en compte de ces facteurs dans tout nouveau projet est essentielle. Il faudra notamment gérer les eaux pluviales à la parcelle, planter des arbres, haies pour lutter contre le ruissellement, les îlots de chaleur, l'érosion ; favoriser un urbanisme plus adapté, isoler mieux les habitations.

Sur les espaces naturels, plusieurs communes ont engagé des démarches telles que des politiques de rachat du foncier boisé, la mise en place d'actions sur les zones humides avec les acteurs du territoire que sont le Conservatoire d'Espace Naturel, les Syndicats en charge des SAGE ou encore Picardie Nature.

En parallèle, la CCLVD a lancé une étude de sensibilité des exploitants à l'agriculture biologique pour encourager ces pratiques.

Sur le volet déchets, en 2021, 3 animateurs sont dédiés à la sensibilisation à la réduction des déchets des plus jeunes et du grand public. La Communauté de communes poursuit les démarches avec la mise en place d'actions de prévention pour réduire les tonnages de déchets, le tri des matières recyclables dans les bureaux et la gestion des biodéchets en partenariat avec le SMDO.

Concernant les énergies renouvelables, deux projets sont à l'étude :

- Utilisation de la géothermie pour les bâtiments intercommunaux (piscine, maison de santé,...)***
- Création d'un méthaniseur porté par des exploitants agricoles du territoire.***

Un autre projet va peut-être émerger pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Enfin, une trentaine d'actions sont en cours de définition dans le cadre du PCAET et viendront répondre aux enjeux environnementaux du territoire.

Section 1.03 Population, éducation et emploi

- Population***

L'indicateur de développement humain (IDH-4), qui croise les dimensions "niveau de vie", "santé" et "éducation", de la CCLVD est compris entre 0,4 et 0,5 (sur 1) ce qui correspond aux valeurs les plus élevées sur le territoire des Hauts-de-France.

7 communes ont une densité moyenne et 3 sont peu denses. Les communes qui envoient plus de 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle sont considérées comme faisant partie de l'aire d'attraction du pôle. Notre collectivité appartient à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus.

Le solde migratoire a une tendance négative (-0.20 %), avec 258 départs de plus que le nombre d'arrivées sur le territoire sur la même période. De plus, la population est vieillissante, ce qui à plus ou moins longue échéance causera une diminution du solde naturel qui est actuellement de 0.42 %.

- Education

Concernant l'éducation, en quelques chiffres :

Nombre d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation (INSEE 2017)

Indicateurs	3-10 ans (enfants)	11-14 ans (adolescents)	15-17 ans (adolescents)	18-24 ans (personnes)
CC du Liancourtiois	2 666	1 215	896	1 762

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

Catégories	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)	Formation d'enseignement supérieur
CC du Liancourtiois	632	1 908	1 131	0	Une 50aine

Seuls 53 étudiants sont en formation d'enseignement supérieur sur le territoire (-20 sur les 10 dernières années) ; 22,4 %, part des jeunes de 15-24 ans sont sans emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion.

- Emploi

La population active est de 15 239 personnes pour 5 807 emplois dans la zone ce qui signifie que de nombreux résidents du Liancourtiois travaillent dans les communes aux alentours. Le taux chômage de 13.3% est sensiblement similaire à la moyenne de l'Oise (13.8 %). Ces données datent de 2017 et il est probable que la crise sanitaire actuelle génère une hausse du chômage.

Répartition des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) en % au sein de la population du territoire

Indicateurs	CC du Liancourtiois	France
Agriculteurs	0,1	0,8
Art., commer., chefs d'entr.	2,7	3,5
Cadres et prof. int. sup.	5,7	9,4
Employés	20,0	16,2

Indicateurs	CC du Liancourtois	France
Autres inactifs	16,7	16,9
Prof. Intermédiaires	15,5	14,1
Ouvriers	14,1	12,2
Retraités	25,2	26,9

Les emplois locaux par secteurs d'activité Source : Insee, RP - 2017

Indicateurs	CC du Liancourtois	France
Emplois dans l'agriculture (%)	0,4	2,6
Emplois dans la construction (%)	8,1	6,4
Emplois dans l'industrie (%)	16,8	12,1
Emplois dans le tertiaire (%)	74,7	78,9

On recense 12,3 % d'emplois précaires, part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable.

Le taux d'évolution annuel de l'emploi est de -0,83 % contre 0,06 % en France.

On peut également noter que le tissu économique local est dépendant principalement de petits et moyens établissements :

Taille des établissements selon le nombre de salariés (Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) – 2016)

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC du Liancourtois	France	CC du Liancourtois	France
Ensemble	978	5 929 259	100,0	100,0
0 ou inconnu	618	3 972 815	63,2	67,0
1 à 9 salariés	279	1 588 264	28,5	26,8
10 à 49 salariés	59	296 484	6,0	5,0
50 à 99 salariés	12	41 711	1,2	0,7
100 à 199 salariés	6	18 124	0,6	0,3
200 à 499 salariés	4	8 739	0,4	0,1
500 salariés et plus	0	3 122	0,0	0,1

Il y a donc un enjeu à rendre le territoire plus attractif et à poursuivre le développement d'un certain nombre de services complémentaires : petite enfance, infrastructures sportives, accès au numérique... et à regrouper ces services dans les pôles urbains. Les équipements culturels doivent également être modernisés pour s'adapter aux besoins de la société, au changement climatique et rester attractifs.

Valoriser les productions locales, former les habitants aux métiers de demain, améliorer leur cadre de vie sont autant d'actions à mettre en œuvre pour proposer de meilleures conditions de vie aux habitants.

Les Communes de la CCLVD mènent des actions diversifiées pour soutenir les producteurs du territoire et dynamiser leur bourg. De plus, un projet de recensement du foncier pour développer des productions bio en circuit court doit être lancé prochainement.

La ville de Liancourt est concernée par un Contrat de Ville pour le quartier prioritaire « les abords du parc » (1000 habitants) depuis 2015. Les enjeux définis dans le Contrat de Ville sont de :

- **faire du quartier prioritaire un lieu de vie de centre-ville,**
- **faciliter l'accès et l'utilisation des équipements publics de la ville aux habitants du quartier comme à ceux de l'ensemble de la Communauté de Communes dans un but de mixité,**
- **Requalifier le secteur dégradé pour une meilleure intégration avec la ville,**
- **Développer des actions autour des trois piliers de la Politique de la Ville en direction notamment des jeunes (activités socio-culturelles, formation, emploi),**
- **Lutter contre la délinquance et les incivilités.**

Concernant la formation, la Communauté de communes souhaite développer un campus formation à Monchy-Saint-Eloi.

Section 1.04 Développement et aménagement social et sportif, petite enfance

Le territoire de la Communauté de communes est un territoire dynamique en termes de vie associative.

De nombreux équipements (Gymnases, stades, club de sports) sont présents sur les communes. 20,3 personnes pour 100 habitants sont engagées dans un activité sportive associative sur le territoire.

La piscine intercommunale située à Liancourt date de 1972. Elle se découvre sur 180°, ce qui en fait sa particularité. Elle accueille près de 95 000 visiteurs par an. Ce chiffre est stable ces dernières années.

Elle dispose également d'un parc socio-éducatif (le Parc Chédeville à Mogneville) qui est détaillé dans l'item « tourisme, culture, patrimoine ».

Sur l'accueil des plus jeunes, les communes possèdent plusieurs dispositifs : multi-accueil (20 places) géré par le SIAM (Laigneville et Monchy-Saint-Eloi), multi-accueil communal de Liancourt (15 places en accueil régulier type crèche et 5 places en accueil occasionnel type halte-garderie), micro-crèche (Cauffry), une Maison d'Assistantes Maternelles (12 places à Mogneville), crèche Villemain à Angicourt (30 places dont une partie réservée aux habitants de la CCLVD).

La CCLVD a par ailleurs renforcé son Relais Assistantes Maternelles (RAM). A compter de septembre 2021, ce service mutualisé devient une compétence communautaire intégrant les dix communes du territoire de la Vallée dorée.

Sur l'aspect social, la CCLVD a ouvert en mai 2021 un Espace France Services dans l'objectif de rendre plus accessibles les services publics, en donnant une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, le renouvellement des papiers d'identité, la demande d'allocations CAF...) et en fournissant un accompagnement au numérique (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...). Par ailleurs, des portails

dématerielisés sont développés (eau et assainissement) ou en cours de développement (urbanisme).

Il y a un besoin de valorisation de l'existant et de coordination des activités sportives et de loisirs.

Sur la piscine, la CCLVD a lancé des travaux d'optimisation énergétique et poursuit en 2021-2022 des travaux de rénovation de la piscine.

Par ailleurs, un programmiste étudie les possibilités d'évolution du Parc Chédeville.

Sur ces deux sites, une réflexion est engagée pour créer des espaces de bien être afin d'accueillir le public.

Section 1.05 **Tourisme, culture, et patrimoine**

La Communauté de communes dispose d'un parc socio-éducatif, le Parc Chédeville. Acquis en 1996 par le District Urbain du Liancourt, le Parc Chédeville, appartenant préalablement au comité d'entreprise de l'usine Chausson, est un équipement situé sur la commune de Mogneville, d'une superficie de six hectares boisés, cerclé des deux rivières Brèche et Béronnelle. Il est organisé autour d'un projet basé sur deux orientations, la sensibilisation à l'environnement et les sports et loisirs. La fréquentation du site est en constante hausse (2018 et 2019 > 50 000/an). Le public est essentiellement local ou des territoires limitrophes (Creillois et Clermontois) mais également en provenance du Val d'Oise, de la Seine-Saint-Denis et du Nord.

6 médiathèques sont présentes sur le territoire. Certaines ont mis en place un agenda culturel et proposent des événements mensuels.

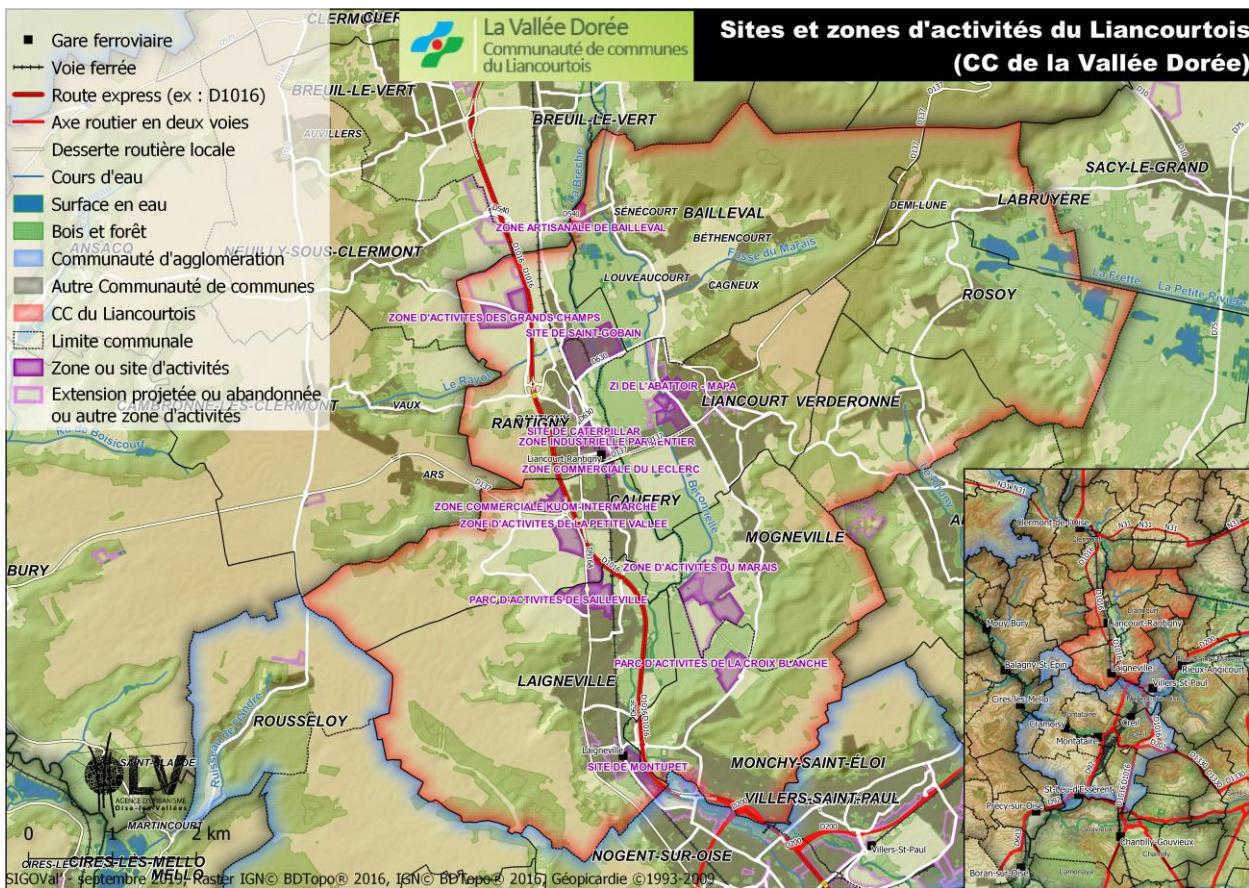
Quelques sites remarquables sont présents sur le territoire : la Fondation des Arts et Métiers et le château de la Rochefoucauld à Liancourt, le château de Verderonne, le château de Bailleval, le château de Monchy St-Eloi, Eglises, moulins, lavoirs ...

Il y a un enjeu à préserver ce patrimoine et à le mettre en valeur. D'intérêt public et historique, la mise en valeur du patrimoine concourt également à l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité du territoire et au développement de l'écotourisme.

Un certain nombre de projets communaux détaillés dans les fiches actions sont liés à la restauration du patrimoine et à sa mise en valeur.

Section 1.06 **Développement et aménagement économique**

Le territoire compte 14 zones d'activités réparties autour des axes de communication ; plusieurs d'entre elles sont en friche : anciens sites de Caterpillar, Siccardi, tandis que d'autres comportent des parcelles en friche ou en projet (KUOM, Leclerc, Vallourec, Marais et allée des Fresnes à Rantigny).



La Communauté de communes est compétente en matière de développement économique depuis janvier 2017.

Dans ce cadre, un travail de recensement des friches est réalisé en partenariat avec Oise les Vallées.

Une étude de préfiguration économico-urbaine du centre urbain de la CCLVD (communes de Liancourt, Cauffry, Rantigny) a été réalisée en novembre 2019 afin de déterminer des axes de développement cohérents et complémentaires.

L'industrie, secteur économique important pour le territoire, est le deuxième consommateur d'énergie ; il faut accompagner les entreprises dans l'acquisition d'équipements plus performants. Par ailleurs, le devenir des friches est à étudier. Le 0 artificialisation est un enjeu à prendre en compte dès aujourd'hui. Enfin, la création d'emplois est en enjeu fort de la CCLVD.

Développement et projets en cours :

- **Un projet de réhabilitation de friche est en cours sur le site Caterpillar à Rantigny et sur le site Vallourec à Laigneville,**
- **Un projet de mise en place d'un Campus formation est également en cours sur Monchy-Saint-Eloi,**
- **le projet de la ZAC de Mogneville portant sur 27.5 ha ayant pour objectifs de :**
 - o Dynamiser l'offre économique du territoire,
 - o Accroître l'emploi sur le territoire,
 - o Proposer une offre variée d'implantation aux porteurs de projets économiques,
 - o Participer au désenclavement de la Commune par la création d'un barreau routier,

- Améliorer la desserte du Parc de Chedeville (lieu de sensibilisation à l'environnement et au développement durable de rayonnement départemental)
 - Contribuer à limiter le développement non maîtrisé de l'extension urbaine de la Commune (occupations illégales, dépôts sauvages, ...),
 - Permettre le développement des circulations douces.
- ***L'implantation de bornes GNV est également à l'étude.***

Section 1.07 Voirie et Mobilité

Les deux grands axes de communication majeurs qui traversent le territoire sont la RD 1016 et la voie ferrée Creil-Amiens. Il existe deux gares sur le territoire qui se situent sur la ligne Lille-Paris Nord : Laigneville (173 000 voyageurs, données 2019) et Liancourt-Rantigny (290 000 voyageurs, données 2019).

Aujourd'hui, la grande majorité de la mobilité s'appuie sur le réseau routier. Notre territoire étant principalement traversé par un axe majeur du département la D1016 (50 000 véhicules/ jour en moyenne). Le réseau routier est complété par un réseau de voies départementales qui desservent l'intérieur du territoire (RD 1016, 62, 137...). Un réseau secondaire communal complète le maillage. Par ailleurs, des projets sont en cours (déviation de la RD62), afin de venir désengorger la commune de Cauffry pour les personnes venant depuis la RD1016 vers Liancourt et de désenclaver Liancourt.

Les habitants du Liancourtois ont des distances moyennes et des temps de trajets supérieurs à la moyenne nationale (en moyenne près de 75 minutes de déplacements pour effectuer environ 50 km). Ces chiffres s'expliquent en partie par un faible indice de concentration de l'emploi (54.5 emplois pour 100 actifs, 19% des actifs du territoire travaillent dans le Liancourtois), par la proximité avec l'agglomération creilloise et par un tropisme francilien très marqué.

Ces déplacements se font majoritairement en véhicules individuels thermiques (81%). Seuls 12% des habitants de la Communauté de communes utilisent les transports en commun pour se rendre au travail, 1.4 % se déplacent en deux roues. Cela peut s'expliquer notamment du fait d'une offre limitée et très fragmentée (PDM Sud de l'Oise).

Par ailleurs, les aménagements pour les mobilités douces sont peu développés sur le territoire. Les trottoirs sont souvent inadaptés et le réseau cyclable quasi inexistant, bien que les ménages possèdent en moyenne 1.47 vélos. La part modale du vélo est aujourd'hui de moins de 1%.

Le recours au véhicule particulier pour les déplacements courtes distances (trajets de moins de 2 km) est aujourd'hui trop systématique (près de 70% sont réalisés en voiture). La requalification des centres-bourgs est une occasion de repenser la place accordée à la voiture. Le réaménagement des traversées de ville devra se faire dans une logique d'apaisement des circulations et de développement durable.

Les centres villes de Laigneville, Monchy-Saint-Eloi, Liancourt notamment seront repensés dans les prochaines années.

La Communauté de communes est compétente en matière de voirie d'intérêt communautaire depuis janvier 2018.

Il y a donc un enjeu très important sur les développements multimodaux, la mise en place du covoiturage, de biocarburants, d'espaces de coworking, le retour des commerces de proximité et le développement de transports en commun.

La CCLVD a acquis le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) le 18 février 2021 en prenant la compétence mobilité. La CCLVD souhaite répondre aux différents besoins de déplacements en s'engageant dans une politique multimodale. Elle vise notamment une mise en service d'un service de transports collectifs en 2023. Une étude de préfiguration du transport collectif va être lancée très prochainement.

Un schéma des modes actifs est également en cours. La continuité des itinéraires et l'ouverture vers les territoires voisins sont les principaux enjeux partagés par la CCLVD et ses Communes. Ces documents permettront de hiérarchiser les actions à mettre en place pour optimiser les déplacements sur le territoire. Des actions sont déjà ciblées dans le cadre des fiches actions.

Des projets de réaménagement des quartiers gare sont également en cours de réflexion. La CCLVD a rappelé dans son projet de territoire son ambition de redynamiser ses deux quartiers gares. La gare de Liancourt-Rantigny a vocation à devenir une gare multimodale, accessible tous modes et véritable centre d'un pôle urbain de 12 000 habitants constitué des communes de Liancourt, Rantigny et Cauffry.

Au regard de sa proximité avec la RD1016 et avec l'agglomération creilloise, la gare de Laigneville, pour répondre aux besoins quotidiens de nombreux habitants, deviendra une gare de rabattement directement connectée au creillois.

La CCLVD a instauré un Versement Mobilité (VM) dans le cadre de la mise en place de transports collectifs, accompagne les employeurs dans leurs nouvelles obligations en matière de mobilité.

En s'appuyant sur le Parc Chédeville, différentes manifestations à destination des scolaires auront comme objectif de promouvoir l'écomobilité.

Section 1.08 Logement et Habitat

Le parc immobilier de la Communauté de communes du Liancourtois est composé de 9 822 logements en 2017. Ce sont majoritairement des résidences principales (93%), avec une faible proportion de logements vacants (6,2%). Ces logements sont principalement de l'habitat individuel (71,5%). Presque qu'un tiers (31,5%) correspondent à des logements loués. Enfin, on recense 14,6% de logements sociaux.

Les résidences principales sont relativement anciennes avec 40% de logements construits avant 1970 : près de la moitié des résidences principales n'a ainsi pas été soumise à une réglementation thermique (la première datant de 1974).

Il y a donc un fort enjeu de rénovation de l'habitat et d'évolution des modes de chauffage.

Les élus de la CCLVD envisagent de prendre la compétence « politique du logement et de l'habitat » en septembre 2021 qui pourrait notamment permettre la réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

En parallèle, la mise en place d'un Guichet Unique de l'Habitat (GUH) est envisagée. Des permanences de l'ADIL vont être réalisées dans le cadre de l'Espace Frances Services.

Section 1.09 Santé

Située dans la région parisienne, l'Oise n'est pas classée « zone fragile » mais sa situation est jugée très préoccupante. Ce département pourrait dans les années à venir devenir un véritable désert médical. En 2018, seuls 2 282 praticiens étaient inscrits au conseil de l'ordre des médecins de l'Oise, toutes spécialités confondues. (A titre de comparaison, la Somme en enregistre 2 463 pour 250 000 habitants de moins).

Sur notre territoire, le nombre de médecins est passé de 14 à 7 en quelques années dont 4 ont plus de 62 ans. Alors même que la population progresse, le problème démographique est observé par

les professionnels depuis déjà 7 à 8 ans. 6 médecins généralistes sont partis à la retraite sans successeur ces dernières années. Il devient de plus en plus difficile selon eux d'assurer les visites à domicile pour ceux qui le faisaient. Les amplitudes horaires de travail sont très importantes.

Deux établissements de santé de médecine, chirurgie et obstétrique sont implantés à proximité du territoire Liancourtois : CHPSO de Creil, CH de Clermont.

Sur le territoire, des structures sont déjà existantes :

- Hôpital gériatrique Paul-Doumer (avec plusieurs unités et services) à Labruyère.
- 1 EHPAD à Liancourt.
- 2 foyers logements (1 à Liancourt et 1 à Cauffry).
- Des services à domicile : CCAS à Liancourt et ASDAPA (couvrant un large territoire dont celui du Liancourtois).
- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Léopold Bellan à Monchy-Saint-Éloi.
- Dispositifs de télémédecine à Laigneville, Liancourt et Monchy St Eloi.

Partant de ce constat, les professionnels de santé du territoire du Liancourtois se sont mobilisés pour échanger sur les problématiques rencontrées et au fur et à mesure des échanges, deux projets ont émergé à savoir :

- la constitution d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) sur la Communauté de Communes du Liancourtois,
- l'ouverture d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) installée dans des locaux provisoires dans un premier temps. D'ici juin 2022, les professionnels intégreront une nouvelle structure actuellement en construction.

L'objectif de ces projets est de pouvoir apporter une réponse à la population mais également formaliser la coordination sur le territoire, fluidifier le parcours de soins du patient. L'objectif est également de rendre dynamique le territoire et susciter l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Fort de cette communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), la communauté de communes du Liancourtois a pu en partenariat avec la commune de Liancourt ouvrir un centre de vaccination en avril 2021.

Renforcer les capacités de soins du territoire, améliorer la qualité de l'air, sensibiliser à l'activité physique sont des enjeux de santé publique.

La communauté de communes est en cours de réalisation de sa Maison de Santé pluriprofessionnelle qui s'achèvera en juin 2022. Elle sera le point d'appui du projet de santé du territoire.

La commune de Mogneville a un projet de télémédecine.

Section 1.10 Contractualisations existantes

Les principaux programmes et dispositifs actuels sont :

- SRADDET : Approuvé le 4 août 2020. Il se base sur trois partis pris :
 - une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée,
 - une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional,

→ un quotidien réinventé, s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue.

Il donne deux objectifs transversaux : la réduction des émissions de GES et la gestion économe de l'espace. Selon l'ossature régionale, Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Saint Leu d'Esserent sont des pôles d'envergure régionale. Saint-Maximin est un pôle intermédiaire.

- SRDEII : Approuvé le 29 juin 2017

Une priorité majeure : l'emploi. Articulation autour de cinq dynamiques stratégiques :

- une région pionnière de la Troisième Révolution Industrielle, maritime et agricole
- une région commerçante, leader de la distribution et hub logistique européen
- une région qui rayonne à travers l'excellence universitaire et tertiaire
- un modèle régional innovant de la santé et des services à la personne
- une région attractive

- SDASAAP : Approuvé le 3 août 2018

→ Articulation autour de six chantiers : mobilités, santé-solidarité, sécurité, vie quotidienne, services publics et numérique

- CTEC (Contrat de Territoire Eau et Climat) signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

- SAGE Brèche et Oise Aronde

- SCoT : Le Syndicat Mixte a approuvé un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en mars 2013, document qui visait un horizon 2030 et portait sur un territoire de 14 communes (ancien périmètre du Syndicat Mixte, dont 3 communes de la CCLVD).

Document réglementaire de planification à long terme, destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles (organisation de l'espace, urbanisme, habitat, mobilités, développement économique et commercial, environnement), ce SCoT répondait aux objectifs de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle 2 ».

Depuis l'approbation du SCoT, le cadre réglementaire du SCoT a évolué, sous l'impulsion notamment de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014 et la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) de 2018.

Ce document stratégique pour le Bassin Creillois a néanmoins dû rentrer en révision, suite à l'adhésion de la CCLVD au Syndicat Mixte en septembre 2014 et à l'extension de son périmètre sur 7 nouvelles communes issues de notre intercommunalité (*création d'une zone blanche sur ces nouvelles communes où les orientations du SCoT de 2013 ne peuvent pas s'appliquer*).

L'intégration de ces nouvelles communes a ainsi imposé la recherche de nouveaux équilibres au sein d'un nouveau SCoT, en cours de révision dont l'approbation est prévue pour 2024 et dont les premiers enjeux peuvent se résumer ainsi :

Enjeux de la révision du SCoT du Bassin Creillois

Enjeux liés au positionnement régional du territoire

Valoriser l'étoile ferroviaire en lien avec la liaison Roissy-Picardie, pour rapprocher les habitants des lieux d'emplois et de services.

Profiter de l'axe fluvial Seine Nord Europe pour le développement économiques, touristiques et logistique.

Enjeux liés au développement démographique et à la dynamique urbaine

Répondre aux besoins en logement par une diversification de l'offre en faveur d'une mixité et des « parcours résidentiels ».

Renforcer la qualité de l'habitat et son évolutivité (efficience énergétique, adaptabilité, espaces vécus, résilience...).

Accueillir une nouvelle population sur des secteurs bien équipés en commerces et services, bien desservis en transports en commun et disposant d'accès facilités en modes actifs.

Repenser l'aménagement urbain dans une optique de courte distance, sans avoir à utiliser sa voiture particulière.

Rechercher un équilibre et des complémentarités entre les polarités urbaines et rurales en lien avec la réorganisation des quartiers des gares structurantes du territoire.

Réinvestir les friches plutôt que l'extension urbaine.

Enjeux liés au développement économique et au dynamisme de l'économie

Maintenir les activités et lutter contre le chômage notamment des jeunes (enjeu de formations adaptées, structures de formations supérieures à créer)

Saisir les opportunités d'emplois écologiques (économique verte)

Evaluer les besoins en termes d'activités économiques, d'offre foncière et immobilière économique

Anticiper les évolutions des activités économiques :

- Industrie : enjeu de revalorisation des friches industrielle (pollution des sols, adaptation aux besoins actuels et futurs, situation, desserte...)
- Commerce : développement de nouveaux modes de consommer, e-commerce, circuits courts...
- Artisanat : enjeu de proximité.

Préserver les savoir-faire locaux notamment dans l'industrie.

Redonner vie aux centres-villes

Enjeux liés au capital naturel et à la vulnérabilité du territoire

Préserver les sensibilités territoriales du Bassin Creillois, son patrimoine naturel, sa biodiversité et ses paysages.

Développer la résilience du territoire face aux aléas/risques d'inondation et les écoulements de boues et d'eaux pluviales.

Limiter l'artificialisation des sols.

Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le bilan intermédiaire du SCoT réalisé en mai 2017 (sur les données 2016) a souligné l'ampleur des évolutions du territoire avec notamment une « *zone blanche* » (nouvelles communes) qu'il convenait d'analyser dans le détail, dans le cadre d'un diagnostic complémentaire. Il montrait également qu'une partie importante des analyses traduites par les orientations du SCoT de 2013 restaient pertinentes.

C'est pourquoi les nombreuses révisions de Plans Locaux d'Urbanisme réalisées depuis 2014, notamment sur les communes de la zone Blanche ont anticipé la révision du SCoT en cours, par l'intégration des orientations du SCoT de 2013.

La portée de ces orientations sur les nouvelles communes a été positive dans de nombreux domaines. Sur les 7 nouvelles communes ayant rejoint le Syndicat Mixte depuis 2014, 4 ont révisé leur PLU en intégrant les principes d'aménagement du SCoT. **Ces évolutions des documents d'urbanisme ont permis d'assoir une cohérence territoriale par la mise en œuvre des politiques sectorielles majeures du Bassin Creillois comme la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles ou encore la préservation des ressources naturelles.**

Par exemple, avant l'adhésion de la CCLVD au Syndicat Mixte, les 7 nouvelles communes de la « *zone Blanche* » projetaient de consommer, à elles seules, autant de foncier que les 14 communes historiques du SCoT de 2013 (160 ha).

L'intégration des principes d'aménagement du SCoT de 2013 dans la révision des PLU des communes de la CCLVD (4 PLU de la « *zone blanche* » + 2 PLU des communes adhérentes au Syndicat avant 2014) a permis de réduire considérablement la consommation foncière et l'artificialisation des sols.

Les 10 communes de la CCLVD projettent aujourd'hui d'urbaniser environ 97 hectares sur leur territoire.

D'autre part, l'adhésion de la CCLVD au sein du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) a permis d'élaborer un Plan de Mobilité opposable à l'échelle du Bassin Creillois.

• Plan de Mobilité ACSO/CCLVD

L'élaboration du Plan de Mobilité (PDM) a débuté en 2017. La stratégie opérationnelle composée de 44 actions a été approuvée par le Conseil Communautaire de la CCLVD le 14 septembre 2020. L'arrêt projet du PDM a été voté fin juin par le conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) puisque celui-ci s'est vu déléguer par la CCLVD et l'ACSO la réalisation de leur PDM commun. L'approbation est prévue pour fin 2021 soit après avis des Personnes Publiques Associées et enquête publique.

La mise en œuvre du PDM par la CCLVD a été rendue possible notamment grâce à son nouveau statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

La CCLVD prévoit d'engager une réflexion quant au devenir de la compétence voirie en concertation avec les communes afin de pouvoir s'assurer de la bonne mise en œuvre du réseau cyclable notamment.

Les grands enjeux identifiés par le PDM pour le bassin creillois sont notamment de :

- ➔ Restructurer et compléter le réseau de transports collectifs pour offrir une desserte adéquate sur l'ensemble du territoire.
- ➔ Créer des services de mobilité légers ou partagés dans les secteurs ruraux.
- ➔ Maîtriser la place allouée à la voiture dans les secteurs urbains.
- ➔ Transformer les gares complémentaires à la gare de Creil en pôles multimodaux pour rééquilibrer les flux à l'échelle du territoire.
- ➔ Créer des liaisons cyclables desservant les centralités urbaines et économiques.

Spécifiquement pour le territoire de la CCLVD, le PDM fixe comme grands objectifs de :

- ➔ **Rendre l'environnement urbain plus adapté aux modes alternatifs à la voiture** (*aménager et réglementer les voiries desservant Liancourt, Rantigny et Cauffry pour marquer leur caractère local*)
- ➔ **Réaménager et mieux desservir les pôles d'échanges ferroviaires de Laigneville et Liancourt-Rantigny** (*Des liaisons cyclables, des cheminements piétons, des espaces publics attractifs, des places de dépose-reprise et de covoiturage, des consignes vélo et des parkings pour voitures.*)

Fiche action CRTE liée = Achat de foncier à proximité des gares qui sera complétée par la suite par l'aménagement des zones à proximité des gares

- ➔ Mettre en place une offre de mobilité diversifiée à l'échelle de l'intercommunalité (*desservir les secteurs urbains par des transports collectifs et les autres secteurs par des offres plus flexibles*)

Fiche action CRTE liée = la CCLVD se réserve le droit de compléter son dossier CRTE lorsqu'elle disposera des conclusions de son étude de préfiguration d'un réseau de transport collectif intercommunal (mise en service du service prévue courant 2023)

- ➔ Créer un réseau d'itinéraires cyclables pour relier les espaces urbains, périurbains et ruraux

Fiche action CRTE liée = tronçons jugés prioritaires par le schéma directeur des modes actifs

- ➔ Garantir la coordination des services de mobilité futurs avec ceux de l'ACSO notamment.

Fiche action CRTE liée = la CCLVD se réserve le droit de compléter son dossier CRTE lorsqu'elle disposera des conclusions de son étude de préfiguration d'un réseau de transport collectif intercommunal (mise en service du service prévue courant 2023)

A noter que le PDM ACSO/CCLVD s'est inscrit dans le cadre d'une démarche mutualisée avec les EPCI limitrophes (les CC du Clermontois, des Pays d'Oise et d'Halatte, de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne) dont l'objectif était de réaliser en simultané 5 plans de mobilité couvrants ainsi un bassin de vie de 250 000 habitants.

- **PMA et TI (ACSO)**
- **PCAET (en cours de réalisation, achèvement prévu en octobre 2021)**
- **Contrat de politique de la ville Quartier prioritaire « les abords du Parc » de Liancourt**

Article II. Ambition du territoire de la Vallée dorée

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Les élus de la CCLVD portent aujourd'hui un projet de territoire 2020-2026 qui permet la conduite d'un diagnostic partagé et la détermination d'une vision pour le territoire, à court et long termes. Ils ont souhaité associer tous les conseillers municipaux à cette démarche libre. Les habitants y seront associés prochainement.

Des réunions de travail avec les élus ainsi que des entretiens avec les acteurs du territoire ont été menés autour de 5 thématiques : grands équipements, santé, économie, mobilité, transition écologique. Leur expertise a ainsi été mise au cœur du diagnostic. Le résumé est détaillé dans le schéma suivant :

FORCES

- Existence de 2 gares
- Terrains agricoles à fort potentiel
 - Nombreuses zones d'activités
- Présence de toutes les catégories socio-professionnelles
- 2 équipements communautaires sportifs et de loisirs

FAIBLESSES

- Faible concentration de l'emploi
- Absence de centralité du territoire
- Difficultés de stationnements en centre-ville
 - trottoirs souvent inadaptés à un cheminement piéton sécurisé et absence de pistes cyclables
- Bâtiments publics mal isolés
- Manque de personnel médical et paramédical
 - Peu d'offre d'hébergement et de services pour personnes âgées
- Pas d'offre culturelle coordonnée

OPPORTUNITES

- Proximité de l'Ile-de-France
- Situation géographique entre 2 bassins d'emploi importants et bien desservis : Creil et Clermont
- Hausse de fréquentation des gares à prévoir en lien avec Roissy-Picardie
- Opportunités foncières à proximité des gares

MENACES

- Le vieillissement de la population
- Difficultés de recrutement pour les employeurs
- Tendance à la diminution de la superficie des terres agricoles
- Crise des commerces de centre-ville

Par la suite, 7 objectifs stratégiques ont été identifiés :

1. Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants
2. Développer l'intermodalité et les mobilités douces
3. Renforcer le pôle urbain Liancourt/Rantigny/Cauffry
4. Poursuivre le développement économique
5. Poursuivre le développement du territoire en maîtrisant l'énergie, l'eau, les déchets
6. Poursuivre le développement soutenable de l'agriculture
7. Favoriser les activités de loisirs, sportives et de culture, et des actions de prévention santé

Ils sont déclinés en objectifs opérationnels puis en actions. Celles-ci sont pour la plupart reprises dans le CRTE. Le projet de territoire a été approuvé par le Conseil Communautaire le 16 décembre 2019.

Article III. **Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques du territoire en s'appuyant sur le projet de territoire et le Plan Climat Air Energie du Territoire. Les orientations retenues sont les suivantes :

- **Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire** (développer les services, encourager à la construction de logements et bâtiments plus performants, favoriser l'accès au numérique, Espace France Service, santé, espaces sociaux-culturels, patrimoine historique, sportifs, de loisirs et espaces scolaires)
- **Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air** (liaisons douces, accès PMR, améliorer mobilité vers les gares et équipements structurants)
- **Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone** (renforcer les zones d'activités existante, les commerces locaux, l'accès à l'emploi et à la formation, mise en œuvre de projets d'aménagement résilient, soutien aux circuits courts, pérenniser la production agricole locale et favoriser l'installation de nouvelles exploitations, soutenir les conversions vers le bio)
- **Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables** (maîtrise de l'énergie, des déchets, de l'eau potable, des eaux pluviales et de ruissellement, de l'assainissement et préserver les espaces naturels du territoire et développer la trame verte, amélioration de la qualité de l'air)

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article IV. **Le Plan d'action**

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Section 4.01 **Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat**

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire et sont détaillées en fin d'article 1.

Section 4.02 **Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent*

soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

Section 4.03 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

[Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE]

Section 4.04 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;*
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;*
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;*
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;*
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;*

- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats... Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article V. Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article VI. Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Section 6.01 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du

partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Section 6.02 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Vallée dorée assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Section 6.03 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Section 6.04 Engagements de la Région (*si signataire*)

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Section 6.05 Engagements du Département (*si signataire*)

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la

collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Section 6.06 Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Opérateur public Agence de l'Eau Seine-Normandie

Sur les projets de gestion alternative des eaux pluviales, de restauration zones humides, rivières, etc. (cf. CTEC Brèche et Oise Aronde).

6-6-2. Opérateur public ADEME

Sur les projets liés à la mobilité et à l'énergie

Section 6.07 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Section 6.08 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;*

- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article VII. **Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Section 7.01 **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires des 10 communes du territoire de la Vallée dorée, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Section 7.02 **Le comité technique**

- Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Vallée dorée. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.
- *Président de l'EPCI et ensemble des maires des 10 communes et des élus municipaux en charge des actions,*
- *Services des communes et de la Communauté de communes du Liancourtois en charge du suivi du CRTE.*

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Section 7.03 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article VIII. Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article IX. **Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans le tableau de synthèse.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article X. **Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article XI. **Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article XII. **Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article XIII. **Traitements des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens - 14 rue Lemercier, 80000 Amiens - Tél. 03.22.33.61.70 - Fax. 03.22.33.61.71 - greffe.ta-amiens@juradm.fr - URL : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>.

Signé à *Laigneville* le **03 février 2022**

Mme Corinne ORZECHOWSKI,
Préfète de l'Oise



Mme Virginie GARNIER,
Vice-Présidente de la Communauté de communes du Liancourtais et Maire de la commune de Cauffry

M. Christophe DIETRICH,

Vice-Président de la Communauté de communes du Liancourtais et Maire de la commune de Laigneville



M. Michel DELAHOCHE,
Vice-Président de la Communauté de communes du Liancourtais et Maire de la commune de Mogneville



M. Dominique DELION,
Vice-Président de la Communauté de communes du Liancourtais et Maire de la commune de Rantigny



M. Philippe LEPORI,
Vice-Président de la Communauté de communes du Liancourtais et Maire de la commune de Verderonne



M. Xavier BERTRAND,
Président du Conseil Régional des Hauts-de-France

M. Olivier FERREIRA,
Président de la Communauté de communes du Liancourtais et Maire de la commune de Bailleval



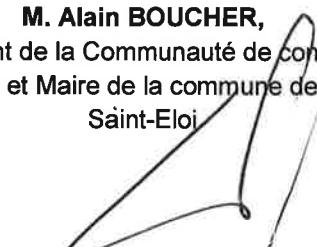
M. Jean-François CROISILLE,
Vice-Président de la Communauté de communes du Liancourtais et Maire de la commune de Labruyère



M. Roger MENN,
Vice-Président de la Communauté de communes du Liancourtais et Maire de la commune de Liancourt



M. Alain BOUCHER,
Vice-Président de la Communauté de communes du Liancourtais et Maire de la commune de Monchy-Saint-Eloi



M. Gérard LAFITTE,
Vice-Président de la Communauté de communes du Liancourtais et Maire de la commune de Rosoy



Mme Nadège LEFEBVRE,
Présidente du Conseil Départemental de l'Oise



Sommaire des annexes

Annexe 1 : Orientations stratégiques

Annexe 2 : Fiches actions

Annexe 3 : Tableaux de synthèse du CRTE

Annexe 4 : Contribution des établissements publics et opérateurs

Annexe 1 : Orientations stratégiques

Description des orientations avec objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

Orientation 1 Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire

Déclinaison de l'orientation	Indicateur	Référence 2021	Objectif 2026 (numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux)
Développer des services, favoriser l'accès au numérique	Nombre de services numériques proposés. Nombre d'habitants aidés. Services ou commerces créés à l'échelle communale ou intercommunale	0	Permettre l'accès aux services numériques à tous les habitants, Crédit d'un Espace France Service Bailleval : extension de la boulangerie, aménagement des abords de la mairie Mogneville : rachat des locaux de la MAM, rénovation des abords de la mairie Liancourt : aménagement d'un parking à proximité de l'école maternelle Jean Macé et du stade
Encourager à la construction de logements bâtiments performants et plus	Nombre de logements de performants	10% des ménages du territoire consacrent 14 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques 50% des ménages du territoire ont un taux d'effort énergétique logement et déplacements de 8 %.	Encourager à la construction de logements performants Nombreux projets de création ou de rénovation de groupes scolaires, bâtiments publics (Monchy-St-Eloi, Rantigny...)
	Nombre d'habitats rénovés (public ou privé). Nombre d'habitants aidés sur des questions	Près de la moitié des résidences principales n'a ainsi pas été soumise à une réglementation thermique	Mise en place d'un Guichet Unique de l'Habitat (GUH) et permanences ADIL

Déclinaison de l'orientation	Indicateur	Référence 2021	Objectif 2026 (numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux)
	liées au logement (ADIL)		
Santé	<p>Nombre de médecins par habitant</p> <p>Nombre de structures</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation liées à la santé menées</p>	<p>7 médecins pour 24 000hab</p> <p>Hôpital gériatrique Paul-Doumer (avec plusieurs unités et services) à Labruyère. 1 EHPAD à Liancourt.</p> <p>2 foyers logements (1 à Liancourt et 1 à Cauffry).</p> <p>Des services à domicile : CCAS à Liancourt et ASDAPA (couvrant un large territoire dont celui du Liancourtois).</p> <p>Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Léopold Bellan à Monchy-Saint-Éloi.</p> <p>Dispositifs de télémédecine à Laigneville, Liancourt et Monchy St Eloi.</p>	<p>Mise en œuvre du projet de santé via la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)</p> <p>Ouverture d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Liancourt (MSP)</p> <p>Projet de télémédecine</p>
Développer les espaces sociaux- culturels, patrimoine historique, sportif, de loisirs et les espaces scolaires	<p>Nombre d'ouvrages restaurés</p> <p>le développés, nombre de visites</p>	<p>Nombre d'entrées piscine, parc, médiathèque et nombre de personnes sur les évènements</p>	<p>Préserver le patrimoine et à le mettre en valeur</p> <p>Développement de l'écotourisme</p> <p>Réhabilitation de certains cimetières</p> <p>Développement d'équipements :</p> <p>Bailleval : extension école, développement du domaine de Béthencourt</p> <p>Labruyère : création d'une aire de jeux</p>

Déclinaison de l'orientation	Indicateur	Référence 2021	Objectif 2026 (numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux)
			<p>Laigneville : réhabilitation du terrain de foot, mise en lumière du patrimoine</p> <p>Liancourt : sauvegarde et rénovation du château, création d'un parvis devant l'église ,rénovation de la place La Rochefoucauld</p> <p>Mogneville : réalisation d'un city-stade, construction d'un espace multi-activités, rénovation de l'Eglise</p> <p>Monchy-Saint-Eloi : construction d'un espace multi-activités, d'un espace culturel</p> <p>Rantigny : construction d'une médiathèque</p> <p>Verderonne : rénovation de l'Eglise, création d'un parcours pédagogique autour d'une zone humide</p> <p>Rosoy : travaux dans l'Eglise</p> <p>CCLVD : travaux de modernisation de la piscine</p>
	<p>Quantité d'activités sportives et de loisirs par habitant</p> <p>Nombre d'associations</p>	Nombre d'équipements et de services	

Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air

Déclinaison de l'orientation	Indicateur	Référence	Objectif 2026
Liaisons douces	Linéaire de voies douces Nombre de places de stationnement vélo	La part modale du vélo est aujourd'hui de moins de 1%, 33% pour les piétons, 11% de transports collectifs et 55 % de voitures Réseau cyclable quasi inexistant : 4.5 km	2030 : 6 % de vélo, 38 % piétons, 19% transports collectifs, 36 % voiture avec un taux de remplissage de 1.40 à 1.94. + 34 km de linéaires cyclables Requalifier les traversées de ville et certaines rues des communes ➔ De nombreuses actions s'inscrivent dans ces objectifs sur tout le territoire.
Accès PMR	Le linéaire ou nombre d'accès PMR		Requalifier les traversées de ville ➔ De nombreuses actions s'inscrivent dans ces objectifs sur tout le territoire.
Mobilité vers les gares et les équipements	Le nombre d'usagers qui utilisent les gares Linéaire de voies douces vers les équipements Nombre de places de stationnement vélo	12% des habitants de la Communauté de communes utilisent les transports en commun pour se rendre au travail	Rantigny : gare multimodale / Laigneville : gare de rabattement Réflexion sur l'offre de stationnement autour des gares Améliorer la desserte des équipements ➔ De nombreuses actions s'inscrivent dans ces objectifs sur tout le territoire.

Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone

Déclinaison de l'orientation	Indicateur	Référence	Objectif 2026
Renforcer les zones d'activités existantes, les commerces locaux	Nombre de commerces locaux et fréquentation Nombre d'emplois créés		Reste à définir
Accès à l'emploi et à la formation	Nombre de formations sur le territoire Nombre de filières de formation ouvertes Taux d'emploi	Taux chômage : 13.3% 12,3 % d'emplois précaires Taux d'évolution annuel de l'emploi est de -0,83 % contre 0,06 % en France	Reste à définir
Mise en œuvre de projets d'aménagement résilient	Bilan carbone Surfaces désimperméabilisées, désartificialisées Evolution du nb d'ha urbanisés Surface liée au recyclage foncier		Mettre en œuvre des projets résilients
Pérenniser la production agricole locale, soutien aux circuits courts	Quantité de produits locaux		
Favoriser l'installation de nouvelles exploitations, soutenir les conversions vers le bio	Nombre d'exploitations / Surface agricole (en bio et en conventionnelle)	L'agriculture occupe 31% du territoire dont une très faible partie en bio	

Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables

Déclinaison de l'orientation	Indicateur	Référence	Objectif 2026
Maîtrise de l'énergie	Nombre d'ENR et puissance produite Réduction des consommations énergie	Très peu d'ENR	Maison de santé en géothermie Projets d'implantation de panneaux photovoltaïques Ensemble des projets du territoire décrits dans les fiches actions liées aux économies d'énergie et à l'isolation. Performance des bâtiments publics
Maîtrise des déchets	Quantité de déchets triés Développement du tri à la source des biodéchets	65,90 kg/an/habitant	Améliorer le tri et sa qualité Mettre en place le tri à la source des biodéchets
Maîtrise de l'eau potable	Rendement	80 %	Améliorer le rendement Maîtrise des consommations voir diminution (distribution de kits d'économie d'eau, récupération des eaux pluviales...) Mise en œuvre du Schéma Directeur d'eau potable
Maîtrise des eaux pluviales, des ruissellements, de l'assainissement	Surface désimperméabilisée Nombre de nouveaux projets intégrants la gestion des eaux pluviales		Mise en œuvre des projets tels que décrits dans les fiches actions intégrant la gestion des eaux pluviales à la source. Pour certains, se situant dans des zones en assainissement unitaire, ces projets auront également un impact sur la surcharge des réseaux d'assainissement et sur les déversements au milieu naturel.

Déclinaison de l'orientation	Indicateur	Référence	Objectif 2026
			Réalisation d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement
Préserver les espaces naturels du territoire et développer la trame verte	% d'espaces naturels Linéaire de haie planté Nombre de projets liés à la restauration de la continuité Nombre d'arbres plantés	Forêts de feuillus couvrent près de la moitié du territoire (46%)	Améliorer la biodiversité
Amélioration de la qualité de l'air	Nombre d'arbres plantés Données de l'ATMO		

Annexe 2– Fiches actions



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiches actions de la CCLVD



Fiche action 1 : Requalification de l'avenue du Général de Gaulle, de la place Chanoine Snejdareck et de la ruelle Niville à Liancourt - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement (maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, de l'assainissement, renouvellement des réseaux eau potable) et développer les énergies renouvelables
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Groupement de maîtrise d'œuvre : SECT / GP Architectes / pour les eaux pluviales : Infraservices
Description de l'action	<p>- Intérêt du projet :</p> <p>Dans le cadre de la requalification, l'objectif est de gérer les eaux pluviales via des techniques alternatives afin de gérer l'eau là où elle tombe. Les techniques mises en œuvre sont la création d'une nouvelle paysagère et de bassins d'eaux pluviales, la création de revêtements de surface perméables (notamment pavés drainants pour les stationnements et parkings). Ces techniques alternatives permettent également de lutter contre les îlots de chaleur par l'emploi de matériaux alternatifs, la renaturation de l'espace public. Cette renaturation peut également favoriser la biodiversité. Les réseaux d'assainissement de l'Avenue Général de Gaulle et de la ruelle Niville étant en unitaire, la gestion alternative des eaux pluviales va permettre de diminuer les rejets d'eaux unitaires par temps de pluie vers la Béronnelle, dans le cadre des objectifs de bon état chimique et écologique des cours d'eau, s'inscrivant dans les objectifs du SAGE Brèche.</p> <p>Des travaux de mise aux normes des réseaux d'eau potable, d'assainissement sont également prévus afin d'assurer le renouvellement des réseaux anciens (problème d'étanchéité, vétusté pouvant entraîner des casses) et une résilience sanitaire. Des enquêtes parcellaires ont été réalisées et les particuliers ou bâtiments publics devront se mettre aux normes et en séparatif.</p>



	<p>Enfin, une liaison douce de 350 ml type voie partagée sera créée permettant notamment de desservir les écoles, la piscine intercommunale, le collège. Des stationnements vélo sont également prévus. L'objectif est de développer les modes actifs sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? le projet est issu d'une volonté communale.- où en est-il ? : phase dossier de consultation- quelle superficie ? 6000 m² de voirie- combien de personnes bénéficiaires ? a minima toute la Communauté de communes																				
Partenaires	<p>La commune de Liancourt qui réalise des travaux sur ce secteur également. Chaque collectivité réalise les travaux selon ses compétences, mais le projet est conçu ensemble en coordination via un groupement de commandes maîtrise d'œuvre et un lancement des consultations des entreprises ensemble. Cela permet d'assurer la cohérence dans les travaux d'aménagement et d'avoir un projet global.</p>																				
Coût prévisionnel	<p>Les travaux sont décomposés en deux tranches spatiales et temporelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Tranche 1 : avenue Général de Gaulle et Place Chanoine Snejdareck,- Tranche 2 : Ruelle Niville. <p>Le montant total des études et travaux est de 1 052 953 € HT : 772 537.5 € HT pour la tranche 1 et 280 415 € HT pour la tranche 2.</p> <table><thead><tr><th></th><th>Montant € HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Installation</td><td>20 800,00</td></tr><tr><td>Assainissement EU</td><td>196 500,00</td></tr><tr><td>Assainissement EP</td><td>248 950,00</td></tr><tr><td>Noue et bassin d'infiltration</td><td>114 840,00</td></tr><tr><td>Eau potable</td><td>180 650,00</td></tr><tr><td>Parking drainant</td><td>146 140,00</td></tr><tr><td>Voie douce</td><td>99 308,00</td></tr><tr><td>Etudes, coordination SPS</td><td>45 765,00</td></tr><tr><td>Total</td><td>1 052 953,00</td></tr></tbody></table>		Montant € HT	Installation	20 800,00	Assainissement EU	196 500,00	Assainissement EP	248 950,00	Noue et bassin d'infiltration	114 840,00	Eau potable	180 650,00	Parking drainant	146 140,00	Voie douce	99 308,00	Etudes, coordination SPS	45 765,00	Total	1 052 953,00
	Montant € HT																				
Installation	20 800,00																				
Assainissement EU	196 500,00																				
Assainissement EP	248 950,00																				
Noue et bassin d'infiltration	114 840,00																				
Eau potable	180 650,00																				
Parking drainant	146 140,00																				
Voie douce	99 308,00																				
Etudes, coordination SPS	45 765,00																				
Total	1 052 953,00																				



Plan de financement	<p>1- Etat : (DETR et DSIL) : attente de réponse et (Plan de relance) : 40800 €(subvention accordée) + dossiers en attente</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>Agence de l'eau Seine Normandie : dossier à déposer à l'issue de la consultation des entreprises</p> <p>3- Conseil Régional :</p> <p>4- Conseil départemental : attente de réponse</p> <p>5- CCLVD : le différentiel</p>
Calendrier	<p>Lancement consultation : juin 2021</p> <p>Travaux : janvier 2022 à juin 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Linéaire de voie douce réalisée / Nombre d'usagers</p> <p>Nombre de m² désimperméabilisés avant / après travaux</p> <p>Nombre de mise en conformités assainissement avant / après travaux</p> <p>Volume de stockages à ciel ouvert et en cuve pour réutilisation avant / après travaux</p>
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	<p>Déclaration préalable n° 060 360 21 T 0014 déposée le 26 mars 2021 et acceptée le 8 avril 2021</p> <p>Avis favorable de l'ABF</p>



**Fiche action 2 : Réhabilitation de la piscine intercommunale de la Vallée dorée à
Liancourt - CCLVD**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Groupement de maîtrise d'œuvre : AVALONE / PLBI
Description de l'action	<p>Intérêt du projet :</p> <p>La construction de la piscine de Liancourt résulte d'un concours d'architecte sur une piscine transformable. Elle a été conçue en 1972 avec une structure circulaire et mobile demi-cylindrique, permettant par sa rotation de découvrir les bassins l'été.</p> <p>Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un bassin de natation de 25m par 15m (6 couloirs) avec une profondeur variant de 1,95m à 3,60m- Un bassin de loisirs et d'apprentissage de 275 m² intégrant un toboggan dont le positionnement et la zone de réception posent des problèmes de sécurité. Ce dernier rend par ailleurs inutilisable une partie du bassin. Un jacuzzi est contigu à ce bassin- Une petite pataugeoire pour les jeunes enfants. <p>Depuis sa mise en service, des travaux importants ont été réalisés à la fin des années 90 sur le bassin ludique, les vestiaires et le remplacement des vitrages.</p> <p>De 2013 à 2018, des travaux plus techniques ont été entrepris sur l'ECS, l'électricité, les chaudières ainsi que sur l'isolation des toitures.</p>



La piscine connaît une fréquentation de l'ordre de 100 000 entrées en accueillant des scolaires, du grand public et des associations.

La collectivité soucieuse de satisfaire au mieux les usagers souhaite améliorer le fonctionnement de l'équipement sur les points suivants :

- Création d'un nouveau toboggan extérieur avec tour d'accès et zone de réception par hydro-freinage près du bassin ludique et dépose de l'ancien, pour régler le problème de l'implantation actuelle par un toboggan (sécurité, place occupée).
- Suppression du jacuzzi remplacé par des banquettes massantes (économies d'énergie et de traitement), réaménagement du bassin ludique.
- Agrandissement de la pataugeoire et implantation de jeux pour la rendre plus attractive.
- Le réaménagement des locaux de rangements et du local MNS afin de créer des espaces supplémentaires de stockage et de rangement.
- la mise en place de rangement des lignes d'eau sous les plages,
- la réfection au sol de l'étanchéité à l'air de la partie mobile (problème d'isolation) et travaux de rénovation nécessaires sur certains vitrages.
- Réduction de la profondeur du bassin sportif (en option) afin de rendre l'utilisation de ce bassin par un public plus familial.
- Réaménagement de l'accueil peu fonctionnel et non accessibles aux personnes PMR.
- Accessibilité PMR aux bassins.
- Création d'une zone de déchaussage à l'entrée des vestiaires publics afin de diminuer les coûts de nettoyage et indirectement le traitement de l'eau.
- Création d'espaces paysagers afin de renforcer la biodiversité sur la piscine et pose d'une cuve de récupération des eaux pluviales. Le projet paysager a été réfléchi afin d'être adapté au changement climatique.
- Mise en conformité de l'assainissement de la piscine qui est aujourd'hui en unitaire et que nous souhaitons mettre en séparatif.

L'objectif général est de réaliser un équipement conçu en vue d'obtenir le meilleur équilibre entre la satisfaction des besoins de la population et l'équilibre économique de la structure. Certains aménagements



	<p>permettent de plus de diminuer les traitements de l'eau (suppression du jaccuzzi), renforcer l'isolation (isolation du bas des vitrages de la structure mobile), renforcer la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? projet de territoire, renforcer l'attractivité de nos équipements + nécessité de modernisation de la piscine- où en est-il ? : Phase Dossier de consultation- combien de personnes bénéficiaires ? environ 100 000 personnes / an fréquentent la piscine.
Partenaires	-
Coût prévisionnel	<p>Le montant total des études et travaux est de :</p> <p style="text-align: right;">Montant € HT</p> <p>Lot 1 : VRD, démolition, gros œuvre 496 366,27</p> <p>Lot 2 : Bardages métalliques et étanchéité tour toboggan 81 000,00</p> <p>Lot 3 : Menuiseries extérieures 59 390.05</p> <p>Lot 4 : Serrurerie 154 352.57</p> <p>Lot 5 : étanchéité sols, murs 152 718.59</p> <p>Lot 6a : Menuiseries intérieures 19 880.61</p> <p>Lot 6b : Plâtrerie et faux plafonds 75 156.50</p> <p>Lot 6c : Peinture 35 227.02</p> <p>Lot 7 : Bassin inox, jeux d'eau 455 516.45</p> <p>Lot 8 : traitement de l'eau 200 000,00</p> <p>Lot 9 : traitement air, chauffage, plomberie 52 600,00</p> <p>Lot 10 : électricité 83 570,00</p> <p>Lot 11 : toboggan 145 174.16</p> <p>Lot 12 : espaces verts 94 856.72</p> <p>PSE et notamment modification de la profondeur du bassin sportif 308 838,42</p> <p>Sous-total travaux 2 414 647,36</p>



	<p>Etudes, coordination SPS, contrôle 222 125.57 technique, aléas</p> <p>Total 2 636 772,93</p>
Plan de financement	<p>1- Etat : (Plan de relance) : taux maximum</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional : dossier à déposer à l'issue de la consultation des entreprises</p> <p>4- Conseil départemental : attente de réponse</p> <p>5- CCLVD : le différentiel</p>
Calendrier	<p>Lancement consultation : juin 2021</p> <p>Travaux : janvier à juin 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fréquentation du public et des associations</p> <p>Inventaire faune / flore sur le site</p>
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Déclaration préalable et dossier d'autorisation de travaux en cours d'instruction



Fiche action 3 : Mise aux normes équipements CCLVD et sécurisation des circulations Tranche 2 - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Groupement de maîtrise d'œuvre SECT / GECOS
Description de l'action	<p>Expliquez l'intérêt du projet :</p> <p>La Communauté de communes exerce en régie notamment les compétences eau potable, collecte des déchets et entretien de son patrimoine bâti et espaces verts. Dans ce cadre, elle dispose d'un certain nombre d'équipements nécessaire à l'exercice de ces compétences.</p> <p>Ainsi, elle dispose d'un parc automobile comprenant des bennes de collecte des déchets, des engins de travaux (mini pelles, tractopelle, compresseurs, etc.), des véhicules de chantier (Mascott, Master, poids-lourds) et des véhicules légers de services, qui nécessitent des nettoyages et un entretien quotidien. A l'heure actuelle, la Communauté de communes dispose d'un espace de lavage composé uniquement d'un nettoyeur haute-pression, il ne répond pas aux normes de pré-traitement des eaux avant rejet dans le réseau collectif et n'est pas adapté aux besoins.</p> <p>Les déchets produits par les nettoyages sont divers : boue, ordures, carburants, graisse ...</p> <p>Des matériaux sont stockés au niveau du dépôt de l'eau sans aménagement spécifique, à proximité de la Brèche, il est nécessaire de mettre en place des murs de stockage et de réaménager les circulations.</p>



Ainsi, suite à un diagnostic de ses équipements, la Communauté de communes souhaite mettre aux normes :

- Son espace de lavage et créer une aire de lavage adaptée aux besoins et répondant aux normes en vigueur,
- Son dépôt de stockage de matériaux lié à l'exercice de la compétence eau potable en régie.

Couplés à ces travaux, une extension du parking (nécessaire au vu de l'évolution de la Communauté de communes) en matériaux perméables afin d'assurer une gestion alternative des eaux pluviales et le réaménagement des accès à la Communauté de communes sont envisagés afin de sécuriser les flux de circulation piétonne et de véhicules et notamment la conduite et le retournement des camions bennes sur les voiries intérieures. En effet, au vu de la configuration actuelle, des marches arrières sont effectuées ce qui augmente le risque d'accident. Des places pour véhicules électriques et un abri vélo seront également aménagés.

Il est également prévu l'aménagement de stationnements sur domaine public afin d'avoir des places visiteurs pour la Communauté de communes devenues nécessaires notamment avec la création de l'Espace France Services.

Les résultats attendus sont :

- Une meilleure maîtrise des rejets d'assainissement et la protection du milieu naturel,
- La mise aux normes du pré-traitement des eaux de lavage et des eaux pluviales,
- Une meilleure gestion des déchets produits (graisse, hydrocarbures, sables),
- La sécurisation des accès et des circulations.
- Le stationnement des deux roues de plus de véhicules électriques.

Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :

- d'où vient-il ? nécessité de mettre en adéquation les équipements avec l'évolution des activités et la préservation de l'environnement
- où en est-il ? Phase choix des entreprises



	<ul style="list-style-type: none">- quelle superficie ? création de 35 places environ- combien de personnes bénéficiaires ? agents de la CCLVD et habitants de la CCLVD venant à l'accueil, à l'EFS, au RAM...
Partenaires	-
Coût prévisionnel	<p>L'enveloppe prévisionnelle du projet est de 680 000 € HT pour l'agrandissement du parking, la mise aux normes de l'aire de lavage et de 176 000 € HT pour le réaménagement du dépôt de l'eau soit 856 000 € HT.</p> <p>Une première tranche a été présentée au titre de la DSIL 2019 sur un montant de projet de 200 000 € HT. Un complément d'aide est donc demandé pour cette tranche 2 sur un montant de projet de 656 000 € HT.</p>
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat : DSIL 2019 DSIL 2021 : 334 560 € (subvention accordée)2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental : attente de réponse5- CCLVD : le différentiel
Calendrier	<p>Choix entreprises : 01/06/2021</p> <p>Démarrage travaux : 01/07/2021 pour une durée de 4 mois</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Surface perméable créée</p> <p>Nombre de places de stationnements vélo</p>
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Déclaration préalable de travaux en cours d'instruction



Fiche action 4 : Economie d'énergie – éclairage du siège de la Communauté de communes - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables (maîtrise de l'énergie)
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtais – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	-
Description de l'action	<p>Expliquez l'intérêt du projet :</p> <p>La Communauté de communes a réalisé un audit énergétique de ses bâtiments en décembre 2017. Concernant l'éclairage des locaux, celui-ci est principalement constitué de tubes fluorescents.</p> <p>Il est donc préconisé le changement de ces ampoules par des ampoules LED qui permettent de réduire par 3 les dépenses énergétiques.</p> <p>De plus, il est prévu une gradation de l'éclairage artificiel automatique par rapport à la lumière naturelle dans certaines salles (salles de réunion, de restauration).</p> <p>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? audit énergétique- où en est-il ? Faisabilité- quelle superficie ? 446 luminaires sont concernés (bâtiments administratif, du service Environnement / déchets, du service eau et assainissement- combien de personnes bénéficiaires ? ensemble des agents de la CCLVD



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

	Développer le lien avec la transition écologique : économie d'énergie (réduction de la consommation par 3).
Partenaires	-
Coût prévisionnel	62 000 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : taux maximum2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- CCLVD : le reliquat
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommations électriques
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



**Fiche action 5 : Création d'une liaison douce le long de l'Allée des Fresnes (RD 630)
à Rantigny - CCLVD**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtais – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La Communauté de communes souhaite créer une liaison douce Allée des Fresnes à Rantigny, le long de la RD630 sur un linéaire de 1,2 km. Cette liaison douce permettra de favoriser les accès piéton et cyclable à la gare de Liancourt – Rantigny et à des zones de développement économique. Elle permettra également de favoriser l'usage de loisirs car c'est un itinéraire très emprunté qui rejoint des chemins.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD en permettant de développer les mobilités actives et d'améliorer l'accès à l'offre de services et aux équipements.</p> <p>Cet itinéraire est fléché dans le Schéma Directeur des Modes Actifs en cours d'élaboration comme un axe Est – Ouest très important permettant de relier Liancourt, Bailleval, Rantigny.</p> <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Schéma des Modes Actifs- où en est-il ? : Faisabilité- quel coût ? 621 000 € HT- quelle superficie ? 1,2 km- combien de personnes bénéficiaires ? a minima Population Rantigny / Liancourt / Bailleval mais cet axe va rayonner au-delà de ces 3 communes.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	<i>Développer le lien avec la transition écologique : développer des mobilités douces</i>
Partenaires	Le projet devra être coordonné avec le Département et les communes de Rantigny, Liancourt, Bailleval.
Coût prévisionnel	621 000 € HT
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 165 600 € HT2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional : 165 600 € HT4- Conseil départemental : 165 600 € HT5- CCLVD : 124 200 € HT
Calendrier	Lancement maîtrise d'œuvre : janvier 2022 Début travaux : janvier 2023 Fin travaux : septembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	A préciser



Fiche action 6 : Création d'une liaison douce le long de la RD916a entre Laigneville et Cauffry - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	6
Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée</p> <p>Type : EPCI</p>
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La Communauté de communes souhaite créer une liaison douce le long de la RD916a entre Laigneville et Cauffry sur un linéaire de 1 km. Cette liaison douce permettra de favoriser les accès piéton et cyclable aux gares de Laigneville et Liancourt – Rantigny et à des zones commerciales et de développement économique.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD en permettant de développer les mobilités actives et d'améliorer l'accès à l'offre de services et aux équipements.</p> <p>De plus dans le cadre de son Schéma Directeur des Modes Actifs en cours d'élaboration, la Communauté de communes souhaite réaliser un axe principal de mobilité douce NORD-SUD sécurisé et continu (la colonne vertébrale du réseau), l'itinéraire de la RD916a en fera partie.</p> <p>Enfin, cet itinéraire s'inscrit dans le Schéma Régional des Véloroutes et des Voies Vertes des Hauts-de-France puisqu'il s'intègre dans l'axe Creil – Clermont défini comme d'intérêt régional et qui est prioritaire pour la Région et le Département.</p> <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Schéma des Modes Actifs



	<ul style="list-style-type: none">- où en est-il ? : Faisabilité- quel coût ? 517 500 € HT- quelle superficie ? 1 km- combien de personnes bénéficiaires ? a minima Population Cauffry / Laigneville mais cet axe va rayonner au-delà de ces deux communes. <p><i>Développer le lien avec la transition écologique : développer des mobilités douces</i></p>
Partenaires	Le projet doit être coordonné avec le Département qui réalise le tapis d'enrobés de la voirie.
Coût prévisionnel	517 500 € HT
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 138 000 € HT2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional : 138 000 € HT4- Conseil départemental : 138 000 € HT5- CCLVD : 103 500 € HT
Calendrier	Lancement maîtrise d'œuvre : juin 2021 Démarrage AVP : octobre 2021 Début travaux : avril 2022 Fin travaux : juillet 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	A préciser



Fiche action 7 : Audit informatique, mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols, mise en compatibilité de notre site internet avec le RGAA et évolution en site multifonctionnel, installation d'écrans d'informations - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire (favoriser l'accès au numérique)
Action n°	7
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	AMO à désigner pour l'audit informatique
Description de l'action	<p>Expliquez l'intérêt du projet :</p> <p>La Communauté de communes, de part ses compétences, a mis en œuvre de nombreux outils numériques ou d'assistance au numérique (portail client pour les usagers de l'eau, site internet, espace Frances Services). Elle dispose de plus de nombreux logiciels, de sites déportés, nécessitant le travail en réseau, des installations techniques qui nécessitent une modernisation de l'organisation informatique, un archivage des données sous format numérique, l'Open Data.</p> <p>Avant d'engager toute action, la Communauté de communes souhaite réaliser un audit informatique.</p> <p>En parallèle, elle souhaite:</p> <ul style="list-style-type: none">- mettre en place la dématérialisation des autorisations du droit des sols (ADS) ,- mettre en conformité son site internet avec le RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) et disposer d'un site internet multifonctionnel gérable par nos soins avec possibilité de démarches en ligne, de cartographies, de participation citoyenne,- mettre en place des écrans d'informations au niveau du siège, du parc chédeville, de la piscine et de la future maison de santé.



	<p>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? évolutions réglementaires et volonté de la CCLVD d'améliorer ses services numériques et son fonctionnement informatique.- où en est-il ? La dématérialisation de l'ADS est en cours. L'audit informatique doit être lancé ainsi que la mise à jour de notre site internet.- combien de personnes bénéficiaires ? population de la CCLVD / agents de la CCLVD <p>Développer le lien avec la transition écologique : le développement du numérique permet de réduire les déplacements, l'édition de documents papier. L'audit informatique devra permettre à la CCLVD d'investir dans des outils informatiques plus durables et présentant un bilan environnemental meilleur.</p> <p>Les recommandations suite à l'audit devront prendre en compte le guide des 65 bonnes pratiques rédigées par GreenIT (Communauté des acteurs du numérique responsable qui s'intéresse à la sobriété numérique, à l'écoconception des services numériques et à la lowtech).</p>
Partenaires	-
Coût prévisionnel	<p>Dématérialisation ADS : 22 000 € HT</p> <p>Audit informatique : 20 000 € HT</p> <p>Mise en conformité du site internet avec le RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) et évolution du site en site multifonctionnel : 20000 € HT</p> <p>Ecrans d'informations : 14 000 € HT</p> <p>Soit un total de 76 000 € HT</p>
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : Taux maximum2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :



	5- CCLVD : le reliquat
Calendrier	Dématérialisation ADS : fin en octobre 2021 Audit informatique : 3 ^{ème} trimestre 2021 Mise en conformité du site internet avec le RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) et site multifonctionnel : 3 ^{ème} trimestre 2021 Ecrans d'informations : 3 ^{ème} trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de dossiers déposés en ligne Nombre de démarches réalisées en ligne Taux de renouvellement du matériel informatique et consommation
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	non



**Fiche action 8 : Sécurisation des équipements publics (siège et Chédeville) :
vidéoprotection - CCLVD**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	8
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtais – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	-
Description de l'action	<p>Expliquez l'intérêt du projet :</p> <p>Améliorer la sécurité sur nos sites en mettant en place des moyens modernes d'investigation à disposition de la Gendarmerie Nationale.</p> <p>Le Parc Chédeville a accueilli plus de 60 000 personnes en 2019. Cette hausse de fréquentation (+ 50 % / 2015) entraîne inéluctablement une hausse des incivilités et de la délinquance. De plus, le site étant situé en bordure de la rivière la Béronnelle est difficilement clôturable dans sa totalité et a fait l'objet de vols réguliers et de dégradations du patrimoine naturel (notamment via des départs de feux volontaires). Ainsi, la CCLVD souhaite sécuriser le site par de la vidéoprotection (pose de 15 caméras).</p> <p>Concernant le siège, il est depuis de nombreuses années vidéo-surveillé (parking et certains bâtiments) afin de préserver nos locaux contre toutes formes d'effractions, vols ou vandalisme.</p> <p>Toutefois, ces équipements ont environ dix ans et sont totalement obsolètes (qualité d'image très sommaire) et n'ont pas évolué avec les travaux successifs. Aujourd'hui nous nous retrouvons avec des angles morts, des sites hors champ des caméras...</p> <p>Aussi, il a été décidé de retravailler sur ce dossier afin de concourir à un site pleinement sécurisé par l'installation de caméras plus modernes (pose de 15 caméras).</p> <p>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? problème d'incivilités et vols- où en est-il ? demandes de devis réalisées- combien de personnes bénéficiaires ? population CCLVD et agents



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Partenaires	-
Coût prévisionnel	88 400 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : Taux maximum 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- CCLVD : le reliquat
Calendrier	Mise en œuvre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visualisations des images suite à la pose des caméras Nombre de sollicitations de la gendarmerie
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Autorisation préfecture à demander Déclaration CNIL



Fiche action 9 : Réaménagement du pôle gare à Laigneville - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	9
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtais – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	-
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La Communauté de communes souhaite réaménager le pôle gare à Laigneville. De par son positionnement géographique, à proximité directe du creillois et accessible depuis la RD1016, la gare de Laigneville est un équipement stratégique à haut potentiel de développement.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD en permettant de développer les mobilités alternatives et d'améliorer l'accès à l'offre de services et aux équipements. Le projet de territoire de la CCLVD caractérise la gare de Laigneville comme une gare dite « de rabattement ». Sur la gare de Liancourt-Rantigny, dans une approche globale et cohérente de la mobilité, la priorité sera donnée au développement de l'intermodalité afin de la positionner comme élément central des politiques de mobilité de l'intercommunalité.</p> <p>La fréquentation de la gare est aujourd'hui d'environ 150 000 usagers/an. Elle est située sur l'axe Paris-Creil-Amiens (c'est à dire la branche de l'étoile ferroviaire la plus fréquentée). Dans la perspective du barreau ferroviaire Roissy-Picardie qui desservira la gare de Creil en 2025, la CCLVD souhaite anticiper une hausse certaine de la fréquentation.</p> <p>Dans le prolongement du nouveau bâtiment voyageur inauguré en 2018, il est nécessaire d'offrir aux usagers de la gare de meilleures conditions d'accueil. Cela passe notamment par un parking plus</p>



sécurisé et confortable pour les usagers intégrant également un aménagement paysager.

Les premières esquisses du projet envisagent un parking engazonné avec une noue paysagère et des massifs arbustifs. Ainsi, le taux d'imperméabilisation des sols sera limité.

Une partie du stationnement pourrait être réservée au covoiturage et des bornes de recharge pour véhicules électriques pourraient être implantées (4 bornes IRVE dans le projet).

Le passage à niveau classé comme difficilement franchissable sera sécurisé en décalant l'entrée du parking réservé aux usagers de la gare.

A noter que ce projet s'intègre également aussi dans un projet urbain plus global d'aménagement du quartier de la gare avec à la clef la création de nouvelles offres de services. Cette redynamisation du quartier gare couplé à de meilleures conditions d'accueil en gare incitera à l'utilisation du train plutôt que la voiture personnelle pour les déplacements du quotidien.

L'acquisition foncière du terrain par la CCLVD a été officialisée dernièrement.

Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :

- d'où vient-il ? Nécessité de renforcer l'organisation de la mobilité autour des gares
- où en est-il ? : définition du projet
- quel coût ? 1 294 000 € HT
- quelle superficie ? 7465 m²
- combien de personnes bénéficiaires ? a minima Population Cauffry / Laigneville mais cet axe va rayonner au-delà de ces deux communes.

Développer le lien avec la transition écologique : développer des mobilités douces



Partenaires	Commune de Laigneville, Région Hauts de France, SNCF,
Coût prévisionnel	<p>Coût global estimatif : 1 294 000 € HT</p> <p><i>Dont,</i></p> <p><i>Achat du foncier : 160 000 € HT</i></p> <p><i>Réalisation de la première phase (75 places) : 350 000 €</i></p> <p><i>Réalisation de la deuxième phase (141 places) : 555 000 €</i></p> <p><i>Etudes, MOE : 181 000 €</i></p> <p><i>Implantation de 4 bornes IRVES : 48 000 €</i></p> <p>(hors aménagement d'un éventuel rond-point)</p>
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : Taux maximum2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- CCLVD : le reliquat
Calendrier	Acquisition en 2021, travaux 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du nombre de voyageurs en gare de Laigneville, Modes d'accès à la gare, Evolution du nombre de personnes résidants sur les communes de la CCLVD et possédant un abonnement travail SNCF depuis la gare de Creil (à partir de la base de données SNCF des abonnements travail), nombre de places de parking créées, taux d'imperméabilisation des sols, % de surfaces engazonnées, nombre de places covoiturage, stationnements vélo
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 10 : Création d'une liaison douce connectant le Parc Chédeville à la voie verte accolée à la déviation de la RD62 - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	10
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtais – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>L'objectif est de connecter le Parc Chédeville à la voie verte accolée à la déviation de la RD62 via l'aménagement d'une voie douce de 350 m.</p> <p>Avec plus de 60 000 visiteurs par an (scolaires, centres de loisirs et public), cette liaison douce serait très utilisée. Elle traverserait une zone boisée et serait donc totalement sécurisée.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD en permettant de développer les mobilités actives et d'améliorer l'accès à l'offre de services et aux équipements.</p> <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Schéma des Modes Actifs- où en est-il ? : Faisabilité- quel coût ? 150 000 € HT- quelle superficie ? 350 m- combien de personnes bénéficiaires ? population CCLVD et scolaires



	<i>Développer le lien avec la transition écologique : développer des mobilités douces</i>
Partenaires	Le département : en effet, la connexion de la voie à la voie verte de la déviation de la RD 62 est à assurer dans le cadre du projet de déviation via un pack de détection cyclistes (une demande est en cours auprès du département).
Coût prévisionnel	150 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 60 000 € HT 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 60 000 € HT 5- CCLVD : 30 000 € HT
Calendrier	Lancement maîtrise d'œuvre : octobre 2021 Démarrage AVP : janvier 2022 Début travaux : avril 2022 Fin travaux : juillet 2022 (en même temps que la déviation)
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	A préciser



Fiche action 11 : Création d'une liaison douce le long de la RD916a (traversée de Laigneville) - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	11
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La commune de Laigneville souhaite requalifier la rue de la république (RD916a) qui fait l'objet d'une fiche action pour la commune de Laigneville.</p> <p>Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite créer une liaison douce et travailler sur la mobilité sur cet axe majeur (axe Nord-Sud Creil – Clermont) qui permettra également d'améliorer la desserte de la gare de Laigneville en modes doux.</p> <p>Elle se connectera à une liaison douce prévue par l'ACSO au niveau de Nogent sur Oise, à la voie verte existant rue du 8 mai à Laigneville puis à la future liaison prévue le long de la RD916a entre Cauffry et Laigneville (objet d'une autre fiche action).</p> <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Schéma des Modes Actifs et projet de requalification de la rue de la République- où en est-il ? : Faisabilité- quel coût ? 366 000 € HT- quelle superficie ? 930 m- combien de personnes bénéficiaires ? a minima Population Laigneville mais cet axe va rayonner au-delà de cette commune.



	<i>Développer le lien avec la transition écologique : développer des mobilités douces</i>
Partenaires	Le projet doit être coordonné avec le Département qui réalisera le tapis d'enrobés de la voirie, et la commune dans le cadre du projet de requalification globale.
Coût prévisionnel	366 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 97 600 € HT 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 97 600 € HT 4- Conseil départemental : 97 600 € HT 5- CCLVD : 73 200 € HT
Calendrier	Lancement maîtrise d'œuvre : juin 2021 Démarrage AVP : octobre 2021 Début travaux : janvier 2023 Fin travaux : janvier 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	A préciser



**Fiche action 12 : Implantation d'un nouveau parcours aventure au Parc Chédeville -
CCLVD**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	12
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>Afin de renouveler l'offre en termes d'activités proposées aux ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement), aux scolaires et aux familles, la Communauté de communes souhaite implanter un nouveau parcours d'aventure sportif entièrement sécurisé à destination des enfants de 3 à 15 ans au Parc Chédeville. Le projet consiste à l'installation d'un parcours clé en main sous forme de cage métallique de 16 m par 16 m contenant des ateliers sport santé, parcours Ninja, double tyrolienne.</p> <p>Dans le cadre du projet de territoire de la communauté de Communes 2020-2030, un des objectifs concerne le renforcement des activités de loisirs sportifs et de culture via le parc Chédeville. Ce projet s'inscrit dans cet objectif.</p> <p>Le parcours aventure sera utilisé chaque année par a minima :</p> <ul style="list-style-type: none">- 5 000 enfants fréquentant le parc en famille- 120 écoles- 80 centres de loisirs. <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	<ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? programmiste désigné sur le projet global du Parc- où en est-il ? : demandes de devis- quel coût ? 117 000 € HT- combien de personnes bénéficiaires ? 5000 enfants, 120 écoles, 80 centres de loisirs
Partenaires	-
Coût prévisionnel	117 000 € HT
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 24 000 € HT2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental : 69 600 € HT5- CCLVD : 23 400 € HT
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du parcours
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 13 : Requalification de la Place La Rochefoucauld et de la rue Victor Hugo à Liancourt - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement (maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, de l'assainissement, renouvellement des réseaux eau potable) et développer les énergies renouvelables
Action n°	13
Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée</p> <p>Type : EPCI</p>
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Maîtrise d'œuvre : ETUDIS
Description de l'action	<p>- Intérêt du projet :</p> <p>La commune de Liancourt souhaite réaliser des travaux de requalification de la Place la Rochefoucauld à Liancourt. Ce projet global nécessite qu'en amont, la Communauté de communes du Liancourtois réalise des travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau. La gestion alternative des eaux pluviales est également envisagée.</p> <p>En effet, sur ces secteurs situés en plein cœur de ville, les réseaux d'eau potable et d'assainissement sont anciens et vétustes. De plus, de nombreuses sources et eaux pluviales sont captées dans le réseau unitaire provoquant des surcharges et des déversements au milieu naturel la Béronnelle par temps de pluie. La Béronnelle présente un mauvais état écologique généré par les pollutions domestiques, la date d'objectif d'atteinte du bon état est 2027. Ainsi, des actions doivent être engagées pour atteindre ce bon état. Les travaux d'assainissement sur le secteur de la Place la Rochefoucauld et Victor Hugo en amont du déversoir d'orage Hugo en font partie.</p> <p>Cette action s'inscrit dans le cadre des objectifs du SAGE de la Brèche approuvé en novembre 2021 et du CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat) de la Brèche. Ainsi, les secteurs prioritaires pour l'orientation « Assainissement domestique et industriel » sont les bassins versants du ru de la Garde et de la Béronnelle. Le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) du SAGE Brèche flèche dans la disposition B9, l'amélioration des réseaux d'assainissement pour limiter la fréquence des rejets directs.</p> <p>Les travaux d'eau potable s'inscrivent dans la disposition D21 liée à la gestion patrimoniale des réseaux AEP. En effet, le réseau d'eau</p>



	<p>potable vétuste casse régulièrement, il constitue une des artères principales du réseau d'eau potable de la Communauté de communes.</p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? le projet est issu d'une volonté communale.- où en est-il ? : phase études- combien de personnes bénéficiaires ? a minima toute la Communauté de communes
Partenaires	Commune de Liancourt, Département (RD 137)
Coût prévisionnel	Le projet est décomposé en deux tranches : <ul style="list-style-type: none">- tranche 1 2022 : travaux d'eau potable et d'assainissement dont eaux pluviales au niveau de la place La Rochefoucauld : estimation travaux à 320 000 € HT,- tranche 2 2023 : travaux d'eau potable et d'assainissement dont eaux pluviales au niveau de la rue Victor Hugo (dans le prolongement de la place) : estimation travaux à 555 000 € HT.
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : attente de réponse 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : attente de réponse 5- CCLVD : le différentiel
Calendrier	Début des travaux de la tranche 1 : mai 2022 Début des travaux de la tranche 2 : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire de réseaux réhabilités Nombre de mise en conformités assainissement avant / après travaux Nombre de déversements au milieu naturel Surface imperméabilisée déconnectée
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 14 : Travaux d'eau potable rue Jean Moulin à Mogneville - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement (maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, de l'assainissement, renouvellement des réseaux eau potable) et développer les énergies renouvelables
Action n°	14
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Maîtrise d'œuvre : à désigner
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Intérêt du projet : La commune de Mogneville envisage une réfection de la voirie Jean Moulin (projet CRTE 2022). Dans ce cadre, la canalisation eau potable actuellement en amiante ciment doit être renouvelée sur un linéaire de 280 ml et 28 branchements doivent être repris.- d'où vient-il ? le projet est issu d'une volonté communale.- où en est-il ? : phase études- combien de personnes bénéficiaires ? habitants de la rue Jean Moulin
Partenaires	Commune de Mogneville
Coût prévisionnel	80 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : attente de réponse 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- CCLVD : le reliquat
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Mètre linéaire de canalisation eau potable renouvelée
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche projet 1 : Mise en œuvre du Schéma des Modes actifs - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	1
Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée</p> <p>Type : EPCI</p>
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La Communauté de communes est en cours de réalisation de son Schéma des Modes Actifs. Dans ce cadre en phase 3, un plan pluriannuel d'investissements va être défini permettant de hiérarchiser les aménagements à réaliser pour développer les modes actifs sur le territoire.</p> <p><i>Développer le lien avec la transition écologique : développer des mobilités douces</i></p>
Partenaires	-
Coût prévisionnel	PPI en cours de définition
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) :2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- CCLVD : le reliquat
Calendrier	PPI en cours de définition
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	-



Fiche Projet 2 : Achat foncier à proximité de la gare de Liancourt-Rantigny (pour permettre la création d'un Pôle d'Echange Multimodal) - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Projet n°	2
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	-
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La Communauté de communes souhaite transformer les abords de la gare de Liancourt-Rantigny et en améliorer les conditions d'accès tous modes.</p> <p>Le projet est en cours de définition et les discussions sont engagées avec la SNCF qui est propriétaire des parcelles concernées.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD qui vise à renforcer le Pôle Urbain Liancourt/Rantigny/Cauffry. La gare de Liancourt-Rantigny de par son positionnement géographique à vocation à être demain le principal point d'interconnexion des futurs réseaux intercommunaux de transports collectifs et modes actifs.</p> <p>Les conditions d'accès en voiture particulière seront repensées afin d'apaiser un quartier gare qui a vocation à devenir la principale centralité urbaine de la commune de Rantigny. Une étude d'intermodalité spécifique pourrait être engagée pour acter la future organisation du PEM.</p> <p>Ce projet est réfléchi de façon concertée avec le projet urbain de transformation de la friche Caterpillar. Le projet urbain se trouve à proximité directe de la gare. C'est un projet mixte (services, logements) qui contribuera à rendre le quartier plus attractif. La démolition de l'ancienne usine Caterpillar est prévue fin 2021.</p>



	<p>Pour autant en amont du projet, l'acquisition foncière du terrain est nécessaire.</p> <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Nécessité de renforcer l'organisation de la mobilité autour des gares- où en est-il ? : Faisabilité- quel coût ? 950 000 € HT- quelle superficie ? 4.3 ha- combien de personnes bénéficiaires ? a minima Population Rantigny / Cauffry / Liancourt <p><i>Développer le lien avec la transition écologique :</i></p> <p>La Gare de Liancourt-Rantigny est une gare de proximité, de récentes enquêtes réalisées auprès des usagers de la gare montrent que plus de 80% des 300 000 usagers annuels de la gare résident sur l'une des 3 communes voisines de Liancourt, Rantigny ou Cauffry (donc à moins de 3km de la gare) mais plus de 50% viennent en voiture et seulement 2% en transports collectifs et moins de 1% en vélo.</p> <p>=>Réduction des émissions de GES</p>
Partenaires	SNCF, REGION, SMTCO
Coût prévisionnel	950 000 € HT (estimatif)
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : Taux maximum2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- CCLVD : le reliquat
Calendrier	En attente des conclusions des études de mutabilité et de l'estimation des domaines
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'usagers de la gare (voyageurs / non voyageurs) Evolution des parts modales pour se rendre sur le pôle gare,
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche projet 3 : Création d'une liaison douce le long de la RD137 entre Liancourt et l'Hôpital Paul Doumer – CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Projet n°	3
Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée</p> <p>Type : EPCI</p>
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La Communauté de communes souhaite créer une liaison douce le long de la RD137 entre Liancourt et Labruyère sur un linéaire de 3 km. C</p> <p>Cette liaison douce permettra de favoriser les accès piéton et cyclable à l'Hôpital Paul Doumer. Ce tronçon s'inscrit dans une logique d'anticipation du prochain tronçon de Trans'Oise qui sera aménagé le long de RD10 à hauteur de la commune voisine de Catenoy (liaison Liancourt-Trans'Oise).</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD en permettant de développer les mobilités actives et d'améliorer l'accès à l'offre de services et aux équipements et pôles d'emploi.</p> <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Schéma des Modes Actifs- où en est-il ? : Faisabilité- quel coût ? 1 500 000 € HT- quelle superficie ? 3 km- combien de personnes bénéficiaires ? salariés et visiteurs de l'Hôpital Paul Doumer, desserte de l'école Georges Blin, habitants du hameau de Demi-lune. <p><i>Développer le lien avec la transition écologique : développer des mobilités douces</i></p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Partenaires	Le projet doit être coordonné avec le Département. L'aménagement se fera sur un tronçon hors-agglomération le long d'une RD. Un réaménagement progressif de la RD137 est envisagé par le CD60.
Coût prévisionnel	1 500 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 400 000 € HT 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 400 000 € HT 4- Conseil départemental : 400 000 € HT 5- CCLVD : 300 000 € HT
Calendrier	En fonction du prévisionnel de travaux du CD60
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	A préciser



Fiche projet 4 : Création d'une liaison douce le long de la RD137 à Liancourt (Rue Albert 1er / Rue Victor Hugo) - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	4
Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée</p> <p>Type : EPCI</p>
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>L'axe constitué des rues Albert 1^{er} et Victor Hugo est un tronçon stratégique pour inciter aux modes actifs pour les déplacements internes au secteur urbain Liancourt, Rantigny, Cauffry.</p> <p>Cet axe est fléché au schéma directeur des modes actifs comme un axe d'enjeu intercommunal à traiter en priorité pour répondre à des besoins de déplacements aussi piétons que cyclistes.</p> <p>Cette liaison permettrait de relier les centres villes de Liancourt et Rantigny via la gare.</p> <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Schéma des Modes Actifs et projet de requalification de la rue de la République- où en est-il ? : Faisabilité- quel coût ? 500 000 € HT- quelle superficie ? 1 km- combien de personnes bénéficiaires ? à minima Population Rantigny et Liancourt, axe permettant d'accéder au centre-ville de Liancourt, desserte de plusieurs supermarchés, accès à la gare de Liancourt-Rantigny. <p><i>Développer le lien avec la transition écologique : développer des mobilités douces.</i> Aujourd'hui près de 70% des déplacements de 1 à 2 km sont réalisés en voiture par les habitants de la CCLVD.</p>



	⇒ Réduction des émissions de GES dans le but de tenir les objectifs du PCAET et ceux fixés par le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région de Creil qui compte la ville de Liancourt dans son périmètre.
Partenaires	Département Ville de Liancourt
Coût prévisionnel	500 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 133 000 € HT 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 133 000 € HT 4- Conseil départemental : 133 000 € HT 5- CCLVD : 100 000 € HT
Calendrier	-
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé, Fréquentation de la voie douce (implantation d'un compteur des passages de piétons et cyclistes).
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	A préciser



Fiche projet 5 : Création d'une liaison douce Monchy Saint-Eloi / Nogent-sur-Oise : franchissement de la RD1016 - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée Type : EPCI
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La commune de Monchy Saint –Eloi est une commune géographiquement enclavée entre le coteau au nord et la RD1016 au sud. La route à 2x2 voies fait office de rocade périphérique de l'agglomération creilloise. Le trafic quotidien de l'ordre de 50 000 véhicules/ jour. Les conditions d'accès à l'agglomération creilloise depuis Monchy Saint-Eloi sont très contraintes et obligent à un long détour par Laigneville ou Villers-St-Paul.</p> <p>Un campus formation de 400 élèves doit voir le jour dans les prochaines années sur Monchy-St-Eloi, les besoins d'accéder à l'agglomération creilloise et notamment la gare de Creil seront importants.</p> <p>La rue de la Passerelle à Monchy Saint-Eloi débouche à hauteur de la bretelle de sortie de la RD200. Faute de traversée, des piétons empruntent fréquemment le bas-côté de la route pour accéder à Nogent.</p> <p>Le secteur est traversé par la rivière Brèche. Le foncier le long de la RD1016 côté Nogent est public.</p> <p>Un projet de doublement de la RD200 à hauteur de Villers-Saint-Paul est envisagé par le département à l'horizon 2027 mais celui-ci ne résorberait pas l'effet de coupure entre Monchy et Nogent.</p> <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p>



	<ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Schéma des Modes Actifs- où en est-il ? : Faisabilité- quel coût ? à définir- quelle superficie ? à définir- combien de personnes bénéficiaires ? a minima Population Laigneville mais cet axe va rayonner au-delà de cette commune. <p><i>Développer le lien avec la transition écologique : développer des mobilités douces</i></p>
Partenaires	Département ADEME (AAP discontinuités) ACSO
Coût prévisionnel	A définir dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- CCLVD : le reliquat
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres de voies douces aménagées
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	A préciser



Fiche Projet 6 : Création du campus formation La Vallée dorée à Monchy-Saint-Eloi - CCLVD

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone
Projet n°	6
Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : Communauté de communes du Liancourtais – la Vallée dorée</p> <p>Type : EPCI</p>
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	-
Description de l'action	<p><i>Fin 2020, l'EPFLO a acquis pour le compte de la CCLVD le château de Monchy-Saint-Eloi et une partie de ses dépendances auprès de la SCI des Centres de Formation Transport et Logistique.</i></p> <p><i>L'objectif est de pérenniser et développer un campus de formation sur le site.</i></p> <p><i>Un partenariat entre la Communauté de Communes du Liancourtais la Vallée Dorée et la Chambre de Commerce et d'Industrie permet de développer ce projet.</i></p> <p><i>Le développement du projet est prévu en deux temps :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- Développement de formations dans le domaine de la santé et de la sûreté des personnes sur la partie dénommée « la ferme ».</i><i>- Développement d'une offre de formation dans les domaines de l'hôtellerie et de l'événementiel sur le château et une extension à construire dans un second temps.</i> <p><i>Une réflexion sur la structure de portage pertinente est d'ores et déjà engagée en partenariat avec la Banque des Territoires.</i></p>
Partenaires	Etat, Région, Département, CCI, Banque des Territoires
Coût prévisionnel	Entre 7 500 000 et 8 500 000 euros (acquisition et travaux)
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	<p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental :</p> <p>5- CCLVD : le reliquat</p>
Calendrier	Mise en œuvre progressive entre 2021 et 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'élèves formés
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Oui



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiches actions de la commune de Bailleval



**Fiche action 1 : Réhabilitation partielle et extension de l'école primaire de l'école
Daniel Ourth - Commune de Bailleval**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Commune de Bailleval Type : COMMUNE
Maîtrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<i>Expliquez l'intérêt du projet :</i> L'école de Bailleval compte une école maternelle (50 enfants) et une école élémentaire (100 enfants). Ce groupe scolaire a été construit en deux tranches (1981 et 1987). La partie maternelle a fait l'objet d'une réhabilitation en 2015-2016. A ce jour, l'école élémentaire ne répond plus à l'enseignement moderne. Les classes sont en enfilade sans sanitaires suffisants. De plus, le décloisonnement des enseignements est difficilement réalisable du fait de la faible surface utile des locaux. Le traitement de l'air des classes ne répond plus à la réglementation actuelle. L'école est une passoire énergétique. L'objectif est de rendre économique en énergie ce bâtiment scolaire, de garantir un traitement de l'air adapté et d'offrir une plus grande fonctionnalité. Les travaux s'inscrivent dans les orientations 1 et 4 du projet de territoire de la Communauté de Communes du Liancourtais.
Partenaires	Conseil Départemental Etat
Coût prévisionnel	524 450 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 262 225 € HT 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 157 335 € HT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	5- Commune de Bailleval : 104 890 € HT
Calendrier	Septembre 2024 à Février 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduire la consommation d'énergie Améliorer les espaces de circulation Factures d'énergie Qualité de l'air
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Oui – Permis de construire



Fiche action 2 : Extension de la boulangerie de Bailleval avec création d'un logement et création d'un bloc collectif de logements - Commune de Bailleval

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Commune de Bailleval Type : COMMUNE
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	ARCASA et OISE HABITAT
Description de l'action	<i>Expliquez l'intérêt du projet :</i> La commune souhaite poursuivre la densification du Centre bourg par la création de logements et de commerces. Pour ce faire, la municipalité doit étendre la boulangerie actuelle avec logement de fonction, aménager un espace de stationnement (automobiles et vélos) pour les nouveaux commerces dans une volonté de circuits courts. L'offre sera complétée par la réalisation d'environ 6 logements collectifs pour l'accueil de nouveaux habitants. Souhait d'élargir la vente de produits locaux afin de limiter les déplacements en voiture et réduire ainsi l'impact carbone. La création d'une liaison douce permettra l'accès en vélo au Centre bourg. Un parking à vélos de 10 emplacements sera créé. Pour la gestion des eaux pluviales, des techniques alternatives seront mises en place confortant ainsi la trame verte du Centre bourg. Le projet et les travaux s'inscrivent dans les orientations 1, 2, 3 et 4 du projet de territoire de la Communauté de Communes du Liancourtais.
Partenaires	Région Hauts-de-France Conseil Départemental Oise Habitat



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	360 000 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) :2- Opérateurs de l'État : 108 000 € HT3- Conseil régional : 72 000 € HT4- Conseil départemental : 108 000 € HT5- Commune de Bailleval : 72 000 € HT
Calendrier	Janvier 2022 à Juin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Accueil de nouveaux habitants -Dynamisme du Centre bourg – Activités des commerces favorisant les circuits courts – Linéaire de liaison douce – surfaces désimperméabilisées
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Oui – Permis de construire



Fiche action 3 : Enfouissement du réseau d'éclairage public rue de l'Ourmelet et hameau de Cagneux - Commune de Bailleval

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Commune de Bailleval Type : COMMUNE
Maîtrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SEZEO et Conseil Départemental
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La commune de Bailleval souhaite enfouir les réseaux dans la rue de l'Ourmelet (hameau de Louveaucourt) et dans le hameau de Cagneux afin de préserver l'environnement, tout en réalisant des économies d'énergies. En parallèle des économies d'énergie, ces travaux se feront dans le cadre du renforcement de la basse tension suite à l'accueil de nouveaux habitants.</p> <p><i>Développer le lien avec la transition écologique :</i> réaliser des économies d'énergie.</p>
Partenaires	Etat Conseil Départemental SEZEO
Coût prévisionnel	Rue de l'Ourmelet : 137 208 € HT Hameau de Cagneux : 206 498 € HT
Plan de financement	Rue Ourmelet : 1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 17 856 € HT 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 23 548 € HT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	<p>5- SEZEO : 30 623 € HT</p> <p>6- Commune : 65 181 € HT</p> <p>Rue Cagneux</p> <p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 26 342 € HT</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental : 33 767 € HT</p> <p>5- SEZEO : 100 425 € HT</p> <p>6- Commune : 45 964 € HT</p>
Calendrier	Ourmelet : 2022 / Cagneux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Longueur de réseaux enfouis, factures d'énergie
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 4 : Aménagement des abords de la mairie (extension de la mairie, création de logements et réalisation de parkings) suite à l'accroissement de la population - Commune de Bailleval

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Commune de Bailleval Type : COMMUNE
Maîtrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Cabinet ARVAL
Description de l'action	<i>Expliquez l'intérêt du projet :</i> La mairie de Bailleval se situe près de l'Eglise et est enclavée et manque d'accessibilité. Elle est, de plus, entourée de bâtiments communaux en dégradation et non utilisés. Le projet tend à aérer l'espace, à offrir des stationnements (voitures et vélos), à créer 19 logements et une salle d'archives pour la mairie. Les parkings pour les logements collectifs seront réalisés dans le bloc collectif lui-même. Les parkings pour les visiteurs et l'accès à la mairie seront au nombre de 15 et seront traités avec des sols perméables dans le cadre de la gestion des eaux de pluie. En parallèle, un local de 10 vélos sera créé. 3 000 m ² sur 3 938 m ² resteront en espace vert. De même, l'objectif est de désimperméabiliser les sols par un traitement plus végétal des abords de la mairie. L'action s'inscrit dans les orientations 1, 2 et 4 du projet de territoire de la Communauté de Communes du Liancourtais.
Partenaires	Conseil Départemental de l'Oise Etat
Coût prévisionnel	550 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 275 000 € HT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	<p>2- Opérateurs de l'Etat :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental : 165 000 € HT</p> <p>5- Commune de Bailleval : 110 000 € HT</p>
Calendrier	2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Rendre plus lisible le caractère public de cet espace entouré de bâtiments communaux sans usage, offrir un parc de stationnement et des logements dans un nouvel écrin de verdure, surface désimperméabilisé, nombre de places de stationnement vélos
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Oui – Permis de construire



**Fiche action 5 : Réhabilitation des étages du manoir du domaine de Béthencourt -
Commune de Bailleval**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Commune de Bailleval Type : COMMUNE
Maîtrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Cabinet ARCASA
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>Le Conseil municipal souhaite valoriser le domaine de Béthencourt légué à la commune en 2013, en créant un pôle à vocation culturelle et artistique. Au cœur d'un dense maillage de liaisons douces, de chemins de randonnées et de sites pittoresques, le domaine s'étend sur 3 hectares paysagers et se compose d'un manoir de 382 m², d'une salle dite « des glaces » en cours de réhabilitation, d'un bâtiment dit « anciennes écuries » avec logement qui sera réhabilité en gîtes, chambres d'hôtes et en logements afin d'accueillir les artistes lors de manifestations culturelles et artistiques et enfin d'un bâtiment de 567 m² dédié au service technique de la commune.</p> <p>Le rez-de-chaussée du manoir a fait l'objet d'une rénovation afin d'accueillir quelques associations. Toutes les huisseries de ce bâtiment du 19^{ème} ont été remplacées. La chaudière fioul sera remplacée par une chaudière alimentée au gaz naturel. Le but de la municipalité est de poursuivre la rénovation de cette belle bâisse par la réhabilitation des niveaux supérieurs (1^{er} étage et combles) qui souffrent de désordres importants. Les travaux concourent à une politique communale préventive d'entretien plus économique sur la durée (isolation des murs, planchers, travaux visant à une moindre dépendance aux énergies fossiles). Le recours à des matériaux à faible empreinte écologique sera valorisé.</p>
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	299 600 € HT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 239 680 € HT (subvention accordée)</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental :</p> <p>5- Commune de Bailleval : 59 920 € HT</p>
Calendrier	Septembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Maîtrise de l'énergie</p> <p>Utilisation de matériaux à faible empreinte écologique</p>
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Oui – Permis de construire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiches actions de la commune de Cauffry



Fiche action 1 : Isolation et réhabilitation des combles de la mairie pour installation de la police municipale et de la vidéosurveillance - Commune de Cauffry

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation n°1 Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie de CAUFFRY Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	
Description de l'action	<p>Expliquez l'intérêt du projet :</p> <p>En vue de l'installation de la vidéosurveillance sur la commune, il est indispensable de créer un bureau pour le poste de la police municipale et l'accueil de la logistique liée à la vidéosurveillance. Il serait donc nécessaire d'aménager les combles de la mairie pour y accueillir ce nouveau service.</p> <p>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? installation de la vidéosurveillance et du poste de police municipal- où en est-il ? en attente retour des demandes de subventions- quel coût ? 96 710 € HT- quelle superficie ? 150 m²- combien de personnes bénéficiaires ? La police municipale et les administrés <p>Développer le lien avec la transition écologique : rénovation et isolation selon les normes environnementales actuelles.</p>
Partenaires	Aucun Prochaine étape / action à entreprendre : Lancement des travaux
Coût prévisionnel	96 710 € HT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL, FIPD) : 38 684 € HT (subvention accordée)</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental : 31 910 € HT</p> <p>5- Commune : 30 952 € HT</p>
Calendrier	Début des travaux Juillet 2021 pour une durée de 4 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	Factures d'énergie
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 2 : Réhabilitation, isolation thermique du groupe scolaire des marronniers et changement du chauffage par des pompes à chaleur ou autres - Commune de Cauffry

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation n°1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie de CAUFFRY Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	ADTO - SAO
Description de l'action	<p>Expliquez l'intérêt du projet :</p> <p>La ville de Cauffry a engagé une réflexion sur la réhabilitation et l'extension du GROUPE SCOLAIRE « LES MARRONNIERS ». Ce projet est stratégique pour la commune car le groupe scolaire est l'unique établissement d'enseignement maternel et élémentaire et ses besoins en rénovation et agrandissement sont urgents du fait de la dangerosité des bâtiments actuels.</p> <p>La municipalité souhaite poursuivre l'évolution du site afin d'améliorer et sécuriser les conditions d'accueil des élèves.</p> <p>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Agrandissement et rénovation de l'école- où en est-il ? Appel d'offres en cours auprès de l'ADTO-SAO- quel coût ? 3 572 335 € HT- quelle superficie ? 1245 m²- combien de personnes bénéficiaires ? tous les enfants de la commune <p>Développer le lien avec la transition écologique : rénovation agrandissement et isolation selon les normes environnementales actuelles. Changement du mode de chauffage par des pompes à chaleur ou autre.</p>



Partenaires	Non défini Prochaine étape / action à entreprendre : en cours d'appel d'offre SAO ADTO Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.
Coût prévisionnel	4 000 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 140 000 € pour l'extension des classes 36 450 € pour le préau élémentaire 150 000 € pour la mise aux normes des bâtiments publics 1- Opérateurs de l'État : 2- Conseil régional : 3- Conseil départemental : 1 155 000 € pour les 14 classes 59 656 € pour le dortoir 16500 X 2 pour la réhabilitation des cours de maternelles et primaires 63 525 € pour la réhabilitation de la salle de motricité 4- Commune : le reliquat
Calendrier	Appel d'offre en cours Début des travaux juillet 2022 pour une durée de 18 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	Factures d'énergie
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Permis de construire



**Fiche action 3 : Mise en conformité et passage en LED de l'éclairage public -
Commune de Cauffry**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Cauffry Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	à définir
Description de l'action	La municipalité a pour projet la mise en conformité de son éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse nocturne et le passage en LED pour réduire sa consommation.
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	160 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 80 000 €HT 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- Commune : le reliquat
Calendrier	2022-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Factures d'énergie Nombre de points lumineux remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	non



**Fiche action 4 : Mise en PMR des passages piétons Rue du Bout du Monde -
Commune de Cauffry**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Cauffry Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	à définir
Description de l'action	La municipalité a pour projet de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les passages piétons de la rue du Bout du Monde
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	50 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'accès PMR créés
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



Fiche action 5 : Mise aux normes PMR des trottoirs rue du Moulin - Commune de Cauffry

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Cauffry Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	à définir
Description de l'action	La municipalité a pour projet de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les trottoirs de la rue du Moulin
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	100 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'accès PMR créés
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



Fiche action 6 : Réfection de la rue Neuve, mise aux normes PMR des trottoirs, enfouissement des réseaux- Commune de Cauffry

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	6
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Cauffry Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	à définir
Description de l'action	La municipalité a pour projet de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les trottoirs de la rue Neuve ainsi que de rénover la rue et enfouir les réseaux afin de préserver l'environnement, tout en réalisant des économies d'énergie.
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	500 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'accès PMR créés
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



Fiche action 7 : Réfection de l'Avenue Henri Besse, mise aux normes PMR des trottoirs, enfouissement des réseaux - Commune de Cauffry

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	7
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Cauffry Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	à définir
Description de l'action	La municipalité a pour projet de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les trottoirs de l'avenue Henri BESSE ainsi que de rénover la rue et enfouir les réseaux afin de préserver l'environnement, tout en réalisant des économies d'énergie. Ce projet sera réalisé en partenariat avec la Communauté de communes pour aménager une liaison douce.
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	600 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'accès PMR créés, linéaire de liaison douce
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



Fiche action 8 : Réparation de l'Eglise - Commune de Cauffry

**CRTE de la COMMUNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS
LA VALLEE DOREE**

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	8
Maître d'ouvrage	Commune de Cauffry Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Architecte
Description de l'action	<i>Expliquez l'intérêt du projet :</i> La commune de Cauffry souhaite remettre en état la toiture et l'électricité de l'Eglise. Cet édifice roman a été classé aux monuments historiques le 21 Novembre 1930. Le chœur et le clocher sont du XII siècle. Cette Eglise fait partie du patrimoine remarquable de la commune.
Partenaires	
Coût prévisionnel	50 000 € hors taxe.
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 15 000 € 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 25 000 € 5- La commune : 10 000 €
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du public lors de manifestations organisées dans un cadre remarquable.
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 9 : Construction d'un périscolaire avec dortoirs - Commune de Cauffry

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	9
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Cauffry Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	à définir
Description de l'action	La municipalité a pour projet la construction d'un périscolaire avec dortoirs. La construction d'un équipement public aux normes environnementales actuelles se substituera à des bâtiments vétustes.
Partenaires	Les enseignants et l'éducation nationale Les parents d'élèves Le délégataire du service périscolaire
Coût prévisionnel	2 000 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'utilisation et de fréquentation
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



Fiche action 10 : Rénovation de la toiture en fibrociment du périscolaire et de l'espace de loisirs communal - Commune de Cauffry

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	10
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Cauffry Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	à définir
Description de l'action	La municipalité a pour projet de rénover la toiture du périscolaire et de l'espace de loisirs communal actuellement en amiante fibrociment.
Partenaires	-
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiches actions de la commune de Labruyère



Fiche action 1 : CREATION D'une AIRE de JEUX - Commune de Labruyère

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Mairie de LABRUYERE Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Installation par le Fournisseur
Description de l'action	<i>Expliquez l'intérêt du projet :</i> Il n'existe pas d'aire de jeux sur la commune à l'heure actuelle, Installation prévue près de la forêt (cadre agréable) Coût : 67 656,40 € HT
Partenaires	Le projet est coordonné avec le Département et la Région
Coût prévisionnel	67 656,40 € hors taxe.
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 15000 € (subvention accordée) 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 20 296,00 € 4- Conseil départemental : 25 030,00 € 5- La commune : 7330.40€
Calendrier	Début des travaux fin 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des enfants du village dans un cadre agréable.
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 2 : Création d'une Ecluse, RD 59 rue de la Libération - Commune de Labruyère

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Mairie de LABRUYERE Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Entreprise DMVA
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>Considérant la vitesse excessive des véhicules et le passage de camions sur la RD 59, trottoirs inexistant à cet endroit, le conseil municipal a décidé l'implantation d'un rétrécissement de chaussée (et élargissement de trottoirs) sur la rue de la Libération.</p> <p>Coût : 4 965,51 € HT</p>
Partenaires	Le projet est coordonné avec le Département
Coût prévisionnel	4 965,51 € hors taxe.
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 1986,20 € 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 1 986,20 € 5- La commune : 993, 11 €
Calendrier	Début des travaux fin 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Sécurité routière
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Oui convention établie avec le Département



Fiche action 3 : Construction d'un bâtiment communal - Commune de Labruyère

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Mairie de LABRUYERE Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	
Description de l'action	<i>Expliquez l'intérêt du projet :</i> La commune a besoin d'un bâtiment de stockage pour son matériel d'entretien.
Partenaires	-
Coût prévisionnel	100 000 € hors taxe.
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	Début des travaux fin 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Permis de construire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiches actions de la commune de Laigneville



Fiche action 1 : Aménagement d'un éclairage public sur 2 giratoires - Commune de Laigneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement (maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, de l'assainissement, renouvellement des réseaux eau potable et développer les énergies renouvelables
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	CITEOS
Description de l'action	<p>Expliquez l'intérêt du projet :</p> <p>La Mairie souhaite installer un éclairage public suite à l'aménagement de 2 giratoires donnant des nouveaux accès à la D1016 sur la commune.</p> <p>Suite à l'aménagement de ces giratoires, il y a une évolution importante de l'entrée de ville.</p> <p>La mise en lumière des giratoires permettra de garantir une sécurité pour les usagers et les élèves du collège de la commune voisine (Cauffry).</p> <p>Développer le lien avec la transition écologique : Eclairage en lanternes LED</p>
Partenaires	Le Département de l'Oise Le Département accorde la libre disposition des terrains pour l'aménagement en date du 4 mai 2021.
Coût prévisionnel	58374 Euros HT



Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 23349.60 €, 40 % (subvention accordée)</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental : 16 928 €, 29%</p> <p>5- La commune : 18 096 €, 31 %</p>
Calendrier	<p>Lancement de la maîtrise d'œuvre : mai 2021</p> <p>Démarrage Travaux : aout 2021</p> <p>Fin Travaux : septembre 2021</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	consommation inférieure de l'éclairage par rapport à un éclairage classique
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	non



Fiche action 2 : Engazonnement du terrain de football de Laigneville - - Commune de Laigneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SOTREN
Description de l'action	<p>Suite à la demande de l'association du club de football de Laigneville, la commune a accordé que la réfection du terrain de football soit faite afin de permettre aux joueurs de bénéficier d'un terrain praticable.</p> <p>Une fermeture du site est obligatoire pendant une durée de 8 semaines minimum afin de permettre une pousse naturelle sans arrosage.</p> <p>La superficie du terrain est de 7500 M²</p> <p>Adhérents du club de football : 350 personnes</p> <p>Développer le lien avec la transition écologique : Faire un engazonnement naturel sans l'utilisation d'un procédé d'arrosage.</p>
Partenaires	Aucun
Coût prévisionnel	17 400 euros HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	Début travaux : Septembre 2021 Fin Travaux : Novembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Résultat courant 1 ^{er} trimestre 2022
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 3 : Réfection de la voirie « Rue Paul Cézanne » - Commune de Laigneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	L'état de la rue Paul Cézanne étant très abîmé suite à des divisions de terrains et des nouvelles constructions, la réfection de la rue est devenue une priorité pour la commune. Création d'un trottoir avec accessibilité PMR Etude de sol va être mise en place afin de voir s'il y a une possibilité de récupération des eaux pluviales sur une parcelle communale. Développer le lien avec la transition écologique : Récupération des eaux pluviales sur parcelle communale ou création d'une chaussée réservoir et techniques alternatives de gestion type noue, espaces verts, surfaces perméables en complément.
Partenaires	CCLVD
Coût prévisionnel	232 984 Euros HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental :



5- La commune : le reliquat	
Calendrier	<p>Etude de sol : Septembre 2021</p> <p>Début travaux : 1^{er} semestre 2022</p> <p>Fin de travaux : 2^{ème} semestre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface de gestion des eaux pluviales à la parcelle ou techniques alternatives
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 4 : Mise en Lumière du patrimoine - Commune de Laigneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	Dans le programme municipal, la commune souhaite mettre en valeur l'Eglise St Rémy qui date du XII ^e siècle. Les caractéristiques principales du projet : <ul style="list-style-type: none">- Mise en lumière- Le projet est prévu pour l'année 2022- 11 projecteurs LEDS – 700mA 4000K
Partenaires	ABF
Coût prévisionnel	40 967 Euros HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 29% 5- La commune : le reliquat
Calendrier	Lancement maîtrise d'œuvre : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



Fiche action 5 : Remplacement de l'éclairage public - Commune de Laigneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	CITEOS
Description de l'action	<p>La commune a mis en œuvre depuis 2014 un plan pluriannuel de remplacement des lanternes mercure et sodium sur l'ensemble de la ville. Ace jour, environ 300 lanternes ont été changées en lanternes LED et il reste 339 lanternes à remplacer.</p> <p>Chaque armoire sera équipée d'un moduleur avec abaissement de l'éclairage la nuit.</p> <p>Les caractéristiques principales du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">- 25% de lanternes au mercure- 30% de lanternes au sodium- Le remplacement d'une lanterne coûte environ 700 euros <p>Développer le lien avec la transition écologique : Ne plus avoir d'éclairage en lanternes au mercure ou sodium.</p>
Partenaires	Aucun
Coût prévisionnel	210 000 Euros HT
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) :2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- La commune : le reliquat



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	Pluriannuel
Indicateurs d'évaluation proposés	Factures d'énergie
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 6 : Réfection de la voirie « Rue des Cerisiers » - Commune de Laigneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	6
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Mairie de Laigneville
Description de l'action	La rue dessert un groupe scolaire, un gymnase, des terrains de tennis ainsi que le city stade. En vue du flux de personnes qui se dirigent vers ces pôles, la rue est abimée avec le temps. Les caractéristiques principales du projet : <ul style="list-style-type: none">- Réfection des trottoirs avec accessibilité PMR- Réfection de la chaussée- La rue mesure environ 400 m- Mise en sécurité des usagers piétons- Mise en place d'un stationnement dédié au bus scolaire- Création d'une voie douce de la rue du 8 Mai aux bâtiments communaux- Création de stationnements vélos- Gestion des eaux pluviales par techniques alternatives
Partenaires	aucun
Coût prévisionnel	157 000 Euros HT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) :2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- La commune : le reliquat
Calendrier	Lancement projet 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire de voie douce, surface perméable créée
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 7 : Réfection de la voirie « Rue Louis Portebois » - Commune de Laigneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	7
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	
Description de l'action	Le projet porte sur la réfection de la Rue Louis Portebois qui amène à des bâtiments communaux notamment 2 établissements scolaires qui représentent environ 200 élèves. Les caractéristiques principales du projet : <ul style="list-style-type: none">- Création d'un trottoir avec accessibilité PMR sur l'ensemble de la rue qui mesure 515 m- Réfection de la chaussée- Sécurisation de l'accès des établissements scolaires- 200 élèves de la maternelle au CM2- Enfouissement des réseaux
Partenaires	SE 60 CCLVD
Coût prévisionnel	427650 Euros HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	<p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental :</p> <p>5- SE 60 :</p> <p>6- La commune : le reliquat</p>
Calendrier	<p>Lancement du projet : 2022</p> <p>Début des travaux : 2023 ou 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	ABF



Fiche action 8 : Aménagement modulaire de la Place de la Mairie- Commune de Laigneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	8
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	Le Réaménagement paysager de la place de la mairie est dans le projet de continuité des travaux de la RD916 afin de permettre d'avoir au cœur de la ville un poumon vert. Les caractéristiques principales du projet sont : <ul style="list-style-type: none">- Sol perméable- Biodiversité végétale- Cuve souterraine pour la récupération des eaux pluviales- Aménagement paysager avec un escalier végétal pour atténuer le dénivelé entre la rue et la place.- Mise en valeur végétale du monument aux morts- Eclairage en lanternes LED activé lors de manifestations communales Développer le lien avec la transition écologique : gestion alternative des eaux pluviales, économie d'énergie, renaturation de l'espace public
Partenaires	Département CCLVD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	200 000 Euros HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) :2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- La commune : le reliquat
Calendrier	<p>Lancement du marché pour le bureau d'étude : 2021</p> <p>Début des travaux : 2023</p> <p>Fin de travaux : 2026</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface d'espace vert, nombre d'arbres, facture d'énergie, surfaces perméables
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 9 : Réfection de la voirie « Rue du Vieux Fort » - Commune de Laigneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	9
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	La commune souhaite faire une réfection de la voirie avec la création de trottoirs pour la sécurité des usagers et relier la rue à la Rue Victor Hugo ainsi que le collège de Cauffry. La rue mesure 330m. - Accessibilité PMR - Techniques alternatives avant rejet trop plein éventuel - Récupérer les eaux pluviales pour les renvoyer dans le ru de soutaine
Partenaires	CCLVD
Coût prévisionnel	145 200 Euros HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	Le projet sera dans une échéance entre 2022 et 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface d'eau pluviale gérée à la parcelle



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non
--	-----



Fiche action 10 : Aménagement et requalification du centre-ville « Rue de la République » - Commune de Laigneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	10
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	Réaménagement et réhabilitation du centre-ville Les caractéristiques principales du projet : <ul style="list-style-type: none">- Continuez le projet de la RD 916, suite aux travaux de réfection de la voirie et aménagement de la Rue du 8 Mai 1945- Projet en 2 phases :<ul style="list-style-type: none">- tranche 1 : centre-ville (Rue de la république au chemin des jardins)- tranche 2 : Entrée de Nogent (Chemin des Jardins à Nogent sur Oise)- Voie partagée- Accessibilité PMR- Mise en conformité des eaux pluviales- Accessibilité aux commerces de proximité- Aménagement paysager sur l'entrée de ville- Sécurisation des piétons- Sécurisation des rues transversales- Eclairage en lanternes LED avec abaissement de 50% la nuit



	<ul style="list-style-type: none">- Enfouissement des réseaux- Stationnement vélos à proximité de la mairie et des commerces <p>Développer le lien avec la transition écologique : Eclairage du centre-ville en lanternes LED, Aménagement paysager, développement de la liaison douce et gestion alternative des eaux pluviales.</p>
Partenaires	Département : le tapis d'enrobé sera réalisé par le département. CCLVD : Mutualisation du projet et Mobilité
Coût prévisionnel	1 600 000 Euros HT (Tranche 1 ferme) 1 350 000 Euros HT (Tranche 2 optionnelle)
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) :2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- La commune : le reliquat
Calendrier	Lancement du marché pour le bureau d'étude : 2021 Début des travaux : 2023 Fin de travaux : 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution des factures d'énergie, linéaire de voie douce, surfaces perméables, places réservées pour les vélos
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	ABF, Département



**Fiche action 11 : Remplacement des fenêtres du groupe scolaire L'Aunois-
Commune de Laigneville**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	11
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Mairie de Laigneville
Description de l'action	Remplacement des fenêtres du groupe scolaire primaire. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : <ul style="list-style-type: none">- Fenêtres en PVC double vitrage- Remplacement d'une trentaine de fenêtres- 5 classes d'environ 25 élèves Développer le lien avec la transition écologique : Isolation thermique et phonique
Partenaires	Aucun
Coût prévisionnel	100 000 Euros HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	Entre 2022 et 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution des factures d'énergies
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 12 : Réfection de la voirie « Rue de Rousseloy » - Commune de Laigneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone
Action n°	12
Maître d'ouvrage	Mairie de Laigneville Type : Commune
Maîtrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	Réfection de la voirie Rue de Rousseloy (Angle rue Augustine Rosier à la commune de Rousseloy). La commune de Laigneville souhaite faire la réfection de la voirie suite au projet d'un Biométhaniseur sur la commune afin de permettre un accès au site et permettre de faire du Biogaz pour le territoire.
Partenaires	GRDF
Coût prévisionnel	Non renseigné
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- GRDF : 6- La commune : le reliquat
Calendrier	Lancement du projet : Fin d'année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fonctionnement du méthaniseur
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiches actions de la commune de Liancourt



Fiche action 1 : SAUVEGARDE URGENTE DE L'AILE "NORD"DES COMMUNS DU CHATEAU DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD (inscrit à l'inventaire des Bâtiments de France le 2 décembre 1930) - Commune de LIANCOURT

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 1
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Jean-Lucien GUENOUN, Architecte des Bâtiments de France
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet</u> : Préservation du patrimoine inscrit à l'inventaire des Bâtiments de France</p> <p><u>Historique</u> : Suite à incendie (décembre 1989), l'aile "Nord" des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld a été partiellement détruite (toiture et charpente).</p> <p>Le bâtiment est resté vacant, sans entretien et s'est énormément dégradé avant que la ville de Liancourt ne l'achète.</p> <p>Peu après l'achat de cette ruine, la commune a installé une toiture provisoire subventionnée par la DRAC Picardie afin de préserver ce bâtiment.</p> <p>Aujourd'hui, cette toiture provisoire s'est affaissée à l'épreuve du temps et menace d'écroulement l'ensemble de l'aile "Nord" des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld et le pavillon d'angle hébergeant 6 logements sociaux (Oise Habitat).</p> <p><u>Projet</u> : Démonter la toiture provisoire endommagée par le temps. Démonter les éléments de charpente d'origine, les répertorier et les conserver. Installer une nouvelle charpente provisoire.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD (Redynamisation du centre-ville de Liancourt - Développement économique - Tourisme).</p>
Partenaires	Direction Régionales des Affaires Culturelle "Hauts-de-France" Une demande de subvention a été déposée : réponse en attente (10 % maximum, insuffisante pour réaliser les travaux)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	166 643.65 € HT
Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL, DRAC) : Maximum, DRAC : 10 %</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental : en attente</p> <p>5- Commune de Liancourt : le différentiel</p>
Calendrier	<p>La procédure d'urgence sera utilisée pour passer la commande auprès de l'entreprise LELU, sélectionnée par l'ABF.</p> <p>Les travaux seront réalisés en 2021 dès accord de financement de la DRAC (septembre).</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Sauvegarde du bâtiment inscrit le 2 décembre 1930 à l'inventaire des Bâtiments de France
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Autorisation de la Préfecture d'utiliser la procédure d'urgence pour passer un marché avec l'entreprise sélectionnée par l'ABF.



Fiche action 2 : RENOVATION DE L'AILE "EST" DES COMMUNS DU CHATEAU DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD (inscrit à l'inventaire des Bâtiments de France le 2 décembre 1930) - Commune de LIANCOURT

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 2
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT Maîtrise d'ouvrage déléguée : OISE HABITAT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Maîtrise d'œuvre, équipe composée de - ARCASA SARL (Gouvieux - 60) - Architecte mandataire - Etienne PONCELET (Lille - 59) - Architecte Monuments Historiques - IPH (Harly - 02) - Bureau d'études - Philippe VOTRUBA (Paris - 75) - Economiste
Description de l'action	<u>Intérêt du projet</u> : Préservation du patrimoine inscrit à l'inventaire des Bâtiments de France <u>Historique</u> : Suite à incendie (décembre 1989), l'aile "Est" des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld a vu son premier étage et sa toiture totalement détruits. Le bâtiment est resté vacant, sans entretien et s'est énormément dégradé avant que la ville de Liancourt ne l'achète avec la volonté de le rénover. - 1 ^{ère} étape de la rénovation : création par Oise Habitat de 12 logements sociaux dans les deux pavillons d'angle - 2 ^{ème} étape de la rénovation : construction dans l'aile "Sud" de la médiathèque Lucien Charton et rénovation de la façade classée - 3 ^{ème} étape de la rénovation : aménagement des jardins de la médiathèque - 4 ^{ème} étape de la rénovation : rénovation de l'aile "Est" avec déplacement et extension de l'hôtel de ville en limite du périmètre "Politique de la Ville" - Quartier "Les Abords du Parc". <u>Projet</u> : Rénovation de l'aile "Est" des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld, Aménagement d'un hôtel de ville accessible



	<p>aux PMR et dimensionné pour une commune de 7 000 habitants en croissance régulière.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD (Redynamisation du centre-ville de Liancourt - Développement économique - Tourisme).</p>
Partenaires	<p>Direction Régionales des Affaires Culturelle "Hauts-de-France"</p> <p>Une demande de subvention sera prochainement déposée.</p> <p>Architecte des Bâtiments de France en poste dans le département de l'Oise</p> <p>Banque des Territoires (Financement du projet)</p>
Coût prévisionnel	9 545 112 € HT
Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL, DRAC) : Maximum, DRAC : 30 %</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental : en attente, un dossier sera déposé dès qu'un accord de l'Etat de participer au financement sera obtenu.</p> <p>5- Commune de Liancourt : le reliquat</p>
Calendrier	<p>Le Permis de Construire sera déposé en juillet 2021 pour instruction par la CCLVD et l'ABF.</p> <p>Les appels d'offres travaux pourraient être lancés en décembre 2021 ou au plus tard au 1^{er} trimestre 2022.</p> <p>Les travaux s'étaleront sur 2 voire 3 années civiles.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Renforcement de l'attractivité de la commune de LIANCOURT</p> <p>Implantation d'équipement public à proximité d'un quartier "Politique de la Ville"</p>
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Obtention du Permis de Construire



**Fiche action 3 : RENFORCEMENT DE LA SECURITE AU QUOTIDIEN INSTALLATION
D'UN DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 3
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	ATEKA (Beauvais - 60)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet</u> : Améliorer la sécurité du territoire en mettant en place des moyens modernes d'investigation à disposition de la Gendarmerie Nationale et de la Police Municipale</p> <p><u>Historique</u> : Face à la montée de la délinquance et des incivilités au quotidien, il est apparu utile et nécessaire de mettre en place un dispositif de vidéosurveillance aux entrées de ville (demande de la brigade de Gendarmerie de Liancourt), aux abords des Etablissements Recevant du Public ainsi qu'en centre-ville et aux abords des quartiers à forte densité de population et notamment du quartier "Les Abords du Parc" classé "Politique de la Ville".</p> <p>Le recrutement d'un cabinet spécialisé après mise en concurrence a permis de nous accompagner dans cette démarche.</p> <p><u>Projet</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Installation de 83 caméras sur le territoire communal- Installation d'un Centre de Surveillance Urbain dans les locaux de la Police Municipale- Recrutement de 2 policiers municipaux supplémentaires- Mise en place de la vidéoverbalisation <p><u>Travaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- NTI Solutions (Beauvais - 60)- SAROUILLE SAS (Liancourt - 60) <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.</p>
Partenaires	Brigade de Gendarmerie de Liancourt



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	316 400 € HT
Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 55 563.90 €</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental : 158 200 €</p> <p>5- Commune de Liancourt : le reliquat</p>
Calendrier	Réalisation 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de sollicitations de la Gendarmerie Nationale pour élucider des affaires</p> <p>Nombre de véhicules endommagés ou volés</p> <p>Nombre d'affaires suivies par la Gendarmerie Nationale élucidées après utilisation du système de vidéosurveillance</p> <p>Nombre de vidéoverbalisation effectuée par la Police Municipale</p>
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Arrêté du Préfet de l'Oise du 10 novembre 2020 d'exploiter le dispositif de vidéosurveillance



**Fiche action 4 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU
D'ECLAIRAGE PUBLIC (3ème tranche) - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 4
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	HEXA Ingénierie (Douai - 59)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public</p> <p>Lutter contre la pollution lumineuse nocturne</p> <p><u>Historique :</u> Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il est apparu utile et nécessaire de globaliser la gestion du réseau d'éclairage public.</p> <p>Pour se faire, le recrutement d'un cabinet spécialisé s'est avéré indispensable pour mettre en place cette démarche.</p> <p>Un marché performantiel a été mis en place après mise en concurrence pour une durée de 8 ans "Marché public global de performance pour les installations d'éclairage public et d'illuminations festives"</p> <p><u>Projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Répartition du réseau d'éclairage public en 3 zones :<ul style="list-style-type: none">. routes principales à fort trafic. voiries secondaires. quartiers résidentiels avec des niveaux d'éclairage différents- Remplacement de toutes les lampes à vapeur de mercure ou de sodium par les LED- Réduction de la puissance consommée et de l'éclairage entre minuit et 5h <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.</p>



Partenaires	Entreprise SAROUILLE SAS attributaire du marché Etat qui nous a accordé des subventions DETR et DSIL pour les 2 premières tranches de travaux
Coût prévisionnel	55 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 44 000 € HT, subvention accordée 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- Commune de Liancourt : le reliquat
Calendrier	Réalisation en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Respect de la législation en vigueur



**Fiche action 5 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU
D'ECLAIRAGE PUBLIC (4ème tranche) - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 5
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	HEXA Ingénierie (Douai - 59)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public</p> <p>Lutter contre la pollution lumineuse nocturne</p> <p><u>Historique :</u> Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il est apparu utile et nécessaire de globaliser la gestion du réseau d'éclairage public.</p> <p>Pour se faire, le recrutement d'un cabinet spécialisé s'est avéré indispensable pour mettre en place cette démarche.</p> <p>Un marché performantiel a été mis en place après mise en concurrence pour une durée de 8 ans "Marché public global de performance pour les installations d'éclairage public et d'illuminations festives"</p> <p><u>Projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Répartition du réseau d'éclairage public en 3 zones :<ul style="list-style-type: none">. routes principales à fort trafic. voiries secondaires. quartiers résidentiels avec des niveaux d'éclairage différents- Remplacement de toutes les lampes à vapeur de mercure ou de sodium par les LED- Réduction de la puissance consommée et de l'éclairage entre minuit et 5h <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Partenaires	Entreprise SAROUILLE SAS attributaire du marché Etat qui nous a accordé des subventions DETR et DSIL pour les 2 premières tranches de travaux
Coût prévisionnel	55 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DETR : 50 %, (Plan de relance) : Maximum 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- Commune de Liancourt : le reliquat
Calendrier	Réalisation en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Respect de la législation en vigueur



**Fiche action 6 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU
D'ECLAIRAGE PUBLIC (5ème tranche) - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 6
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	HEXA Ingénierie (Douai - 59)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public</p> <p>Lutter contre la pollution lumineuse nocturne</p> <p><u>Historique :</u> Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il est apparu utile et nécessaire de globaliser la gestion du réseau d'éclairage public.</p> <p>Pour se faire, le recrutement d'un cabinet spécialisé s'est avéré indispensable pour mettre en place cette démarche.</p> <p>Un marché performanciel a été misé en place après mise en concurrence pour une durée de 8 ans "Marché public global de performance pour les installations d'éclairage public et d'illuminations festives"</p> <p><u>Projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Répartition du réseau d'éclairage public en 3 zones :<ul style="list-style-type: none">. routes principales à fort trafic. voiries secondaires. quartiers résidentiels avec des niveaux d'éclairage différents- Remplacement de toutes les lampes à vapeur de mercure ou de sodium par les LED- Réduction de la puissance consommée et de l'éclairage entre minuit et 5h <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.</p>



Partenaires	Entreprise SAROUILLE SAS attributaire du marché Etat qui nous a accordé des subventions DETR et DSIL pour les 2 premières tranches de travaux
Coût prévisionnel	55 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DETR : 50 %, Plan de relance : Maximum 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- Commune de Liancourt : le reliquat Etat
Calendrier	Réalisation en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Respect de la législation en vigueur



**Fiche action 7 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU
D'ECLAIRAGE PUBLIC (6ème tranche) - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 7
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	HEXA Ingénierie (Douai - 59)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public</p> <p>Lutter contre la pollution lumineuse nocturne</p> <p><u>Historique :</u> Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il est apparu utile et nécessaire de globaliser la gestion du réseau d'éclairage public.</p> <p>Pour se faire, le recrutement d'un cabinet spécialisé s'est avéré indispensable pour mettre en place cette démarche.</p> <p>Un marché performantiel a été mis en place après mise en concurrence pour une durée de 8 ans "Marché public global de performance pour les installations d'éclairage public et d'illuminations festives"</p> <p><u>Projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Répartition du réseau d'éclairage public en 3 zones :<ul style="list-style-type: none">. routes principales à fort trafic. voiries secondaires. quartiers résidentiels avec des niveaux d'éclairage différents- Remplacement de toutes les lampes à vapeur de mercure ou de sodium par les LED- Réduction de la puissance consommée et de l'éclairage entre minuit et 5h <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Partenaires	Entreprise SAROUILLE SAS attributaire du marché Etat qui nous a accordé des subventions DETR et DSIL pour les 2 premières tranches de travaux
Coût prévisionnel	55 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DETR : 50 %, Plan de relance : Maximum 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- Commune de Liancourt : le reliquat Etat
Calendrier	Réalisation en 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Respect de la législation en vigueur



**Fiche action 8 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU
D'ECLAIRAGE PUBLIC (7ème tranche) - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 8
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	HEXA Ingénierie (Douai - 59)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public</p> <p>Lutter contre la pollution lumineuse nocturne</p> <p><u>Historique :</u> Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il est apparu utile et nécessaire de globaliser la gestion du réseau d'éclairage public.</p> <p>Pour se faire, le recrutement d'un cabinet spécialisé s'est avéré indispensable pour mettre en place cette démarche.</p> <p>Un marché performantiel a été mis en place après mise en concurrence pour une durée de 8 ans "Marché public global de performance pour les installations d'éclairage public et d'illuminations festives"</p> <p><u>Projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Répartition du réseau d'éclairage public en 3 zones :<ul style="list-style-type: none">. routes principales à fort trafic. voiries secondaires. quartiers résidentiels avec des niveaux d'éclairage différents- Remplacement de toutes les lampes à vapeur de mercure ou de sodium par les LED- Réduction de la puissance consommée et de l'éclairage entre minuit et 5h <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.</p>



Partenaires	Entreprise SAROUILLE SAS attributaire du marché Etat qui nous a accordé des subventions DETR et DSIL pour les 2 premières tranches de travaux
Coût prévisionnel	55 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DETR : 50 %, Plan de relance : Maximum 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- Commune de Liancourt : le reliquat Etat
Calendrier	Réalisation en 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Respect de la législation en vigueur



**Fiche action 9 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE RESEAU
D'ECLAIRAGE PUBLIC (8ème tranche) - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 9
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	HEXA Ingénierie (Douai - 59)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public</p> <p>Lutter contre la pollution lumineuse nocturne</p> <p><u>Historique :</u> Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il est apparu utile et nécessaire de globaliser la gestion du réseau d'éclairage public.</p> <p>Pour se faire, le recrutement d'un cabinet spécialisé s'est avéré indispensable pour mettre en place cette démarche.</p> <p>Un marché performantiel a été mis en place après mise en concurrence pour une durée de 8 ans "Marché public global de performance pour les installations d'éclairage public et d'illuminations festives"</p> <p><u>Projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Répartition du réseau d'éclairage public en 3 zones :<ul style="list-style-type: none">. routes principales à fort trafic. voiries secondaires. quartiers résidentiels avec des niveaux d'éclairage différents- Remplacement de toutes les lampes à vapeur de mercure ou de sodium par les LED- Réduction de la puissance consommée et de l'éclairage entre minuit et 5h <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.</p>



Partenaires	Entreprise SAROUILLE SAS attributaire du marché Etat qui nous a accordé des subventions DETR et DSIL pour les 2 premières tranches de travaux
Coût prévisionnel	55 000 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DETR : 50 %, Plan de relance : Maximum 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- Commune de Liancourt : le reliquat Etat
Calendrier	Réalisation en 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Respect de la législation en vigueur



**Fiche action 10 : REPRISE DE CONCESSIONS DANGEREUSES OU ABANDONNEES
DANS LE CIMETIERE DE LIANCOURT (1ère tranche) - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 10
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	GESCIME (Brest - 29)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Réduire la consommation d'espaces agricoles ou de jardins</p> <p>Sécuriser les sépultures détériorées par le temps</p> <p>Récupérer les espaces occupés par des sépultures abandonnées</p> <p><u>Historique :</u> Les cimetières se remplissent très vite, notamment en période de guerre ou de pandémie.</p> <p>Le troisième agrandissement du cimetière a été très consommateur en terrains agricoles ou de jardins et il s'est avéré utile et nécessaire de mettre en place diverses solutions pour accepter les nouvelles sépultures.</p> <p>Création d'un jardin du souvenir et de columbariums</p> <p>Volonté de reprendre les concessions dangereuses ou abandonnées</p> <p>Le recrutement d'un cabinet spécialisé a été jugé nécessaire face à la complexité des procédures administratives à accomplir.</p> <p><u>Projet :</u></p> <p>Reprise de 150 concessions (1^{ère} tranche)</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.</p>
Partenaires	Aucun
Coût prévisionnel	15 237 € HT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DETR : 50 %, Plan de relance : Maximum</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental :</p> <p>5- Commune de Liancourt : le reliquat Etat</p>
Calendrier	<p>Réalisation en 2021</p> <p>Les travaux et procédures administratives s'étaleront jusqu'en 2024.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de concessions reprises chaque année</p> <p>Surface de terre agricole ou de jardins préservée</p>
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Respect de la législation en vigueur



**Fiche action 11 : REPRISE DE CONCESSIONS DANGEREUSES OU ABANDONNEES
DANS LE CIMETIERE DE LIANCOURT (2ème tranche) - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 11
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	GESCIME (Brest - 29)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Réduire la consommation d'espaces agricoles ou de jardins Sécuriser les sépultures détériorées par le temps Récupérer les espaces occupés par des sépultures abandonnées</p> <p><u>Historique :</u> Les cimetières se remplissent très vite, notamment en période de guerre ou de pandémie.</p> <p>Le troisième agrandissement du cimetière a été très consommateur en terrains agricoles ou de jardins et il s'est avéré utile et nécessaire de mettre en place diverses solutions pour accepter les nouvelles sépultures.</p> <p>Création d'un jardin du souvenir et de columbariums</p> <p>Volonté de reprendre les concessions dangereuses ou abandonnées</p> <p>Le recrutement d'un cabinet spécialisé a été jugé nécessaire face à la complexité des procédures administratives à accomplir.</p> <p><u>Projet :</u></p> <p>Reprise de 150 concessions (2^{ème} tranche)</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.</p>
Partenaires	Aucun
Coût prévisionnel	15 237 € HT (estimation 2021)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DETR : 50 %, Plan de relance : Maximum</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental :</p> <p>5- Commune de Liancourt : le reliquat Etat</p>
Calendrier	<p>Réalisation entre 2024 et 2026</p> <p>Les travaux et procédures administratives s'étaleront jusqu'en 2026.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de concessions reprises chaque année</p> <p>Surface de terre agricole ou de jardins préservée</p>
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Respect de la législation en vigueur



Fiche action 12 : CREATION DU PARVIS DE L'EGLISE SAINT MARTIN - Commune de LIANCOURT

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 12
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SECT (Pontpoint - 60) GP Architectes (La Chapelle en Serval - 60)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Aménagement résilient avec suppression d'une partie de l'actuelle place de l'Eglise totalement minéralisée</p> <p>Mise en valeur de l'Eglise Saint Martin</p> <p>Mobilité PMR assurée pour l'accès à l'Eglise Saint Martin mais également sur le parvis et autour de celui-ci</p> <p>Végétalisation d'une partie du parvis et traitement des eaux pluviales sur place</p> <p><u>Historique :</u> La vaste place de l'Eglise totalement minéralisée est devenue une zone de stationnement anarchique de VL et PL.</p> <p>D'autre part, en périodes de canicule de plus en plus fréquentes, la surface bitumée emmagasine de la chaleur qu'elle restitue en période nocturne.</p> <p><u>Projet :</u></p> <p>Réalisation d'un parvis partiellement végétalisé et agrémenté de mobilier urbain</p> <p>Mise en valeur de l'édifice cultuel par éclairage LED</p> <p>Mise en place de fontaines (rappel historique à LIANCOURT Les Belles Eaux) et rafraîchissement aux abords immédiats</p>



	Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.
Partenaires	Association paroissiale qui a donné son avis sur l'aménagement et les travaux à réaliser La Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée qui réalisera sur ce secteur des travaux importants sur les réseaux assainissement EU, EP, adduction d'eau potable et la création d'une voie douce et de stationnements vélo.
Coût prévisionnel	530 912 € HT
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 424 729,60 € (subvention accordée) 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : attente de réponse 4- Conseil départemental : attente de réponse 5- Commune de Liancourt : le reliquat
Calendrier	Réalisation en 2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Indice de satisfaction de la population
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Déclaration préalable n° 060 360 21 T 0014 déposée le 26 mars 2021 et acceptée le 8 avril 2021 Avis favorable de l'ABF



**Fiche action 13 : AMENAGEMENT DE LA RUELLE NIVILLE AVEC ACCESSIBILITE
MPR A L'ECOLE MATERNELLE JEAN MACE - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 13
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SECT (Pontpoint - 60) GP Architectes (La Chapelle en Serval - 60)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en toute sécurité</p> <p>Permettre aux enfants et aux parents d'accéder en toute sécurité à l'école maternelle Jean Macé</p> <p><u>Historique :</u> La ruelle Niville, étroite, desservait jadis uniquement l'école maternelle et quelques habitations donc un trafic routier très limité.</p> <p>Aujourd'hui, de nombreuses constructions ont vu le jour et des maisons anciennes ont été découpées en appartements.</p> <p>Le trafic routier a sensiblement augmenté dans cette voie et génère des problèmes de sécurité au moment des entrées et sorties de l'école maternelle puisqu'il n'existe pas de trottoir.</p> <p><u>Projet :</u></p> <p>Aménagement d'un trottoir sécurisé par des barrières et accessible PMR</p> <p>Elargissement de la voirie afin de permettre une circulation en double sens et sécuriser la circulation devant l'école maternelle</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.</p>
Partenaires	Le Conseil d'Ecole de la maternelle Jean Macé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	La Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée qui réalisera préalablement des travaux d'assainissement EU et EP et d'adduction d'eau potable et de gestion des eaux pluviales.
Coût prévisionnel	368 350 € HT
Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 67 500 €, subvention accordée</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental : attente de réponse</p> <p>5- Commune de Liancourt : le reliquat</p>
Calendrier	Deuxième semestre 2022 - Premier semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Indice de satisfaction de la population
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	<p>Déclaration préalable n° 060 360 21 T 0014 déposée le 26 mars 2021 et acceptée le 8 avril 2021</p> <p>Avis favorable de l'ABF</p>



**Fiche action 14 : CREATION D'UN PARKING A PROXIMITE IMMEDIATE DE L'ECOLE
MATERNELLE JEAN MACE - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 14
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SECT (Pontpoint - 60) GP Architectes (La Chapelle en Serval - 60)
Description de l'action	<u>Intérêt du projet :</u> Créer des places de stationnement correspondant à celles supprimées lors de l'aménagement de la place du Chanoine Snejdareck Sécuriser le parcours - parking - école maternelle Jean Macé Rendre accessible le parking aux PMR <u>Historique</u> : Récupération d'un terrain en friche qui hébergea il y a quelques années un skate-park <u>Projet</u> : Aménagement d'un parking à proximité immédiate de l'école maternelle Jean Macé Traitement des eaux pluviales sur place Végétalisation du parking (résilience vis-à-vis du réchauffement climatique) Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.
Partenaires	Le Conseil d'Ecole de la maternelle Jean Macé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	La Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée qui réalisera dans le secteur des travaux d'assainissement EU et EP et d'adduction d'eau potable
Coût prévisionnel	128 790 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : attente de réponse2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental : attente de réponse5- Commune de Liancourt : le reliquat
Calendrier	Deuxième semestre 2022 - Premier semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Indice de satisfaction de la population
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	<p>Déclaration préalable n° 060 360 21 T 0014 déposée le 26 mars 2021 et acceptée le 8 avril 2021</p> <p>Avis favorable de l'ABF</p>



**Fiche action 15 : CREATION D'UN PARKING A PROXIMITE IMMEDIATE DU STADE
MUNICIPAL RENE NAUDOT - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 15
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SAEM (Chambly - 60)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Réaliser un parc de stationnement en très grande partie végétalisé et sécuriser le trafic automobile rue du 8 mai 1945</p> <p><u>Historique :</u> Le stationnement aux abords du stade René Naudot s'effectue actuellement de manière totalement anarchique et parfois dangereux, notamment sur les voies d'accès réservées aux secours.</p> <p>Le stationnement s'est étendu par grignotage des espaces boisés du "bois de la Garenne".</p> <p><u>Projet :</u></p> <p>Aménager un parking avec matérialisation des emplacements et sécurisation</p> <p>Traiter les eaux pluviales sur place</p> <p>Interdire par du mobilier urbain adapté le grignotage du "bois de la Garenne"</p> <p>Végétaliser le parking</p> <p>Créer les cheminements PMR d'accès au stade René Naudot</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD.
Partenaires	/
Coût prévisionnel	250 687 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : attente de réponse2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental : attente de réponse5- Commune de Liancourt : le reliquat
Calendrier	2021/2022/2023 dès obtention des subventions
Indicateurs d'évaluation proposés	Indice de satisfaction de la population
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Déclaration préalable hors zone ABF



**Fiche action 16 : RENOVATION DE LA PLACE DE LA ROCHEFOUCAULD 1ère
PHASE (COTE STATUE) - Commune de LIANCOURT**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone
Action n°	Action - Ville de LIANCOURT - N° 16
Maître d'ouvrage	Commune de LIANCOURT
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	ETUDIS Aménagement (Dury - 80)
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Suppression des 8 places de stationnement existantes</p> <p>Créer un espace de convivialité à l'image des grandes places publiques des Hauts-de-France</p> <p>Restaurer et mettre en valeur la statue du Duc de La Rochefoucauld</p> <p>Remettre en fonctionnement (en circuit fermé) les fontaines sur le socle de la statue</p> <p><u>Historique :</u> Cette place constitue l'hypercentre de la commune et retrace avec la statue du Duc de La Rochefoucauld le passé historique prestigieux de la ville de LIANCOURT.</p> <p>Aujourd'hui, cette place est envahie par les voitures, notamment celles des commerçants ou employés de banque et ne laisse aucune place à la convivialité.</p> <p><u>Projet :</u></p> <p>Réaliser une place de centre-ville ouverte à la population et résiliente vis-à-vis du réchauffement climatique</p> <p>Mettre en valeur la statue du Duc de La Rochefoucauld et ses fontaines</p> <p>Aménager une ou plusieurs terrasses pour des commerces à installer</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	<p>Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CCLVD (Redynamisation du centre-ville de Liancourt - Développement économique - Tourisme).</p>
Partenaires	<p>L'Architecte des Bâtiments de France : Jean-Lucien GUENOUN La Fondation "Arts et Métiers" : Michel MIGNOT</p>
Coût prévisionnel	900 000 € HT
Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DETR-DSIL : La demande de subvention sera déposée en janvier 2022, Plan de relance : La demande de subvention sera déposée en janvier 2022.</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional : Programme "Redynamisation des centres-villes - centres-bourgs" La demande de subvention sera déposée en décembre 2021.</p> <p>4- Conseil départemental : La demande de subvention sera déposée en décembre 2021.</p> <p>5- Commune de Liancourt : le reliquat</p>
Calendrier	<p>Etude en cours : Avril 2021 à novembre 2021</p> <p>Dépôt des demandes de subventions : Décembre 2021</p> <p>Dépôt de la déclaration préalable : Décembre 2021</p> <p>Appel d'offres travaux : 1^{er} trimestre 2022</p> <p>Début des travaux : Juin 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indice de satisfaction de la population
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	<p>Déclaration préalable</p> <p>Avis de l'ABF</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiches actions de la commune de Mogneville



Fiche action 1 : HAMEAU DE L'ORDIBEE – Réfection de voirie, borduration, création de trottoir PMR et espaces verts - Commune de Mogneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	A.D.T.O
Description de l'action	Suite à la réalisation de l'assainissement par la Communauté de Communes travaux à réaliser : Réalisation trottoirs PMR Réfection voirie Création espaces verts
Partenaires	Département D.E.T.R : 67 500 €, subvention accordée CCLVD
Coût prévisionnel	440 000€
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : 20%
Calendrier	2021 : Topographie – Appel d'offres



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	2022 : Début travaux mai
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



Fiche action 2 : VIDEO SURVEILLANCE - Commune de Mogneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	A.D.T.O
Description de l'action	Implantation de caméras sur l'ensemble de la Commune (demande faite par les habitants pour leur sécurité)
Partenaires	Département D.E.T.R F.I.P.D
Coût prévisionnel	151 000€
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL , F.I.P.D) : 13 693.50 €, subvention accordée 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : 20%
Calendrier	2021 : Appel d'offres Novembre 2021 : installation des caméras
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



**Fiche action 3 : RUE JEAN MOULIN : réfection de voirie, borduration, Création
trottoirs PMR et d'espaces verts - Commune de Mogneville**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	A.D.T.O
Description de l'action	Suite à la rénovation du réseau d'eau par la Communauté de Communes travaux à réaliser : Réfection des trottoirs, accès PMR Réfection voirie Création espaces verts
Partenaires	Département D.E.T.R CCLVD
Coût prévisionnel	400 000 €
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : 20%



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	2022 : Topographie – Appels d'offres Octobre 2022 : début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



Fiche action 4 : RUE EMILE LAMBERT : Réfection voirie, borduration, Création de trottoirs PMR et espaces verts - Commune de Mogneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	A.D.T.O
Description de l'action	Suite à la rénovation du réseau d'eau par la Communauté de Communes travaux à réaliser : Réfection trottoirs, accès PMR Réfection voirie Création espaces verts
Partenaires	Département D.E.T.R CCLVD
Coût prévisionnel	400 000 €
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : 20%



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	2022 : Topographie – Appels d'offres 2023 : début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



**Fiche action 5 : MAIRIE : Parking, Création de trottoir PMR, Réfection voirie et
création d'une voirie (chemin de Chamberland) - Commune de Mogneville**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	A.D.T.O
Description de l'action	Travaux inachevés par l'ancienne équipe municipale mise sous contrôle de la cour des comptes Parking drainant Création voirie + trottoirs (Chemin de Chamberland)
Partenaires	Département D.E.T.R Agence de l'Eau
Coût prévisionnel	500 000 €
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : Agence de l'Eau 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : 20%
Calendrier	2024 : Topographie – Appel d'offres 2025 : Mai début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



Fiche action 6 : Rénovation de l'EGLISE - Commune de Mogneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	6
Maître d'ouvrage	Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	A.D.T.O
Description de l'action	Restauration de la structure de l'édifice car église classée ainsi que son clocher pour une conservation du patrimoine
Partenaires	Différents partenaires : DRAC – DEPARTEMENT – DETR etc...
Coût prévisionnel	Part communale – 50 000 annuellement + subventions
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL, DRAC) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : 50 000€ chaque année (commune) 2023.2024.2025.2026
Calendrier	2021 : diagnostic 2022 : Appel d'offres 2023 : début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

L'opération est-elle soumise à des autorisations ?

OU



Fiche action 7 : Télémédecine - Commune de Mogneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	7
Maître d'ouvrage	Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Commune
Description de l'action	Implantation d'une salle de télémédecine (habitants de Mogneville et de la Communauté de Communes) Local existant et disponible
Partenaires	?
Coût prévisionnel	300 000€
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	2025
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	OUI



Fiche action 8 : CITY STADE– Commune de Mogneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	8
Maître d'ouvrage	Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	A.D.T.O
Description de l'action	Création d'un city stade sur emplacement du mini stade de la Commune place Jean Jaures
Partenaires	Département
Coût prévisionnel	100 000€
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	OUI



Fiche action 9 : Rachat des locaux de la M.A.M - Commune de Mogneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	9
Maître d'ouvrage	Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	
Description de l'action	Continuation de la M.A.M existante sur la Commune pour pérenniser les emplois
Partenaires	Département D.E.T.R
Coût prévisionnel	200 000€
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : 20%
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



Fiche action 10 : VOIRIE DE LA SALLE - Commune de Mogneville

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	10
Maître d'ouvrage	Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	A.D.T.O
Description de l'action	Voiries et trottoirs en très mauvais état : Réfection des trottoirs Réfection de la Voirie Réalisation accès P.M.R
Partenaires	Département D.E.T.R
Coût prévisionnel	200 000€
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- La commune : le reliquat
Calendrier	2023 : Topographie – Appel d'offres 2024 : mai début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiches actions de la commune de Monchy-Saint-Eloi



Fiche action 1 : Construction d'un espace multi-activités - Commune de Monchy-Saint-Eloi

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie de Monchy Saint Eloi Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La ville de Monchy Saint Eloi, en partenariat avec l'EPFLO porte actuellement un important projet de rénovation du centre-bourg avec la construction d'environ 90 logements et la création d'un véritable « cœur de village » pouvant y accueillir des commerces mais aussi des moments de convivialité et de rassemblements de la population. L'aboutissement de ce projet permettra d'attirer une nouvelle population, demandeuse de services notamment culturels et de loisirs.</p> <p>L'emprise du projet de rénovation du centre-bourg s'étend sur les salles d'activités actuelles et qui sont vouées à la destruction. Il est donc nécessaire de trouver un nouveau lieu d'implantation sur la commune.</p> <p>Cet espace multi-activités sera donc implanté à la place de l'ancienne bibliothèque, à côté de la salle polyvalente et à quelques pas du centre-bourg. Ce lieu permettra une optimisation de l'utilisation car il se trouve à proximité du périscolaire et du groupe scolaire actuel appelé à développer sa capacité.</p> <p>Un espace de stationnement y sera également aménagé à proximité pour les adhérents extérieurs et aux enseignants. Cet aménagement viendra également renforcer le nombre de places publiques de stationnement à proximité du centre-bourg et proposera du stationnement pour les vélos.</p>



	<p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p> <p>d'où vient-il ? Aménagement du centre-bourg</p> <p>où en est-il ? : Faisabilité</p> <p>quel coût ? 500 000 € HT</p> <p>quelle superficie ? environ 200 m²</p> <p>combien de personnes bénéficiaires ? Habitants de Monchy Saint Eloi et membres des associations</p> <p>Développer le lien avec la transition écologique : construction d'un bâtiment répondant aux normes environnementales actuelles</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	500 000€ HT
Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 400 000 €</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental :</p> <p>5- La commune : 100 000€</p>
Calendrier	<p>2021 : études</p> <p>1^{er} semestre 2022 : travaux</p> <p>Septembre 2022 : mise en service</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'utilisation et de fréquentation et taux de remplissage de la surface de stationnement pour les vélos.
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Permis de construire



**Fiche action 2 : Rénovation énergétique de l'école élémentaire Eugène Cauchois -
Commune de Monchy-Saint-Eloi**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie de Monchy Saint Eloi Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La lutte contre le changement climatique nécessite que notre modèle de développement soit plus sobre en énergie. L'objectif de la neutralité carbone en 2050 requiert de redoubler d'effort pour réduire la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables, dans tous les secteurs.</p> <p>L'amélioration des performances énergétiques du parc de bâtiments passe par :</p> <ul style="list-style-type: none">• la réduction des besoins en énergie des bâtiments• le recours à des systèmes efficaces pour limiter la consommation d'énergie• le déploiement des énergies renouvelables <p>Les bâtiments représentent 76 % de la consommation d'énergie des communes. Avec 30 % de la consommation des bâtiments communaux, les écoles demeurent le type de bâtiment le plus consommateur devant les équipements sportifs et les bâtiments socioculturels.</p> <p>Il s'agit d'un bâtiment construit dans les années 80 et ne répondant à aucunes normes énergétiques actuelles.</p> <p>Cette rénovation tiendra une part importante dans la lutte contre les îlots de chaleur.</p>



	<p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Objectif neutralité carbone- où en est-il ? Faisabilité- quel coût ? 350 000€ HT- quelle superficie ?- combien de personnes bénéficiaires ? Élèves et équipe éducative de l'école <p>Développer le lien avec la transition écologique : Réduire la consommation énergétique de ce bâtiment et améliorer le confort des utilisateurs.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	350 000€ HT
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 280 000 €2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- La commune : 70 000€
Calendrier	2022 : études et désignation d'un maître d'œuvre Eté 2023 : réalisation des travaux Septembre 2023 : mise en service des nouveaux bâtiments
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse de la consommation de la fourniture d'électricité
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Déclaration de travaux



**Fiche action 3 : Construction d'une école maternelle et d'un espace culturel -
Commune de Monchy-Saint-Eloi**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie de Monchy Saint Eloi Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La ville de Monchy Saint Eloi, en partenariat avec l'EPFLO porte actuellement un important projet de rénovation du centre-bourg avec la construction d'environ 90 logements et la création d'un véritable « cœur de village » pouvant y accueillir des commerces mais aussi des moments de convivialité et de rassemblements de la population. L'aboutissement de ce projet permettra d'attirer une nouvelle population, demandeuse de services notamment culturels.</p> <p>Fort de ce projet de recentralisation en centre-bourg, les élus ont également souhaité « recentraliser » la scolarité des enfants sur un seul et même site. Aussi, il est prévu la construction d'une école maternelle de 4 classes sur le terrain jouxtant l'école élémentaire permettant ainsi la création d'un véritable groupe scolaire permettant l'optimisation d'occupation des locaux en fonction des contingents d'élèves. La création de la voie douce permettra d'offrir un nouvel accès commun au lieu et ce, de façon sécurisée, tout en offrant du stationnement pour les vélos. L'espace récréation du site sera également réaménagé. La sécurisation des familles sera ainsi traitée dans son ensemble.</p> <p>En R+1 de cette école, la médiathèque y sera installée et son accès, aux normes PMR, se fera par la rue de l'Avenir. Une réflexion pourra être engagée pour en faire un 3ème lieu.</p> <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p>



	<ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Aménagement du centre-bourg- où en est-il ? : Faisabilité- quel coût ? 2 000 000€ HT- quelle superficie ? non déterminée- combien de personnes bénéficiaires ? Élèves et équipe éducative du groupe scolaire, personnel communal, habitants de Monchy et des communes alentours. <p>Développer le lien avec la transition écologique : Gain carbone par la suppression de la navette intra-muros sur le temps méridien, regroupement de la maternelle et de l'élémentaire permettant de réduire les trajets des parents, réduction des trajets pour le personnel communal.</p>
Partenaires	DRAC à solliciter pour la définition du projet de construction de l'espace culturel
Coût prévisionnel	2 000 000 €HT
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL, DRAC) : 1 600 000€2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- La commune : 400 000€
Calendrier	<p>Définition du projet dernier trimestre 2021</p> <p>Début des travaux : 3^{ème} trimestre 2022</p> <p>Mise en service : septembre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Espace culturel : taux de fréquentation, type de population et part allouée au stationnement au vélo
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Permis de construire



**Fiche action 4 : Création d'une voie douce reliant le village au centre-bourg -
Commune de Monchy-Saint-Eloi**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie de Monchy Saint Eloi Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La ville de Monchy Saint Eloi, en partenariat avec l'EPFLO porte actuellement un important projet de rénovation du centre-bourg avec la construction d'environ 90 logements et la création d'un véritable « cœur de village » pouvant y accueillir des commerces mais aussi des moments de convivialité et de rassemblements de la population.</p> <p>Aussi, la création de cet espace central dans le village nécessite une accessibilité rapide pour ses habitants, tout en favorisant les modes de déplacement doux.</p> <p>Aussi, cette voie douce permettra de relier la partie nord et est de la commune au centre-ville et permettra de créer un accès piétonnier sécurisé du futur groupe scolaire ainsi que les équipements en développement.</p> <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Aménagement du centre-bourg- où en est-il ? : Faisabilité- quel coût ? 150 000€- quelle superficie ?- combien de personnes bénéficiaires ? Habitants de Monchy Saint Eloi



	Développer le lien avec la transition écologique : encourager les modes de déplacement doux au sein de la commune.
Partenaires	
Coût prévisionnel	150 000€ HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 120 000 €2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- La commune : 30 000 €
Calendrier	<p>Début des études : 2023</p> <p>Début des travaux : avril 2024</p> <p>Mise en service : été 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire de voie douce
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



**Fiche action 5 : Restauration et mise en conformité de la mairie - Commune de
Monchy-Saint-Eloi**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie de Monchy Saint Eloi Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Non désignée
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La ville de Monchy Saint Eloi, en partenariat avec l'EPFLO porte actuellement un important projet de rénovation du centre-bourg avec la construction d'environ 90 logements et la création d'un véritable « cœur de village » pouvant y accueillir des commerces mais aussi des moments de convivialité et de rassemblements de la population.</p> <p>Le projet de la municipalité place le bâtiment de la mairie au cœur de ce projet, en la retournant vers le parc du centre-ville. Il se doit donc d'être en adéquation visuelle avec le reste du projet immobilier tout en améliorant l'image de la ville. De plus, l'intérieur de la mairie est vieillissant et nécessite une restauration complète intérieure, permettant ainsi de réduire la facture énergétique de la collectivité. Quant aux normes PMR, la configuration actuelle du bâtiment ne permet pas d'y répondre.</p> <p>Enfin, la crise sanitaire actuelle a remis en cause les conditions actuelles d'accueil du public et nécessite donc de réaménager les sens de circulation au sein de la mairie.</p> <p><i>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'où vient-il ? Aménagement du centre-bourg- où en est-il ? : Faisabilité- quel coût ? 600 000€ HT



	<ul style="list-style-type: none">- quelle superficie ?- combien de personnes bénéficiaires ? Personnel communal, élus et administrés <p>Développer le lien avec la transition écologique : réduction de la consommation énergétique du bâtiment.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	600 000€ HT
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 480 000 €2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- La commune : 120 000 €
Calendrier	2023 : lancement des études 2024 : lancement des travaux Dernier trimestre 2025 : mise en service
Indicateurs d'évaluation proposés	Économies d'énergie réalisées
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Déclaration de travaux



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiches actions de la commune de Rantigny



**Fiche action 1 : Télégestion énergétique de la salle des sports et de la salle Paul Eiselé
(salle des fêtes) – Commune de Rantigny**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : mairie de Rantigny Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SE 60
Description de l'action	<p>La commune de Rantigny a fait appel au SE 60 et son service « maîtrise de la demande en énergie et Energies renouvelables » afin d'identifier les bâtiments communaux susceptibles de bénéficier d'une optimisation de la gestion de l'énergie.</p> <p>Un diagnostic énergétique a ainsi été réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux.</p> <p>Ces deux bâtiments sont les plus énergivores et les plus fréquentés par la population, les scolaires et le tissu associatif dense de Rantigny.</p> <p>Objectifs à atteindre :</p> <p>Régulation efficace en fonction de la température extérieure.</p> <p>Zonage du chauffage selon l'occupation des locaux.</p> <p>Pilotage à distance.</p>



	<p>Remontée des informations en cas de panne ou de défaut.</p> <p>Economies d'énergie estimées à 15% de la consommation annuelle.</p> <p>La salle des sports et la salle Paul Eiselé (salle des fêtes) vont bénéficier de la mise en place de cette télégestion.</p> <p>Le coût du projet : 29 837,34€ ht</p>
Partenaires	SE 60 : convention signée le 11 mai 2021 ETAT : accusé réception du dossier le 27 avril 2021
Coût prévisionnel	Les travaux sont des investissements et s'élèvent à : 29 837.34 € ht
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DSIL : 11 934.94€, subvention accordée 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- SE 60 : 7 459.34€ 6- La commune : 10 443.06€
Calendrier	Délibération 17 avril 2021 Convention SE 60 : 11 mai 2021 Réalisation travaux : été 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Les économies d'énergie réalisées mesurées sur les consommations d'énergie facturées.
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	NON



Fiche action 2 : Eclairage public avenue de la gare – Commune de Rantigny

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : mairie de Rantigny Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SE 60
Description de l'action	La commune de Rantigny a sollicité le SE 60 dans le cadre de sa compétence éclairage public pour procéder à la modernisation de l'éclairage public avenue de la gare <ul style="list-style-type: none">- Le projet va permettre de remplacer 7 lanternes et de les passer en éclairage led beaucoup moins énergivore.
Partenaires	Le SE 60
Coût prévisionnel	Coût total HT : 7 665.92€
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DETR : 3 066.37€ ht, subvention accordée 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- SE 60 : 1 916.48€ ht 6- La commune : 2 683.07€ ht
Calendrier	Travaux prévus pour juillet 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Les économies d'énergie réalisées mesurées sur les consommations d'énergie facturées.
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	NON



**Fiche action 3 : Passage en leds de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune –
Commune de Rantigny**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : mairie de Rantigny Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SE 60
Description de l'action	La commune de Rantigny a sollicité le SE60 dans le cadre de sa compétence éclairage public pour procéder à la dernière phase de changement des points d'éclairage public en leds. 150 points lumineux sont concernés Les habitants de la commune pourront bénéficier d'un éclairage en leds sur l'ensemble du territoire communal.
Partenaires	Le SE 60
Coût prévisionnel	128 692.53€ ht
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DETR : 51 477.01€ ht, subvention accordée 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- SE 60 : 32 173.13€ ht 6- La commune : 45 042.39€ ht
Calendrier	Délibération du conseil municipal : 11/06/2021 Les travaux sont prévus pour le début de l'année 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Indicateurs d'évaluation proposés	Les économies d'énergie réalisées mesurées sur les consommations d'énergie facturées.
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	NON



Fiche action 4 : Eclairage du passage piétons situé avenue Curie – Commune de Rantigny

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : mairie de Rantigny Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SE 60
Description de l'action	La commune de Rantigny a souhaité sécuriser l'un de ses passages piétons situé à proximité d'un abribus qui accueille de nombreux collégiens. La zone est mal éclairée, aussi il va être procédé à l'installation de deux mâts équipés de panneaux solaires installés de part et d'autre du passage piétons afin de ne pas endommager, par des travaux de génie civil, une voirie récemment réhabilitée.
Partenaires	Le SE 60
Coût prévisionnel	9 140,91 €
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : DETR : 3 656.36€ ht 2- Opérateurs de l'État : 3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 5- SE 60 : 2 285.23€ ht 6- La commune : 3 199.32€ ht
Calendrier	Délibération du conseil municipal : 11/06/2021 Réalisation des travaux : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Absence de consommation électrique
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	NON



Fiche action 5 : Réhabilitation de la mairie – Commune de Rantigny

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : mairie de Rantigny Type : Commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Maîtrise d'œuvre : Christophe FOURNIER AMO : ADTO-SAO
Description de l'action	<p>La mairie de Rantigny est un équipement public qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et l'organisation des locaux n'est plus adaptée aux fonctionnalités actuelles.</p> <p>Le bâtiment a également besoin d'une mise aux normes énergétiques.</p> <p>L'annexe située dans la cour sera également réhabilitée pour en faire la future salle des mariages.</p> <p>Les abords de la mairie et le stationnement sont à organiser avec à terme la possibilité de permettre la création d'un axe qui reliera la rue Anatole France et la rue Berthelot favorisant les déplacements en mode actif de manière sécurisée.</p> <p>Par ailleurs, la désimperméabilisation des sols sera autant que possible favorisée ainsi que le verdissement des espaces afin de mieux lutter contre le réchauffement climatique et contribuer à l'aspect qualitatif de la vie communale.</p> <p>La maîtrise d'œuvre désignée le 30 avril 2021 : cabinet Christophe Fournier</p> <p>L'AMO est l'ADTO-SAO</p>



	<p>Les bénéficiaires du projet sont tous les rantignysiens.</p> <p>Durée des travaux : 14 mois en plusieurs phases afin de permettre la réalisation des travaux en conservant la mairie ouverte au public.</p>
Partenaires	<p>Le maître d'œuvre doit nous remettre son APS début juin 2021</p> <p>Dépôt du PC 2^{ème} quinzaine de juin 2021</p>
Coût prévisionnel	1 403 864 € HT
Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 329 751 € HT</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental : 330 000 € HT</p> <p>5- SE 60 : 28 893 € HT</p> <p>6- La commune : 715 220 € HT</p>
Calendrier	<p>Lancement consultation entreprises : fin 10/2021</p> <p>Début des travaux : 12/2021</p> <p>Livraison : 04/2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Les économies d'énergie réalisées mesurées sur les consommations d'énergie facturées.
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	PC déposé 2 ^{ème} quinzaine de juin 2021



Fiche action 6 : Construction d'un groupe scolaire, des locaux périscolaires et d'une médiathèque Commune de Rantigny

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	6
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : mairie de Rantigny Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Phase étude programmiste (cabinet ACTIPOLIS)
Description de l'action	<p>La municipalité a pour projet la construction d'un groupe scolaire d'une quinzaine de classes.</p> <p>Ce groupe sera situé à proximité du restaurant scolaire, de la salle de sports, du parc municipal</p> <p>Il comprendra également le service périscolaire et la bibliothèque.</p> <p>La construction d'un équipement public aux normes environnementales actuelles se substituera à des bâtiments vétustes, véritables passoires énergétiques et s'inscrira dans une démarche favorisant les déplacements actifs permettant de réduire les émissions carbone.</p> <p>Par ailleurs, le traitement des eaux pluviales à la parcelle réduira les effets actuels du rejet dans le réseau des pluviales.</p> <p>Nombre de classes : 15</p> <p>Accueil de 350 élèves environ</p> <p>Bénéficiaires : les familles avec enfants scolarisés en primaire, les lecteurs qui fréquentent la bibliothèque</p>
Partenaires	Les enseignants et l'éducation nationale



	<p>Les parents d'élèves</p> <p>Le délégataire du service périscolaire</p> <p>La DRAC</p> <p>La commune possède le foncier</p>
Coût prévisionnel	6 700 000 € HT
Plan de financement	<p>1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL, DRAC) :</p> <p>2- Opérateurs de l'État :</p> <p>3- Conseil régional :</p> <p>4- Conseil départemental :</p> <p>5- La commune : le reliquat</p>
Calendrier	2023 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Les économies d'énergie réalisées mesurées sur les consommations d'énergie facturées.</p> <p>Les économies globales de fonctionnement générées par le regroupement physique des 3 écoles à proximité immédiate des équipements publics fréquentés (cantine, bibliothèque, salle des sports et parc municipal).</p>
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiches actions de la commune de Rosoy



**Fiche action 1 : ENFOUISSEMENT RESEAUX PARTIE HABITEE rue du MARAIS -
Commune de Rosoy**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Mairie de Rosoy Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SEZEO
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La commune de Rosoy souhaite enfouir les réseaux dans la partie habitée de la rue du Marais afin de préserver l'environnement, tout en réalisant des économies d'énergie.</p> <p>Coût : 152 002,09 € HT</p> <p>Longueur : 750m</p> <p>Combien de personnes bénéficiaires : 110 personnes directement</p> <ul style="list-style-type: none">- Ce projet comprend aussi l'enfouissement du réseau Basse Tension pour un coût de 124 391 € HT financé à parts égales, 50 % par la commune et 50% par le SEZEO <p><i>Développer le lien avec la transition écologique : Réaliser des économies d'énergie</i></p>
Partenaires	Le projet est coordonné avec le SEZEO
Coût prévisionnel	152 009 € hors taxe.
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 2- Opérateurs de l'État : 60 000 €



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	<p>3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 57 000 € 5- La commune : 35 009 €</p>
Calendrier	Début des travaux septembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Longueur de réseaux enfouis, Consommations électriques
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



**Fiche action 2 : ENFOISSEMENT RESEAUX PARTIE NON HABITEE rue du MARAIS
et PARTIES HABITEES rues de la CHAPELLE et du PRIERE - Commune de Rosoy**

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Mairie de Rosoy Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	SEZEO
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>La commune de Rosoy souhaite enfouir les réseaux dans la partie non habitée de la rue du Marais et dans les parties habitées rues de la Chapelle et du Prieuré afin de préserver l'environnement, tout en réalisant des économies d'énergie.</p> <p>Coût : 144 635,45 € HT</p> <p>Longueur : 1000 m</p> <p>Combien de personnes bénéficiaires : 70 personnes directement</p> <ul style="list-style-type: none">- Ce projet comprend aussi l'enfouissement du réseau Basse Tension pour un coût de 181 978,75 € HT financé à parts égales, 50 % par la commune et 50% par le SEZEO <p><i>Développer le lien avec la transition écologique : Réaliser des économies d'énergie</i></p>
Partenaires	Le projet est coordonné avec le SEZEO
Coût prévisionnel	144 635,45 € hors taxe.
Plan de financement	1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 57 850 € 2- Opérateurs de l'État :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	<p>3- Conseil régional : 4- Conseil départemental : 54 900 € 5- La commune : 31 885 €</p>
Calendrier	Début des travaux septembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Longueur de réseaux enfouis, Consommations électriques
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



Fiche action 3 : TRAVAUX DANS L'ÉGLISE - Commune de Rosoy

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtais - la Vallée dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Mairie de Rosoy Type : commune
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Architecte
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet :</i></p> <p>Après avoir remis en état le transept nord, les voûtes et la toiture de l'église, la commune de Rosoy souhaite poursuivre la remise en état du chœur, du transept sud et le bas-côté sud. Elle souhaite aussi mettre en œuvre la restauration de fresques datant du XIVème siècle faisant partie des décors peints de cette église.</p> <p>Coût : 200 000 € HT</p> <p><i>Développer l'action culturelle en faisant prendre en considération la richesse du patrimoine local.</i></p>
Partenaires	Le projet est coordonné avec le Département
Coût prévisionnel	200 000 € hors taxe.
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) : 60 000 €2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental : 100 000 €5- La commune : 40 000 €



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	Début des travaux 2 ^{ème} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du public lors de manifestations organisées dans un cadre remarquable.
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	Non



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiches actions de la commune de Verderonne



Fiche action 1 : Rénovation de l'escalier de L'église - Commune de Verderonne

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Mairie de Verderonne
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	Architecte
Description de l'action	<p>La rénovation de l'escalier intérieur est indispensable au vue de son état actuel dangereux d'accès.</p> <p>Coût : 400 000 € HT</p> <p><i>Développer l'action culturelle et le patrimoine local.</i></p>
Partenaires	le Département
Coût prévisionnel	400 000 € HT .
Plan de financement	<ol style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) :2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- La commune : le reliquat
Calendrier	2024 -2025- 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	oui



Fiche action 2 : Création parcours pédagogique sur zone humide avec aménagement – Commune de Verderonne

CRTE de la Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Mairie de Verderonne
Maitrise d'œuvre, AMO, Ingénierie...	
Description de l'action	<p>Fréquentation importante autour du plan d'eau, d'où la nécessité de réaménagement et la restauration du fonctionnement hydrologique de la mare, de la biodiversité avec plantations</p> <p>D'où vient-il : (Tables, bancs, parcours sportif, poubelles) avec le prolongement d'un parcours pédagogique sur zone humide en suivant le petit ru qui le traverse</p> <p>Ou en est-il : faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none">- Premier devis pour aménagement 74 877.96€ TTC pour plan d'eau uniquement- Aménagement zone humide parcours pédagogique coût 180 000€ TTC (estimation) <p>Superficie 4km</p> <p>Personne bénéficiaire : habitants de verderonne et alentour</p> <p>Développer un lien : préserver l'environnement et améliorer la qualité de vie</p>
Partenaires	Département – SMOA- DETR
Coût prévisionnel	255 000.00€ TTC



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">1- Etat (plan de relance, DETR, DSIL) :2- Opérateurs de l'État :3- Conseil régional :4- Conseil départemental :5- La commune : 51 000€ HT
Calendrier	2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	4km (Linéaire de chemin, surface de zone humide restaurée
L'opération est-elle soumise à des autorisations ?	NON

Annexe 3 : Tableau de synthèse du CRTE

Collectivités	Orientation	n°action / projet	PROJETS	CHIFFRAGES ESTIMATIFS HT EN €						Financeurs potentiels (autres que la collectivité)				Intérêt et Lien avec la transition écologique	Indicateurs
				2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	Etat	Région HdF	Conseil Départemental	autres		
BAILLEVAL	1 et 4	1	Réhabilitation partielle et extension de l'école primaire de l'école Daniel Ourth				524 450,00 €			262 225,00 €		157 335,00 €		Amélioration de la qualité d'air Meilleures performances énergétiques du bâti	Factures d'énergies, qualité de l'air, améliorer les espaces de circulation
BAILLEVAL	1, 2, 3 et 4	2	Extension de la boulangerie avec création d'un logement et création d'un bloc collectif de logements		360 000,00 €					108 000,00 €	72 000,00 €	108 000,00 €		Construction de bâtiment plus performant soutien au circuits courts	Accueil de nouveaux habitants - Dynamisme du Centre bourg – Activités des commerces favorisant les circuits courts- Linéaire de liaisons douces - Surfaces désimperméabilisées
BAILLEVAL	4	3	Enfouissement du réseau d'éclairage public rue de l'Ourmelet et hameau de Cagneux		137 208,00 €	206 498,00 €				44 198,00 €		57 315,00 €	SEZEO : 131 048 €	Economie d'énergie	Longueur de réseaux enfouis, factures d'énergie
BAILLEVAL	1, 2 et 4	4	Aménagement des abords de la mairie (extension de la mairie, création de logements et réalisation de parkings) suite à l'accroissement de la population					550 000,00 €		275 000,00 €		165 000,00 €		Gestion intégrée des eaux pluviales Création de logements plus performants	Rendre plus visible le caractère public de cet espace entouré de bâtiments communaux sans usage, offrir un parc de stationnement et des logements dans un nouvel écrin de verdure, surface désimperméabilisée, nombre de places de vélos
BAILLEVAL	4	5	Réhabilitation et remise aux normes des étages du manoir du Domaine de Béthencourt subvention accordée	299 600,00 €						239 680,00 €				La chaudière fioul sera remplacée par une chaudière alimentée au gaz naturel. isolation des murs, planchers, recours à des matériaux à faible empreinte écologique qui sera valorisé.	Maîtrise de l'énergie Utilisation de matériaux à faible empreinte écologique
CAUFFRY	1	1	Isolation et réhabilitation des combles de la mairie pour installation de la police municipale et de la vidéosurveillance subvention accordée	96 710,00 €						38 684,00 €		31 910,00 €		rénovation et isolation selon les normes environnementales actuelles	Factures d'énergie
CAUFFRY	1	2	Réhabilitation, isolation thermique du groupe scolaire des marronniers et changement du chauffage par des pompes à chaleur ou autres		4 000 000,00 €					326 450,00 €		1 311 181,00 €		rénovation, agrandissement et isolation selon les normes environnementales actuelles. Changement du mode de chauffage par des pompes à chaleur ou autre.	Factures d'énergie
CAUFFRY	4	3	Mise en conformité et passage en LED de l'éclairage public		40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €		80 000,00 €				Lutter contre la pollution lumineuse nocturne Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public	Factures d'énergie Nombre de points lumineux remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
CAUFFRY	1 et 2	4	Mise en PMR des passages piétons Rue du Bout du Monde	50 000,00 €						oui				Accès PMR	Nombre d'accès PMR créés
CAUFFRY	1 et 2	5	Mise aux normes PMR des trottoirs rue du Moulin		100 000,00 €					oui				Accès PMR	Nombre d'accès PMR créés
CAUFFRY	1 et 2	6	Réfection de la rue Neuve, mise aux normes PMR des trottoirs, enfouissement des réseaux			500 000,00 €				oui				Accès PMR	Nombre d'accès PMR créés
CAUFFRY	1 et 2	7	Réfection de l'Avenue Henri Besse, mise aux normes PMR des trottoirs, enfouissement des réseaux				600 000,00 €			oui	oui			Accès PMR	Nombre d'accès PMR créés Liaison douce
CAUFFRY	1	8	Réparation de l'Eglise			50 000,00 €				15 000,00 €		25 000,00 €		Développer l'action culturelle en faisant prendre en considération la richesse du patrimoine local	Fréquentation du public lors de manifestations organisées dans un cadre remarquable
CAUFFRY	1	9	Construction d'un périscolaire avec dortoirs				2 000 000,00 €			oui		oui		construction d'un bâtiment répondant aux normes environnementales actuelles	Taux d'utilisation et de fréquentation et taux de remplissage de la surface de stationnement pour les vélos
CAUFFRY	1	10	Rénovation de la toiture en fibrociment du périscolaire et de l'espace de loisirs communal			estimation en cours				oui					
LABRUWERE	1	1	Création d'une aire de jeux subvention accordée	67 656,40 €						15 000,00 €	20 296,00 €	25 030,00 €			Fréquentation des enfants du village dans un cadre agréable
LABRUWERE	2	2	Création d'une clôture sur la RD59, rue de la libération	4 965,51 €						1 986,20 €		1 986,20 €			Sécurité routière
LABRUWERE			Travaux de voirie (réfection des trottoirs rue de la Libération - rue du Colonel Fabien) - subvention accordée												
LABRUWERE			Travaux au cimetière village (allées en béton lavé) - subvention accordée												
LABRUWERE	1	3	Construction d'un bâtiment communal (pour stocker le matériel d'entretien)	100 000,00 €											
LAIGNEVILLE	4	1	Aménagement d'un éclairage public sur 2 giratoires subvention accordée	58 374,00 €						23 349,60 €		16 928,46 €		Eclairage en lanternes LED	consommation de l'éclairage par rapport à un éclairage classique
LAIGNEVILLE	1	2	Engazonnement du terrain de football de Laigneville		17 400,00 €					oui				engazonnement naturel sans l'utilisation d'un procédé d'arrosage	Résultat courant 1er trimestre 2022
LAIGNEVILLE	1 et 4	3	Réfection de la voirie « Rue Paul Cézanne »			232 984,00 €				?		?		Récupération des eaux pluviales sur parcelle communale	Surface de gestion des eaux pluviales à la parcelle ou techniques alternatives
LAIGNEVILLE	1	4	Mise en Lumière du patrimoine			40 967,00 €				oui		11 880,43 €		remplacer éclairage en lanternes au mercure ou sodium par des leds	Factures d'énergie
LAIGNEVILLE	4	5	Remplacement des éclairages publics en LED			210 000,00 €				?		?		Accès PMR	
LAIGNEVILLE	1, 2 et 4	6	Réfection de la voirie « Rue des Cerisiers »			157 500,00 €				?		?	CCLVD	Création d'une voie douce Création de stationnements vélos Gestion des eaux pluviales par techniques alternatives	Linéaire de voie douce, surface perméable créée
LAIGNEVILLE	1 et 2	7	Réfection de la voirie « Rue Louis Portebois »			427 650,00 €				?		?	SE60	Accès PMR	
LAIGNEVILLE	2 et 4	8	Aménagement modulaire de la Place de la Mairie		200 000,00 €				?		?			Sol perméable Biodiversité végétale Cuve souterraine pour la récupération des eaux pluviales Aménagement paysager avec un escalier végétal pour atténuer le dénivelé entre la rue et la place. Mise en valeur végétale du monument aux morts Eclairage en lanternes LED active lors de manifestations communales	Surface d'espace vert, nombre d'arbres, facture d'énergie, surfaces perméables
LAIGNEVILLE	1, 2 et 4	9	Réfection de la voirie « Rue du Vieux Fort »			145 200,00 €				?		?		Accessibilité PMR Récupération des eaux pluviales	Surface d'eau pluviale gérée à la parcelle
LAIGNEVILLE	2 et 4	10	Aménagement et requalification du centre-ville « Rue de la République »		1 600 000,00 €				1 350 000,00 €	oui	oui	oui	CCLVD	Eclairage du centre-ville en lanternes LED, Aménagement paysager, développement de la liaison douce.	Diminution des facture d'énergie, linéaire de voie douce, surfaces perméables, places réservées pour les vélos
LAIGNEVILLE	1	11	Remplacement des fenêtres du groupe scolaire L'Aunois		100 000,00 €					oui				Isolation thermique et phonique	Diminution des factures d'énergies
LAIGNEVILLE	3	12	Réfection de la voirie « Rue de Rousseloy »	à définir						oui		oui	GRDF	Soutien au développement d'un méthaniseur	Fonctionnement du méthaniseur
LIANCOURT	1	1	SAUVEGARDE URGENTE DE L'AILE "NORD" DES COMMUNS DU CHATEAU DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD	166 643,65 €						oui		oui	DRAC-10%	Ré dynamisation du centre-ville de Liancourt - Développement économique - Tourisme	Sauvegarde du bâtiment inscrit le 2 décembre 1930 à l'inventaire des Bâtiments de France
LIANCOURT	1	2	RENOVATION DE L'AILE "EST" DES COMMUNS DU CHATEAU DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD	9 545 112,00 €						oui		oui	DRAC-30%	Création de logements sociaux, aménagement de jardins, tourisme	Renforcement de l'attractivité de la commune de LIANCOURT Implantation d'équipement public à proximité d'un quartier "Politique de la Ville"
LIANCOURT	1	3	RENFORCEMENT DE LA SECURITE AU QUOTIDIEN INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE subvention accordée	316 400,00 €						55 563,90 €		158 200,00 €			Nombre de sollicitations de la Gendarmerie Nationale pour élucider des affaires Nombre de véhicules endommagés ou volés Nombre d'affaires suivies par la Gendarmerie Nationale élucidées après utilisation du système de vidéosurveillance Nombre de vidéoverbalisation effectuée par la Police Municipale
LIANCOURT	4	4	Travaux d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public - 3ème tranche subvention accordée	55 000,00 €						44 000,00 €				Lutter contre la pollution lumineuse nocturne Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
LIANCOURT	4	5	Travaux d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public - 4ème tranche		55 000,00 €					27500 + plan de relance				Lutter contre la pollution lumineuse nocturne Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
LIANCOURT	4	6	Travaux d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public - 5ème tranche		55 000,00 €					27500 + plan de relance				Lutter contre la pollution lumineuse nocturne Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées

Collectivités	Orientation	n°action / projet	PROJETS	CHIFFRAGES ESTIMATIFS HT EN €						Financeurs potentiels (autres que la collectivité)				Intérêt et Lien avec la transition écologique	Indicateurs
				2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	Etat	Région Hdf	Conseil Départemental	autres		
LIANCOURT	4	7	Travaux d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public - 6ème tranche				55 000,00 €			27500 + plan de relance				Lutter contre la pollution lumineuse nocturne Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
LIANCOURT	4	8	Travaux d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public - 7ème tranche					55 000,00 €		27500 + plan de relance				Lutter contre la pollution lumineuse nocturne Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
LIANCOURT	4	9	Travaux d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public - 8ème tranche						55 000,00 €	27500 + plan de relance				Lutter contre la pollution lumineuse nocturne Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public	Nombre de points lumineux à vapeur de mercure remplacés Nombre de points lumineux à vapeur de sodium remplacés Rapport annuel sur les économies d'énergie réalisées
LIANCOURT	3 et 4	10	Reprise de concessions dangereuses ou abandonnées dans le cimetière de Liancourt - 1ère tranche	15 237,00 €						7618,50+ plan de relance				Réduire la consommation d'espaces agricoles ou de jardins Sécuriser les sépultures détériorées par le temps Récupérer les espaces occupés par des sépultures abandonnées	Nombre de concessions reprises chaque année Surface de terre agricole ou de jardins préservée
LIANCOURT	3 et 4	11	Reprise de concessions dangereuses ou abandonnées dans le cimetière de Liancourt - 2ème tranche				15 237,00 €			7618,50+ plan de relance				Réduire la consommation d'espaces agricoles ou de jardins Sécuriser les sépultures détériorées par le temps Récupérer les espaces occupés par des sépultures abandonnées	Nombre de concessions reprises chaque année Surface de terre agricole ou de jardins préservée
LIANCOURT	1, 2 et 3	12	Création du parvis de l'église Saint-Martin avec accessibilité PMR subvention accordée		530 912,00 €					424 729,60 €	attente de réponse	attente de réponse		Aménagement résilient avec suppression d'une partie de l'actuelle place de l'église totalement minéralisée Mise en valeur de l'église Saint Martin Mobilité PMR assurée pour l'accès à l'Eglise Saint Martin mais également sur le parvis et autour de celui-ci Végétalisation d'une partie du parvis et traitement des eaux pluviales sur place	Indice de satisfaction de la population
LIANCOURT	1 et 2	13	Aménagement de la ruelle Niville avec accessibilité PMR à l'école maternelle Jean Macé subvention accordée		368 350,00 €					67 500,00 €	attente de réponse	attente de réponse		Permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en toute sécurité Permettre aux enfants et aux parents d'accéder en toute sécurité à l'école maternelle Jean Macé	Indice de satisfaction de la population
LIANCOURT	1, 2, 3 et 4	14	Création d'un parking à proximité de l'école maternelle Jean Macé		128 790,00 €						attente de réponse	attente de réponse		Créer des places de stationnement correspondant à celles supprimées lors de l'aménagement de la place du Chanoine Snejareck Sécuriser le parcours - parking - école maternelle Jean Macé Rendre accessible le parking au PMR	Indice de satisfaction de la population
LIANCOURT	1, 2, 3 et 4	15	Création d'un parking à proximité du stade René Naudot	250 687,00 €							attente de réponse	attente de réponse		Réaliser un parc de stationnement en très grande partie végétalisé et sécuriser le trafic automobile rue du 8 mai 1945	Indice de satisfaction de la population
LIANCOURT	1, 2, 3 et 4	16	RENOVATION DE LA PLACE DE LA ROCHEFOUCAULD 1ère PHASE (COTE STATUE)		900 000,00 €						oui	oui	oui	Suppression des 8 places de stationnement existantes Crée un espace de convivialité à l'image des grandes places publiques des Hauts-de-France Restaurer et mettre en valeur la statue du Duc de La Rochefoucauld Remettre en fonctionnement (en circuit fermé) les fontaines sur le socle de la statue	Indice de satisfaction de la population
MOGNEVILLE	2 et 4	1	Hameau de l'ORDIBEE : Réfection de voirie, borduration, Création de trottoir PMR et espaces verts subvention accordée	440 000,00 €						67 500,00 €	oui	CCLVD	Création d'espace vert, accès PMR		
MOGNEVILLE	1	2	Videosurveillance sur l'ensemble de la commune subvention accordée	151 000,00 €						13 693,50 €	oui	FIPD			
MOGNEVILLE	2 et 4	3	RUE JEAN MOULIN : Réfection voirie, Réfection borduration, Création de trottoir PMR et espaces verts		400 000,00 €						oui	oui	CCLVD	Création d'espace vert, accès PMR	
MOGNEVILLE	2 et 4	4	RUE EMILE LAMBERT : Réfection voirie, Réfection borduration, Création de trottoir PMR et espaces verts			400 000,00 €					oui	oui	CCLVD	Création d'espace vert, accès PMR	
MOGNEVILLE	2 et 4	5	MAIRIE : Parking, Création de trottoir PMR, Réfection tapis d'enrobé, Création d'une voirie				500 000,00 €				oui	oui	AESN	Gestion intégrée des eaux pluviales	
MOGNEVILLE	1	6	Rénovation Eglise		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	oui	oui	oui			
MOGNEVILLE	1	7	Télémédecine (local + matériel)				300 000,00 €				oui				
MOGNEVILLE	1	8	Réalisation d'un city stade			100 000,00 €					oui	oui			
MOGNEVILLE	1	9	Rachat des locaux de la MAM			200 000,00 €					oui	oui			
MOGNEVILLE	2 et 4	10	Réfection voirie de la salle et accès PMR		200 000,00 €						oui	oui		Accès PMR	
MONCHY SAINT ELOI	1	1	Construction d'un espace multi activités	500 000,00 €						400 000,00 €				construction d'un bâtiment répondant aux normes environnementales actuelles	Taux d'utilisation et de fréquentation et taux de remplissage de la surface de stationnement pour les vélos
MONCHY SAINT ELOI	3	2	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Eugène Cauchois		350 000,00 €					280 000,00 €				Réduire la consommation énergétique de ce bâtiment et améliorer le confort des utilisateurs.	Baisse de la consommation de la fourniture d'électricité
MONCHY SAINT ELOI	1	3	Construction d'une école maternelle et d'un espace culturel		2 000 000,00 €									Gain carbone par la suppression de la navette intra-muros sur le temps méridien, regroupement de la maternelle et de l'élementaire permettant de réduire les trajets des parents, réduction des trajets pour le personnel communal.	Espace culturel : taux de fréquentation, type de population et part allouée au stationnement au vélo
MONCHY SAINT ELOI	2	4	Création d'une voie douce reliant le village au centre bourg			150 000,00 €				120 000,00 €				encourager les modes de déplacement doux au sein de la commune.	Linéaire de voie douce
MONCHY SAINT ELOI	1	5	Restauration et mise en conformité de la mairie			600 000,00 €				480 000,00 €				réduction de la consommation énergétique du bâtiment.	Économies d'énergie réalisées
RANTIGNY	1 et 4	1	Télégestion énergétique de la salle des sports et de la salle Paul Eiselé (salle des fêtes) subvention accordée	29 837,34 €						11 934,94 €			SE 60 : 7459.34€	Régulation efficace en fonction de la température extérieure. Zonage du chauffage selon l'occupation des locaux. Pilotage à distance. Remontée des informations en cas de panne ou de défaut. Economie d'énergie estimées à 15% de la consommation annuelle.	Les économies d'énergie réalisées mesurées sur les consommations d'énergie facturée
RANTIGNY	1	2	Eclairage public avenue de la gare subvention accordée	7 665,92 €						3 066,37 €			SE 60 : 1 916.48€	Le projet va permettre de remplacer 7 lanternes et de les passer en éclairage led beaucoup moins énergivore.	Les économies d'énergie réalisées mesurées sur les consommations d'énergie facturée
RANTIGNY	4	3	Passage en leds de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune subvention accordée		128 692,53 €					51 477,01 €			SE 60 : 32 173.13€	Les habitants de la commune pourront bénéficier d'un éclairage en leds sur l'ensemble du territoire communal	Les économies d'énergie réalisées mesurées sur les consommations d'énergie facturée

Collectivités	Orientation	n°action / projet	PROJETS	CHIFFRAGES ESTIMATIFS HT EN €						Financeurs potentiels (autres que la collectivité)				Intérêt et Lien avec la transition écologique	Indicateurs	
				2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	Etat	Région HdF	Conseil Départemental	autres			
RANTIGNY	4	4	Eclairage du passage piétons situé avenue Curie		9 140,91 €					3 656,36 €			SE 60 : 2 285,23€	La zone est mal éclairée, aussi il va être procédé à l'installation de deux mât équipés de panneaux solaires installés de part et d'autre du passage piétons afin de ne pas endommager, par des travaux de génie civil, une voirie récemment réhabilitée.	Absence de consommation électrique	
RANTIGNY	1	5	Réhabilitation de la mairie		1 403 864,00 €					329 751,00 €	330 000,00 €	28 893,00 €		mise aux normes énergétiques. Création d'un axe qui reliera la rue Anatole France et la rue Berthelot favorisant les déplacements en mode actif de manière sécurisée. Désimperméabilisation des sols sera et verdissement des espaces afin de mieux lutter contre le réchauffement climatique et contribuer à l'aspect qualitatif de la vie communale.	Les économies d'énergie réalisées mesurées sur les consommations d'énergie facturée	
RANTIGNY	1	6	Construction d'un groupe scolaire, des locaux périscolaires et d'une médiathèque Commune de Rantigny			700 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €		oui	oui	oui		La construction d'un équipement public aux normes environnementales actuelles se substituera à des bâtiments vétustes, véritables passoires énergétiques et s'inscrira dans une démarche favorisant les déplacements actifs permettant de réduire les émissions carbone. Par ailleurs, le traitement des eaux pluviales à la parcelle réduira les effets actuels du rejet dans le réseau des pluviales.	Les économies d'énergie réalisées mesurées sur les consommations d'énergie facturées. Les économies globales de fonctionnement générées par le regroupement physique des 3 écoles à proximité immédiate des équipements publics fréquentés (cantine, bibliothèque, salle des sports et parc municipal).	
ROSOY	4	1	Enfouissement des réseaux dans la partie habitée de la rue du Marais	152 009,00						60 000,00	57 000,00			économies d'énergie	Longueur de réseaux enfouis, Consommations électriques	
ROSOY	4	2	Enfouissement des réseaux de la rue du Prieuré, rue de la Chapelle et dans la partie non habitée de la rue du Marais	144 635,45						57 850,00	54 900,00			économies d'énergie	Longueur de réseaux enfouis, Consommations électriques	
ROSOY	1	3	Travaux dans l'église		200 000,00					600 000,00		100 000,00		Développer l'action culturelle en faisant prendre en considération la richesse du patrimoine local	Fréquentation du public lors de manifestations organisées dans un cadre remarquable	
VERDERONNE	3	1	Rénovation de l'Eglise (Escalier intérieur menant au clocher) - 400 000€ sur 3 ans			200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	oui		oui			Développer l'action culturelle et le patrimoine local.		
VERDERONNE	1 et 4	2	Création parcours pédagogique sur zone humide avec aménagement	80 000,00 €						?	?	?		préserver l'environnement et améliorer la qualité de vie	4km (Linéaire de chemin, surface de zone humide restaurée)	
Vallée dorée	1 et 4	1	Requalification de l'avenue du Général De Gaulle, de la place Chanoine Snejdareck et de la rue Niville à Liancourt subvention accordée + dossiers en cours d'étude		1 052 953,00 €					40800 + dossier en cours d'étude			?	AESN	gérer les eaux pluviales via des techniques alternatives, amener de la biodiversité	Linéaire de voie douce réalisée / Nombre d'usagers Nombre de m²/désimperméabilisés avant / après travaux Nombre de mise en conformités assainissement avant / après travaux Volume de stockages à ciel ouvert et en cuve pour réutilisation avant / après travaux
Vallée dorée	1 et 3	2	Réhabilitation de la piscine intercommunale de la Vallée dorée - Liancourt		2 637 000,00 €					?	?	?			diminuer les traitements de l'eau (suppression du jacuzzi), renforcer l'isolation (isolation du bas des vitrages de la structure mobile), renforcer la biodiversité.	Fréquentation du public et des associations Inventaire faune / flore sur le site
Vallée dorée	1 et 4	3	Mise aux normes équipements CCLVD et sécurisation des circulations Tranche 2 subvention accordée	656 000,00 €						334 560,00 €		oui			Une meilleure maîtrise des rejets d'assainissement et la protection du milieu naturel, La mise aux normes du pré-traitement des eaux de lavage et des eaux pluviales, Une meilleure gestion des déchets produits (grasse, hydrocarbures, sables), La sécurisation des accès et des circulations Le stationnement des deux roues, et de plus de véhicules électriques.	Surface non perméable créée Nombre de places de stationnements vélo
Vallée dorée	4	4	Economie d'énergie – éclairage du siège de la Communauté de communes		62 000,00 €					oui					Economie d'énergie	Consommations électriques
Vallée dorée	2	5	Création d'une liaison douce le long de l'Allée des Fresnes (RD 630) à Rantigny		621 000,00 €					165 600,00 €	165 600,00 €	165 600,00 €			Développer des mobilités douces	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
Vallée dorée	2	6	Création d'une liaison douce le long de la RD916a entre Laigneville et Cauffry	517 500,00 €						138 000,00 €	138 000,00 €	138 000,00 €			Développer des mobilités douces	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
Vallée dorée	1	7	Audit informatique, mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols, mise en compatibilité de notre site internet avec le RGAA et évolution en site multifonctionnel, installation d'écrans d'informations	76 000,00 €						oui					le développement du numérique permet de réduire les déplacements, l'édition de documents papier. L'audit informatique devra permettre à la CCLVD d'investir dans des outils informatiques plus durables et présentant un bilan environnemental meilleur.	Nombre de dossiers déposés en ligne Nombre de démarches réalisées en ligne Taux de renouvellement du matériel informatique et consommation
Vallée dorée	1	8	Sécurisation des équipements publics (siège et Chédeville) : vidéoprotection		88 400,00 €					oui						Nombre de visualisations des images suite à la pose des caméras Nombre de sollicitations de la gendarmerie
Vallée dorée	2	9	Réaménagement du pôle gare à Laigneville	160 000,00 €	474 020,00 €	659 980,00 €				oui					Développer des mobilités douces	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
Vallée dorée	2	10	Création d'une liaison douce connectant le Parc Chédeville à la voie verte accolée à la déviation de la RD62	150 000,00 €						oui	oui	oui			Développer des mobilités douces	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
Vallée dorée	2	11	Création d'une liaison douce le long de la RD916a (traversée de Laigneville)		366 000,00 €					oui	oui	oui			Développer des mobilités douces	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
Vallée dorée	1	12	Implantation d'un nouveau parcours aventure au Parc Chédeville	117 000,00 €												
Vallée dorée	4	13	Requalification de la Place la Rochefoucauld et de la rue Victor Hugo à Liancourt		320 000,00 €	555 000,00 €									Une meilleure maîtrise des rejets d'assainissement et la protection du milieu naturel Gestion patrimoniale eau potable Surface imperméabilisée déconnectée	Linéaire de réseaux réhabilités Nombre de mise en conformités assainissement avant / après travaux Nombre de déversements au milieu naturel Surface imperméabilisée déconnectée
Vallée dorée	4	14	Travaux d'eau potable rue Jean Moulin à Mogneville		80 000,00 €											Mètre linéaire de canalisation eau potable renouvelée
Vallée dorée	2	1	Fiche Projet Mise en œuvre du Schéma des Modes Actifs							oui	oui	oui			Développer des mobilités douces	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
Vallée dorée	2	2	Fiche projet Achat foncier à proximité de la gare de Liancourt-Rantigny pour permettre la création d'un pôle multimodal			950 000,00 €				oui	oui	oui			Développer des mobilités douces	
Vallée dorée	2	3	Fiche projet Création d'une liaison douce le long de la RD137 entre Liancourt et l'Hôpital Paul Doumer				1 500 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €					Développer des mobilités douces	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
Vallée dorée	2	4	Fiche projet Création d'une liaison douce le long de la RD137 à Liancourt (Avenue Albert 1er)		500 000,00 €		133 000,00 €	133 000,00 €	133 000,00 €						Développer des mobilités douces	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
Vallée dorée	2	5	Fiche projet Création d'une liaison douce Monchy-Saint-Eloi / Nogent sur Oise : franchissement de la RD1016							oui	oui	oui			Développer des mobilités douces	Nombre de kilomètres de piste cyclable réalisé
Vallée dorée	3	6	Fiche projet Création du campus formation La Vallée dorée à Monchy-Saint-Eloi							oui	oui	oui			Développer l'accès à la formation	Nombre d'élèves formés

Orientation 1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et améliorer la qualité de vie et la sécurité sur le territoire (développer les services, encourager à la construction de logements et bâtiments plus performants, favoriser l'accès au numérique, Espace France Service, santé, espaces sociaux-culturels, patrimoine historique, sportifs, de loisirs et espaces scolaires)

Orientation 2 : Développer l'intermodalité en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air (liaisons douces, accès PMR, améliorer mobilité vers les gares et équipements structurants)

Orientation 3 : Se développer en soutenant l'économie bas carbone (renforcer les zones d'activités existantes, les commerces locaux, l'accès à l'emploi et à la formation, mise en œuvre de projets d'aménagement résilient, soutien aux circuits courts, pérenniser la production agricole locale et favoriser l'installation de nouvelles exploitations, soutenir les conversions vers le bio)

Orientation 4 : Préserver l'environnement et développer les énergies renouvelables (maîtrise de l'énergie, des déchets, de l'eau potable, des eaux pluviales et de ruissellement, de l'assainissement et préserver les espaces naturels du territoire et développer la trame verte, amélioration de la qualité de l'air)

Annexe 4 : Contribution des établissements publics et opérateurs

- 4-1 ADEME
- 4-2 Caisse des Dépôts et Consignation
- 4-3 CEREMA
- 4-4 Agence de l'Eau Seine-Normandie